

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 10^e SEANCE

Séance du Mercredi 18 Octobre 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. MAURICE SCHUMANN

1. — Procès-verbal (p. 2666).

2. — Démissions et candidatures à des commissions (p. 2666).

3. — Caisse d'amortissement pour l'acier. — Loi de finances rectificative pour 1978. — Adoption de deux projets de loi (p. 2666).

Discussion générale : MM. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances ; Richard Pouille, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; René Monory, ministre de l'économie ; André Giraud, ministre de l'industrie ; Jean-Marie Rausch, Roger Boileau, Robert Laucournet, Robert Schmitt, Hubert Martin, Max Lejeune, Roland Grimaldi, Gérard Ehlers.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Anicet Le Pors, Geoffroy de Montalembert, Christian Poncelet, Bernard Parmantier, le ministre de l'économie, le ministre de l'industrie, Gérard Ehlers.

Caisse d'amortissement pour l'acier (p. 2699).

Art. 1^{er} (p. 2699).

Amendement n° 1 de M. Anicet Le Pors. — MM. Anicet Le Pors, le rapporteur général, le ministre de l'économie. — Rejet.

Adoption de l'article.

Article additionnel (p. 2700).

Amendement n° 2 de M. Anicet Le Pors. — MM. Gérard Ehlers, le rapporteur général, le ministre de l'économie. — Rejet.

Art. 2 (p. 2700).

Amendement n° 3 rectifié bis de M. Anicet Le Pors. — MM. Anicet Le Pors, le rapporteur général, le ministre de l'économie. — Rejet.

Adoption de l'article.

Art. 2 bis. — Adoption (p. 2701).

Article additionnel (p. 2701).

Amendement n° 7 de M. Anicet Le Pors. — MM. Anicet Le Pors, le rapporteur général, le ministre de l'économie. — Rejet.

Art. 3. — Adoption (p. 2701).

Article additionnel (p. 2701).

Amendement n° 4 de M. Anicet Le Pors. — MM. Gérard Ehlers, le rapporteur général, le ministre de l'industrie.

Suspension et reprise de la séance.

Irrecevabilité de l'amendement n° 4.

Art. 5 et 7. — Adoption (p. 2702).

Articles additionnels (p. 2702).

Amendement n° 5 de M. Anicet Le Pors. — MM. Anicet Le Pors, le rapporteur général, le ministre de l'économie. — Rejet.

Amendement n° 6 de M. Anicet Le Pors. — MM. Gérard Ehlers, le rapporteur général, le ministre de l'économie. — Rejet au scrutin public.

Vote sur l'ensemble (p. 2703).

MM. Pierre Carous, André Méric, Robert Schmitt, Anicet Le Pors, le ministre de l'économie, Gérard Ehlers.

Adoption du projet de loi au scrutin public.

Loi de finances rectificative pour 1978 (p. 2705).

Art. 1^{er} à 6. — Adoption (p. 2705).

Art. 7 (p. 2705).

Amendement n° 2 de M. Anicet Le Pors. — MM. Anicet Le Pors, le rapporteur général, le ministre de l'économie. — Rejet.

Adoption de l'article.

Art. 8. — Adoption (p. 2706).

Article additionnel (p. 2706).

Amendement n° 1 de M. Christian Poncelet. — MM. Christian Poncelet, le rapporteur général, le ministre de l'économie. — Retrait.

Vote sur l'ensemble (p. 2707).

M. Pierre Carous.

Adoption du projet de loi au scrutin public.

4. — Nominations à des commissions (p. 2707).
5. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 2707).
6. — Ordre du jour (p. 2707).

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

DEMISSIONS ET CANDIDATURES A DES COMMISSIONS

M. le président. J'ai reçu avis de la démission de M. François Dubanchet comme membre de la commission des affaires économiques et du Plan et celle de M. Franck Sérusclat comme membre de la commission des affaires culturelles.

Les groupes intéressés ont fait connaître à la présidence le nom des candidats proposés en remplacement de MM. François Dubanchet et Franck Sérusclat.

J'informe le Sénat que le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès a fait connaître à la présidence le nom du candidat qu'il propose pour siéger à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. André Colin, décédé.

Ces candidatures vont être affichées et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

— 3 —

CAISSE D'AMORTISSEMENT POUR L'ACIER LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1978

Adoption de deux projets de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion :

1° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux opérations de la caisse d'amortissement pour l'acier [n°s 16, 18 et 20 (1978-1979)];

2° Du projet de loi de finances rectificative pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale [n°s 15 et 21 (1978-1979)].

La commission des finances propose de procéder à une discussion générale commune de ces deux projets de loi.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Dans la discussion générale commune, la parole est à M. le rapporteur général.

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les deux projets de loi qui nous sont soumis

concernent, le premier la création d'une caisse d'amortissement pour l'acier ; le second, une loi de finances rectificative qui a pour objet d'en assurer le financement. Cette dernière traduit les incidences financières du plan adopté par le Gouvernement pour remédier à la situation financière désastreuse dans laquelle se trouve aujourd'hui la sidérurgie française.

Quelques chiffres vous donneront une idée de l'ampleur de la crise qu'elle traverse. Les pertes subies par les trois principaux groupes sidérurgiques français ont atteint 13,7 milliards de francs au cours des trois dernières années. Leur endettement représente 37,7 milliards de francs en 1977 ; il a plus que triplé depuis 1970. Avec 111 p. 100 de son chiffre d'affaires, la sidérurgie française est de loin la plus endettée d'Europe. Il en résulte pour elle des charges financières très lourdes.

Comment expliquer une telle situation ? Elle est essentiellement la conséquence de la crise mondiale apparue en 1975 dans ce secteur, mais elle s'explique aussi par certains facteurs propres à la sidérurgie française.

Depuis 1975, la production d'acier connaît, partout dans le monde, une crise d'une ampleur sans précédent. En France, les commandes ont diminué de 23 p. 100 en un an, le chiffre d'affaires de 25 p. 100. Les prix ont baissé, entre 1974 et 1977, de 20 à 40 p. 100 selon les produits.

Cette crise est d'autant plus rude qu'elle survenait après une année 1974 particulièrement bonne. Cette année-là, la production record de 27 millions de tonnes était atteinte ; l'endettement n'était que de 64 p. 100 du chiffre d'affaires.

Il semble bien, hélas ! qu'influencés par ces résultats exceptionnels, les industriels aient, à ce moment-là, péché par excès d'optimisme. Il reste qu'en 1977, la sidérurgie française a disposé d'une capacité de production de 33 millions de tonnes pour une production annuelle de 23 millions de tonnes seulement.

A cette chute brutale d'activité s'est ajoutée l'entrée sur le marché de nouveaux producteurs au comportement commercial très agressif, essentiellement l'Espagne, les pays de l'Europe de l'Est et surtout le Japon.

Ce dernier pays, rappelons-le en passant, a réalisé, en 1974, 41 p. 100 du commerce mondial des produits sidérurgiques, soit deux fois plus qu'en 1965.

Face à ces difficultés croissantes, la riposte de l'Europe a été très timide. Ce n'est que le 1^{er} mai 1977 que le plan Davignon a été adopté par l'ensemble des pays de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la CECA. Cette lenteur tient aux réticences de principe de certains de nos partenaires, en particulier la République fédérale d'Allemagne, à l'égard des mesures jugées par elle trop dirigistes.

Quant aux effets de ce plan, ils ont été trop tardifs — ils n'ont été ressentis que cette année même — pour apporter une véritable solution aux problèmes structurels de notre sidérurgie.

En effet, il faut savoir que les entreprises françaises souffrent depuis de nombreuses années d'insuffisances graves qui n'ont fait que s'accroître depuis 1975.

C'est d'abord une productivité inférieure à celle des entreprises concurrentes européennes, notamment allemandes. Pourquoi ? Premièrement, ce retard est dû à la survivance auprès d'entreprises modernes et productives — pour lesquelles de lourds investissements ont dû être engagés — d'un secteur de production vétuste, au rendement médiocre, représentant environ le quart de l'appareil de production français.

Deuxièmement, la réduction très modérée des effectifs. Au cours des années précédant la dernière crise, la plupart des entreprises des pays voisins ont réduit l'importance de leurs personnels salariés. En France, au contraire, alors que le VI^e Plan prévoyait, pour la période de 1970 à 1975, la suppression de 4 000 emplois, les effectifs se sont en réalité accrus de 9 400 unités.

Troisièmement, la limitation de la hausse des prix de vente. Fixés par arrêté ministériel de 1949 à 1952, mis en liberté surveillée à partir de 1953, les prix de l'acier n'ont été libérés qu'en 1970. Il est certain que, pendant les années où il a sévi, le contrôle de l'Etat s'est traduit par une modération de la hausse des prix des produits sidérurgiques.

D'après une étude réalisée par l'université de Paris-Dauphine, le manque à gagner qui en aurait résulté pour la profession aurait été de 12,9 milliards de francs, soit l'équivalent du coût de la construction de l'usine de Fos.

Enfin, dernier facteur d'aggravation : le recours massif à l'emprunt. Les investissements considérables que les entreprises ont dû réaliser pour se moderniser et s'étendre ont été financés à peu près exclusivement par l'emprunt, provoquant un énorme endettement.

Des mesures de restructuration ont été adoptées l'année dernière, mais elles étaient trop tardives pour produire de véritables effets. Nos grandes entreprises n'étaient plus capables de faire face à leurs échéances. D'où de très graves conséquences sur la production et l'emploi, tandis que, dans le même temps, des pans entiers de notre appareil financier risquaient d'être jetés à bas à la suite de dépôts de bilans en cascade.

Face à cette situation financière et économique extrêmement préoccupante, il n'était pas possible de laisser les choses en l'état.

Le Gouvernement a donc décidé de soumettre au Parlement deux projets de loi qui tendent à assurer la restructuration financière des principales entreprises sidérurgiques tout en protégeant l'épargne publique.

Ces entreprises, je vous le rappelle, sont au nombre de cinq : Sacilor, contrôlée à 47 p. 100 par Marine-Wendel ; Usinor, contrôlée à 65 p. 100 par Denain - Nord-Est - Longwy ; Châtillon-Neuves-Maisons, contrôlée à 100 p. 100 par Chiers - Châtillon ; enfin, Sollac et Solmer, sociétés coopératives contrôlées par Sacilor et Usinor.

Ces entreprises réalisent un chiffre d'affaires global de 24,3 milliards de francs par an, elles emploient environ 100 000 personnes et produisent 17 millions de tonnes d'acier chaque année, soit 75 p. 100 de la production française.

Leur nécessaire remise en ordre comporte deux volets : reconstituer les fonds propres des entreprises, ce qui suppose une réforme en profondeur de leurs structures ; alléger la charge énorme de leur dette pour qu'elles retrouvent les conditions d'une exploitation normale et une chance de rentabilité.

Le nouveau dispositif suppose d'abord une modification profonde de la géographie du capital des sociétés concernées. Il prévoit l'intervention de nouveaux actionnaires, ce qui entraîne la prise en charge des groupes sidérurgiques par d'autres dirigeants.

La réduction du capital devra être suivie d'une reconstitution des fonds propres des sociétés par souscription des principaux créanciers à une augmentation de capital. Ces créanciers deviendront donc les nouveaux actionnaires des groupes sidérurgiques concernés, à savoir : le GIS — groupement de l'industrie sidérurgique — pour 15 p. 100 ; les banques membres des pools des sociétés, pour 30 p. 100 ; le Crédit national, pour 10 p. 100 ; la Caisse des dépôts et consignations, pour 30 p. 100. L'Etat intervient à raison de 15 p. 100.

Ces groupes sidérurgiques ont décidé de créer trois sociétés financières nouvelles dont le capital global serait de 2 milliards de francs.

Les banques créancières étant pour l'essentiel des banques nationales, le contrôle de la puissance publique sera assuré. De plus, le groupement de l'industrie sidérurgique sera contrôlé à 75 p. 100 environ par les trois groupes les plus importants qui vont précisément se trouver dans la mouvance de l'Etat.

Quant aux trois nouvelles sociétés financières, elles assureront le contrôle des groupes sidérurgiques de deux façons : d'abord, par une participation directe au capital des sociétés sidérurgiques, ensuite, par une participation majoritaire dans une société holding détenant une partie du capital des sociétés sidérurgiques elles-mêmes et des sociétés non sidérurgiques, ce qui assurerait une certaine consolidation de ces groupes et une intégration vers les activités aval.

Ainsi, les établissements financiers — Crédit national, Caisse des dépôts et consignations, Trésor public — seront, en leur nouvelle qualité d'actionnaire, directement intéressés au sort des entreprises concernées qu'ils contrôleront au moins à 67 p. 100 de leur capital.

J'en viens au second volet : l'allègement des charges financières. Le montant de ces charges était, l'année dernière, de l'ordre de 3,2 milliards de francs, représentant ainsi 13 p. 100 du chiffre d'affaires attendu cette année, contre 3 p. 100 pour les entreprises de la République fédérale d'Allemagne.

Dès lors, il était évidemment nécessaire de ramener le niveau des charges financières à celui que tolère une saine gestion, soit environ 5 p. 100.

Pour étaler les charges de la dette obligatoire et assurer la sauvegarde du crédit public, diverses mesures sont envisagées.

En premier lieu, les banques créancières consentiront un effort évalué à 1 milliard de francs. Elles convertiront 600 millions de francs de leur créance en capital pour souscrire 30 p. 100 du capital des sociétés financières.

Par ailleurs, sur leur créance non convertie, elles renonceront à 80 millions de francs d'intérêt par an pendant cinq ans, soit 400 millions de francs au total.

En outre, elles se sont engagées à maintenir à leur niveau actuel les encours de crédit aux sociétés sidérurgiques.

En deuxième lieu, les créances du Fonds de développement économique et social, qui sont des prêts de l'Etat, seront transformées en prêts participatifs qui porteront intérêt à 0,1 p. 100 pendant cinq ans, de 1979 à 1983. A partir de 1984, les conditions dans lesquelles ces prêts seront remboursés ne sont pas connues. Cependant, dit-on, le taux d'intérêt serait de 1 p. 100.

Il n'est pas douteux que la conversion des prêts actuels du FDES représente, pour l'Etat, c'est-à-dire pour le contribuable, un effort considérable. En ne prévoyant pas de remboursement pour une période de cinq ans, le Gouvernement accepte, en fait, qu'une partie non négligeable de ce capital soit aliénée par le jeu du glissement des prix. En fixant un intérêt symbolique, il consent à l'abandon, chaque année, d'une somme s'élevant à plusieurs centaines de millions de francs.

En troisième lieu, les emprunts du groupement de l'industrie sidérurgique, du Crédit national et des quatre autres groupements d'emprunts seront convertis en prêts participatifs — on les appelle, pour la circonstance, « à caractéristiques particulières » — dans les mêmes conditions que les prêts du FDES. Pour sauvegarder complètement — c'est un fait important — les intérêts des porteurs, les pouvoirs publics ont prévu la constitution d'une caisse d'amortissement pour l'acier, dénommée la CAPA, qui sera chargée d'assurer le remboursement du principal et le paiement des intérêts de la dette obligatoire des sociétés envers les prêteurs que j'ai mentionnés plus haut.

Dans ces conditions, la réduction des intérêts se traduira par un allègement de 1,5 milliard à 2 milliards de francs du service annuel de la dette, étant observé que restent à la charge des sociétés sidérurgiques les obligations qu'elles ont émises et les emprunts qu'elles ont contractés à l'étranger, qui atteignent le chiffre impressionnant de 5 milliards de francs.

Enfin, le Gouvernement incitera les organisations professionnelles et syndicales de la sidérurgie à ouvrir des négociations pour conclure une nouvelle convention sociale qui devra prendre effet à cette échéance.

Tel est, mes chers collègues, le dispositif mis en place par les pouvoirs publics. Ce dispositif a naturellement une conséquence financière que je suis amené à examiner devant vous.

Le présent projet de loi de finances rectificative, qui est le second de cette année, a pour objet de définir les relations financières entre l'Etat et l'organisme dont la création est prévue, à savoir la caisse d'amortissement pour l'acier. Il comporte 3,3 milliards de francs de charges nouvelles et 300 millions de francs de ressources supplémentaires. Il aggrave donc de 3 milliards de francs le déficit de 8,9 milliards de francs initialement prévu au budget de 1978 et qui a été maintenu à ce montant par le premier collectif. Il le porte à 11,9 milliards de francs.

L'Etat garantit l'équilibre des opérations effectuées par la CAPA en vue de protéger l'épargne obligatoire. Cet organisme peut, d'une part, recevoir des prêts du Trésor, dont le mode de remboursement est défini par une convention, d'autre part, emprunter des ressources sur les marchés, avec la garantie de l'Etat, auprès d'investisseurs institutionnels.

Une disposition permanente prévoit la création d'un compte spécial du Trésor.

Compte tenu de la situation actuelle du marché, dont dépendent les résultats des entreprises, et du caractère très progressif du redressement attendu, il n'est pas possible de déterminer, dès à présent, les conditions du remboursement et de la rémunération des prêts de l'Etat à la CAPA.

Dès lors, les prêts de cette dernière devront être de longue durée et à taux au départ faible ou nul, les conditions des prêts supplémentaires consentis par la suite étant déterminées en fonction de la nouvelle situation financière de la sidérurgie.

Voyons ce qu'il en est des dispositions concernant l'exercice 1978. Le financement des dépenses nouvelles est assuré par l'aggravation du déficit budgétaire de trois milliards de francs ouverts au titre du compte spécial des prêts à la caisse

d'amortissement pour l'acier et par la consolidation des prêts consentis par le FDES aux sociétés sidérurgiques à hauteur de 300 millions de francs.

Tel est, mes chers collègues — je suis un peu confus de l'aridité de mon exposé, mais la matière l'imposait — l'essentiel du projet de loi de finances rectificative et du projet de loi portant création de la caisse d'amortissement pour l'acier. Je vous ferai part, en terminant, de quatre modifications qui ont été apportées par l'Assemblée nationale à ce projet de loi.

D'abord, le statut de société anonyme avait été proposé par le Gouvernement en raison de sa plus grande souplesse. Il n'a pas été retenu par l'Assemblée nationale qui a préféré ne pas apporter, sur ce point, une précision essentielle et laisser la possibilité du choix de la nature de l'établissement. Ce pourrait donc être éventuellement un établissement public. Le choix des statuts serait laissé au Gouvernement qui les approuverait par décret en Conseil d'Etat.

La constitution de la CAPA, telle qu'elle était prévue dans le projet de loi, devait permettre d'associer à l'opération des investisseurs institutionnels, ce qui aurait été de nature à faciliter le placement des emprunts importants que la caisse devra émettre pour financer ses interventions : présents au capital et dans la gestion de la caisse, les grands réseaux collecteurs de l'épargne publique sont, à coup sûr, les mieux placés pour veiller au bon déroulement de ces opérations.

Sur ce point, l'Assemblée nationale a pris une position nette : pour rassurer les porteurs d'obligations, elle a précisé que l'Etat contrôlera le fonctionnement de la caisse et la constitution de son capital, lequel serait souscrit à raison d'un tiers par l'Etat, d'un tiers par la Caisse des dépôts et consignations et d'un tiers par les compagnies d'assurance.

Enfin, la désignation du président sera soumise à l'agrément du ministre de l'économie.

Troisième modification : le projet de loi donnant à penser qu'au cas où il n'y aurait pas conversion des prêts les sociétés sidérurgiques ne seraient pas tenues de verser à la caisse d'amortissement les sommes correspondant au service d'emprunts que la caisse assurerait, l'Assemblée nationale a précisé que, convertis ou non, les prêts devraient être l'objet d'un remboursement en intérêts et en capital par ladite caisse.

Quatrième et dernière modification : sans remettre en cause les structures financières proposées, l'Assemblée nationale a entendu instaurer la participation du personnel au capital des sociétés sidérurgiques concernées. Celle-ci prendrait effet à l'issue de la période transitoire de cinq ans régissant le service des prêts du FDES accordés auxdites sociétés et des prêts pris en charge par la caisse d'amortissement pour l'acier et, en tout état de cause, avant le 30 juin 1984.

On peut se demander, mes chers collègues, si une telle proposition trouve bien sa place dans un texte qui concerne éminemment les mécanismes financiers de la caisse et s'il est opportun, alors que la santé financière des sociétés concernées est loin, très loin d'être rétablie, de prévoir d'ores et déjà une telle mesure dont l'entrée en vigueur, de toute façon, ne peut qu'être extrêmement éloignée.

Au total, mes chers collègues, ce « plan » — ne nous cachons pas la vérité — équivaut à un règlement judiciaire à l'amiable...

M. Edgar Tailhades. C'est grave !

M. Maurice Blin, rapporteur général. ... qui évite un dépôt de bilan ayant lui-même des conséquences graves, voire désastreuses pour l'avenir des sociétés sidérurgiques françaises, sur l'emploi du personnel et qui aurait affecté le pays tout entier.

La formule proposée par le Gouvernement offre deux avantages. D'une part, elle ménage les banques, qu'elles soient nationalisées — la BNP, la Société générale, le Crédit lyonnais — ou privées — essentiellement la Banque de Paris et des Pays-Bas — étant bien souligné que leurs dépôts ne leur appartiennent pas, qu'elles ont peu de fonds propres et que leur bilan risquait d'être très gravement compromis si leur contribution avait dû être plus importante.

L'autre avantage est de protéger la petite épargne, ou tout au moins une partie de cette dernière, parmi laquelle les obligations du groupement de l'industrie sidérurgique sont fort répandues. Il n'était pas possible, au moment où tout est tenté pour redresser efficacement le marché financier français, de jeter la suspicion sur les emprunts de groupes professionnels.

En revanche — et je ne saurais trop vous rendre attentifs à cet oubli qui me paraît être un des points noirs du dispositif dont nous discutons — les détenteurs d'actions, dont le nombre

s'élève à plus de 200 000, qu'il s'agisse de familles dont le nom a été longtemps lié au destin et au renom de la sidérurgie française, ou de l'immense armée des petits porteurs, subissent un dommage irréparable avec la perte de la quasi-totalité de leur capital. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

M. Charles Alliès. C'est du propre !

M. Maurice Blin, rapporteur général. Il n'y a, dans le dispositif qui nous est soumis, aucune précaution, aucune sauvegarde, aucune garantie les concernant.

Il reste que le dispositif financier présenté par le Gouvernement, ingénieux certes, méritoire aussi, n'a pu être mis en place — il faut bien le savoir — que moyennant un effort considérable et difficilement chiffrable, compte tenu de l'incertitude qui pèse sur la restauration technique et financière des sociétés concernées, demandé à l'Etat, c'est-à-dire aux contribuables français.

En effet, l'Etat, accepte de prendre dans cette affaire des risques fort importants. Il consent un sacrifice appréciable sur les prêts du FDES, qui seront remboursés à des taux d'intérêt très faibles, nettement inférieurs à ceux qui sont acceptés par les banques. Il devient actionnaire des sociétés en participant, à raison de 300 millions de francs, au capital des sociétés financières. Enfin, il avance la première annuité de la caisse d'amortissement et garantit les suivantes, la récupération de ces sommes apparaissant, au demeurant — il faut bien le dire — très aléatoire.

Alors, mes chers collègues, de deux choses l'une : ou la sidérurgie ne réussit pas à faire des bénéfices, et la collectivité nationale devra assumer pendant longtemps de très lourdes charges, un peu à l'image, pour parler simplement, de la situation anglaise, ou bien elle parvient à faire des profits, et il lui faudra bien, à ce moment-là, amortir ses installations, payer les agios des banques ainsi que des emprunts étrangers, et investir suffisamment.

Même dans les conditions les plus favorables, on peut se demander comment les prêts de caractéristique spéciale seront remboursés. Je sais que la porte reste ouverte à un tel remboursement. C'est ce qui autorise, d'ailleurs, les pouvoirs publics à refuser le mot et la notion même de nationalisation dans cette affaire. Mais enfin, il faudrait au moins quatre ou cinq exercices records, comme ceux des années d'avant 1974 à forte croissance durant lesquelles les entreprises purent dégager de 20 à 25 p. 100 de marge brute sur leurs chiffres d'affaires, pour qu'une telle opération puisse être amortie. Encore convient-il d'indiquer que, dans cette hypothèse la plus optimiste, ne sont pas prises en compte les sommes empruntées depuis trois ans pour compenser les pertes.

Dès lors, devant l'incertitude qui plane sur la conjoncture économique mondiale et l'absence de toute précision sur le plan attendu de restructuration des unités de production, on ne peut s'empêcher, mes chers collègues, d'avoir de très sérieuses inquiétudes quant à l'importance de l'effort financier qui sera finalement demandé aux contribuables. Espérons simplement que, quelle que soit son importance, cet effort sera efficace et suffisant.

Sous le bénéfice de ces observations, et en soulignant une dernière fois que, grâce à l'intervention de la caisse d'amortissement pour l'acier et à la garantie publique dont seront assorties ses interventions, les intérêts des épargnants obligataires devraient être sauvegardés, votre commission des finances vous propose d'adopter les deux présents projets de loi. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDP, de la gauche démocratique, du RPR et à droite.*)

M. le président. Je signale au Sénat que quatre commissions sont actuellement réunies, dont trois procèdent à des auditions de membres du Gouvernement. Ceux de nos collègues qui ne peuvent pas suivre cet important débat n'en sont donc, pour la plupart, pas responsables.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Richard Pouille, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des affaires économiques et du Plan n'entend en aucune façon empiéter sur les prérogatives de notre commission des finances. Aussi, après l'excellent rapport de notre ami M. Blin, je ne reviendrai absolument pas sur les thèses qu'il a si bien développées. Je me contenterai de résumer certains points importants pour engager ensuite mon propos.

La crise générale de la sidérurgie européenne dans un marché mondial perturbé nécessite la mise en place d'une politique sidérurgique commune et organisée entre l'Europe, les Etats-Unis et le Japon, d'une part, mais également entre les producteurs européens, d'autre part.

Une action dans ce sens s'est exercée immédiatement au niveau de la Communauté européenne du charbon et de l'acier avec le plan Simonet, datant déjà de 1976, puis avec le plan Davignon, de 1977. On a abouti ainsi à une certaine consolidation des prix sidérurgiques — j'insiste bien sur le mot « certaine » — mais une discipline ferme en matière de quotas attribués aux différents pays membres et de prix pratiqués s'impose.

Dans ce contexte, la capacité sidérurgique de la France est évaluée — il faut être prudent — à quelque 27 millions de tonnes par an, la production oscillant entre 24 et 25 millions de tonnes. Simultanément, la France doit assainir son industrie sidérurgique pour combler son retard sur ses partenaires européens, retard qui est de l'ordre de 13 à 15 p. 100.

Notre pays doit donc limiter l'endettement de son industrie. Ce projet de loi tendrait à diminuer celui-ci d'au moins 7 à 8 p. 100.

Il faut également améliorer la productivité, la qualité des installations, mais aussi admettre la nécessité de supprimer un nombre important d'emplois, ce qui est malheureusement inéluctable.

Nous ne sommes pas les premiers à agir ainsi, tous les autres pays européens nous ayant précédés dans cette voie. La France ne sera donc pas le premier pays à aider sa sidérurgie à sortir de l'ornière. Certains pays — et l'on pense tout de suite à l'Allemagne fédérale — sont allés encore beaucoup plus loin puisque les aides accordées par les *Länder* ont accompagné celles du Gouvernement.

Il faut donc, et les mesures proposées par le Gouvernement vont dans ce sens, permettre aux sidérurgistes français d'être compétitifs vis-à-vis de leurs partenaires européens les plus dynamiques.

A cet effet, trois séries de mesures sont envisagées : d'abord la constitution de sociétés financières où les créanciers ont la majorité — ce sont finalement de véritables holdings — ; ensuite, la création de la caisse d'amortissement pour l'acier ; enfin, la mise en place d'un fonds spécial d'adaptation industrielle de 3 milliards de francs permettant la modernisation des installations sidérurgiques, le financement des opérations de reconversion et d'aménagement du territoire pour limiter les effets négatifs sur l'économie des mesures de sauvegarde des secteurs sidérurgiques.

Soulignons, de plus, que dans le cadre de ce plan acier nous visons également la construction navale.

Les subventions prévues dans cette somme de trois milliards de francs représentant à peu près 50 p. 100 de l'enveloppe et les prêts participatifs, l'autre moitié devrait permettre des investissements beaucoup plus importants. On a parlé d'investissements pouvant aller de trois à dix milliards de francs. C'est là quelque chose de considérable !

La commission des affaires économiques et du Plan se devait d'étudier les répercussions de l'application du plan gouvernemental sur la sidérurgie, mais surtout son impact sur les économies régionales. Elle a conclu que le Gouvernement, devenu syndic de la sidérurgie, avait l'obligation d'infléchir ou de modifier les plans des différents groupes sidérurgiques quand ceux-ci ignoraient l'environnement local et risquaient, de ce fait, de créer des situations catastrophiques.

La commission a retenu l'exemple de la Lorraine, malheureusement particulièrement significatif. La Lorraine est, en effet, la plus forte région sidérurgique française. C'est encore la région la plus touchée par les plans de restructuration et d'assainissement de la profession.

Une des mesures concernant la Lorraine est encore plus traumatisante. Il s'agit du choix entre le site de Neuves-Maisons et celui de Longwy à la suite des regroupements des sociétés Chatillon-Neuves-Maisons et Usinor, en Meurthe-et-Moselle.

La profession doit déterminer dans quelles conditions et à partir de quelles installations seront produites les 1 700 000 tonnes d'acier — chiffre donné sous toute réserve, correspondant à l'enveloppe attribuée par le plan Acier.

Dès à présent, Usinor, qui est une société nettement plus importante que son associée, a présenté au Gouvernement son plan. Celui-ci supprime purement et simplement, immédiatement en partie et totalement à long terme, le site de Neuves-Maisons.

Que prévoit ce plan ? Le démontage de l'aciérie à oxygène construite à 90 p. 100 sur le site de Neuves-Maisons et son remontage sur le site Usinor de Longwy, avec, parallèlement, la disparition progressive des laminoirs et trains à fil, ce qui représente, au total, la suppression des 2 965 emplois actuels de Neuves-Maisons, soit 60 cadres hors siège, 625 ouvriers très spécialisés et 2 280 ouvriers horaires, ceux-ci comprenant 200 travailleurs immigrés.

A titre de comparaison, j'indique que l'effectif Usinor, à Longwy, est de 5 600 employés, dont 2 250 étrangers. Ces emplois seraient maintenus dans la proposition Usinor en partant du fait que le secteur de Longwy est déjà terriblement touché.

Il est apparu aux Lorrains et à beaucoup de ceux qui ont étudié ce problème que cette solution était à la fois aberrante et scandaleuse, techniquement, financièrement et humainement.

Au point de vue technique, une solution pourrait être mise au point pour la sauvegarde d'une certaine activité. Il n'est pas question, en effet, de tout conserver. Des sacrifices seront à consentir, il faut l'admettre dès maintenant et rechercher la solution la moins traumatisante.

Une telle solution est d'ailleurs proposée par les cadres de Neuves-Maisons, par les maires de tout ce secteur — plus de cent maires se sont réunis pour en discuter et prendre une position commune sur ce problème — par les conseillers généraux, par les parlementaires et par les représentants de la chambre de commerce et d'industrie.

Cette solution concerne les deux sites. Pour le premier, celui de Neuves-Maisons, il faudrait achever l'aciérie à oxygène qui est déjà construite et payée à 90 p. 100 de sa valeur.

Je dois rappeler, à son propos, que cette aciérie est implantée au bord de l'eau — la Moselle canalisée à grand gabarit — et on nous a bien précisé, depuis très longtemps, que, pour être compétitive, une aciérie devait se trouver « sur l'eau ».

Celle de Neuves-Maisons peut fonctionner au rythme de un million ou même 1 200 000 tonnes d'acier par an, dont 400 000 tonnes en coulée continue, ce qui est souhaitable dans de nombreux cas, et 800 000 tonnes en lingots.

Cette aciérie utilisera ainsi à plein le port construit sur la Moselle canalisée pour ses approvisionnements en coke et en minerais et pour ses expéditions de produits lourds et de laitiers.

Mais ces expéditions de produits lourds et de laitiers sont inférieures en tonnages à ce qui arrive dans l'autre sens.

On débouche là sur un autre plan lorrain qui vise à se servir de la canalisation de la Moselle après un embranchement sur Domsbale pour permettre d'utiliser les exportations des usines chimiques Solvay.

Seraient conservés les hauts fourneaux qui ont été installés en 1974 et 1978 et dont la capacité est de 900 000 tonnes, les laminoirs qui ont été complètement modernisés entre 1974 et 1976, d'une capacité d'environ 1 200 000 tonnes, et aussi, ce qui est important, les meilleurs trains à fil français après les progrès qu'on leur a fait faire en 1978.

Quand on parle d'aciéries compétitives, de possibilités d'extension, il ne faut pas négliger ce qui fonctionne et surtout ce qui fonctionne déjà très bien.

Nous disposons là des meilleurs trains à fil européens. A titre indicatif, les fils sortent à raison de 240 kilomètres à l'heure. Ce sont des aciers d'une grande qualité. Ils sont utilisés pour les armatures de pneus, pour les chevelus de béton précontraint, les plus difficiles à réaliser, pour les câbles spéciaux, pour les ressorts de très faible section et pour les électrodes de soudage automatique. Tous ces fils sont pratiquement exportés pour 50 p. 100 de leur production totale.

Serait également conservée la production des trains finisseurs ; ce sont les plus anciens puisqu'ils datent de 1971.

Mais tout ce qui est antérieur à 1971 devrait être systématiquement supprimé.

Même en conservant le site, il faut admettre que Neuves-Maisons devra fonctionner avec une diminution des effectifs de l'ordre de 540 emplois. Certes, dans le cadre des retraites ou pré-retraites, 140 suppressions se feront sans licenciement, mais il en restera encore 400 et c'est là que jouera, dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'utilisation d'une zone industrielle située à proximité immédiate de cette usine, le long de la Moselle canalisée.

L'ensemble, constitué par l'usine et la zone industrielle, représente 200 hectares. L'usine occupant 80 hectares, il en reste 120 pour l'implantation d'autres industries complémentaires.

Que devient celle de Longwy ? Elle n'est pas supprimée. N'oublions pas qu'à Longwy, dès à présent, la construction d'une nouvelle aciérie, également à oxygène, celle du groupe Cokerill, est en cours.

Cokerill est à Rehon, commune voisine de Longwy. La distance est très faible. Une coulée continue à Neuves-Maisons peut se faire sur une distance d'un peu plus d'un kilomètre entre l'aciérie et le produit d'utilisation ; de la même façon, à Longwy, entre l'aciérie à oxygène de Cokerill et les trains finisseurs d'Usinor, la distance est inférieure à deux kilomètres. On se retrouve donc, là encore, à peu près dans les mêmes conditions.

Il faudrait pour garantir la pérennité des marchés d'Usinor, pouvoir faire pression sur Cokerill pour que cette société cède à Usinor quelques parts de la nouvelle aciérie, ces parts correspondant à 500 000 ou à un million de tonnes d'acier nécessaires au fonctionnement total d'Usinor.

Dans ces conditions, Usinor, avec ses installations modernes, continue à tourner à Longwy. En modernisant certaines autres installations, on augmente encore sa capacité. Il en résultera forcément des suppressions d'emplois.

Là comme pour Neuves-Maisons, il est nécessaire de chercher quelle formule adopter. On débouche automatiquement sur l'utilisation maximum de zones industrielles déjà aménagées et partiellement fonctionnelles — comme la zone industrielle de Villers-la-Montagne mais il peut y en avoir d'autres — avec l'aide de la région.

N'oublions pas que, sur ce site, même si des rivières apparaissent sur la carte de France, de même dimension que la Moselle, on ne décèle aucun accès par voie d'eau. Il faut donc envisager une reconversion totale vers une industrie beaucoup plus légère.

Je ne suis pas raciste, je ne veux pas à nouveau insister sur ce chiffre mais les emplois qui doivent être supprimés à Longwy correspondent à peu près à la main-d'œuvre étrangère. Je ne dis pas qu'il est nécessaire de la renvoyer, mais c'est celle qui est le plus mobile et que l'on peut réutiliser sur des sites voisins de Longwy.

Je passe au point de vue économique. On conserve des installations rénovées ou neuves qui représentent un investissement de 720 millions de francs, réalisé entre 1967 et 1977, soit environ 900 millions de francs 1978.

Le tronçon de canalisation à grand gabarit de la Moselle a été poursuivi de Frouard à Neuves-Maisons uniquement pour l'usine de cette localité. Il est maintenant exploitable, les travaux se terminent. Le coût de cette canalisation a été de 420 millions de francs, soit 620 millions de francs 1978. Sur ces 420 millions de francs, la région, les départements de la Moselle et de Meurthe-et-Moselle en ont financé 60 millions. Il apparaît là une solidarité lorraine notable pour ce tronçon qui est purement meurthe-et-mosellan entre Frouard et Neuves-Maisons. Que la région participe à cette réalisation, c'est son rôle, mais il faut souligner que le département de la Moselle s'y est aussi associé.

A côté de ces 60 millions de francs fournis par les collectivités locales, la société de Châtillon-Neuves-Maisons participe aux amortissements pour 15 millions de francs.

Nous avons constaté, en examinant le dossier en détail, qu'il existe, près de Neuves-Maisons, la cimenterie de Xeulilly dont les ciments sont très connus, et qui fonctionne uniquement à partir des laitiers de Neuves-Maisons. Qui dit suppression de Neuves-Maisons dit donc également celle de la cimenterie de Xeulilly.

En outre, puisque Neuves-Maisons fait partie de la grande agglomération nancéenne, si cette usine était supprimée, cette agglomération qui rassemble 350 000 habitants perdrait sa dernière industrie lourde.

Or, là encore avec la participation et l'aide de la région, Nancy et son agglomération sont en train de développer un pôle de recherche et de technologie à Brabois, dont le rôle doit être celui d'une charnière entre l'industrie et l'université. Si l'industrie disparaît, il n'y aura plus ni charnière ni pôle de recherche.

M. le ministre de l'industrie nous a dit hier, en commission, qu'il fallait des idées pour résoudre la crise. Nous savons que le Gouvernement en a, mais je tiens à l'assurer que les Lorrains en ont également beaucoup et qu'ils sont prêts à les soumettre au Gouvernement pour qu'elles soient mises en œuvre.

Enfin, reste le point de vue psychologique. La construction effectuée à Longwy plutôt qu'à Neuves-Maisons entraînera un retard de deux à trois ans dans la production, ce qui provoquera une perte de productivité de l'ordre de 150 à 200 millions de francs. Mais ce n'est pas le point le plus important.

Les Lorrains sont des gens sérieux, travailleurs, habitués à combattre les coups du sort, mais non à les subir passivement. Jamais ils n'admettront que des investissements compris entre un et deux milliards de francs soient gaspillés inutilement. Bernés, ils réagiront.

L'analyse de quelques scrutins dans la première circonscription de Nancy est assez significative. Sans entrer dans le débat politique, je voudrais noter que les chiffres montrent bien la dégradation de la confiance : aux dernières élections présidentielles, le taux de participation était de 85 p. 100 ; on peut donc classer parmi les mécontents ou les indifférents 15 p. 100 des électeurs ; notre président a obtenu 50 p. 100 des voix, tandis que M. Mitterrand en recueillait 35 p. 100. En mars 1978, au cours d'élections législatives très importantes, le taux de participation passait de 85 à 75 p. 100, la majorité et l'opposition recueillaient chacune 37,5 p. 100 ; on peut donc dire que les mécontents représentaient 62,5 p. 100 des électeurs — mécontents, indifférents et opposition.

Mais nous avons eu une élection partielle en septembre 1978.

M. Charles Alliès. Eh oui !

M. Richard Pouille, rapporteur pour avis. Cette élection est intervenue après l'annonce de la suppression de l'usine de Neuves-Maisons. Là, la participation est tombée à 55 p. 100 ; la majorité a recueilli 22 p. 100 des voix, l'opposition 33 p. 100 ; ceux que l'on peut classer dans les mécontents représentent donc aujourd'hui 78 p. 100 des électeurs au lieu de 15 p. 100 de mécontents abstentionnistes en 1974.

M. Charles Alliès. Et ce n'est pas fini !

M. Richard Pouille, rapporteur pour avis. Il y a là une confiance à retrouver.

La conversion des sites sidérurgiques de Neuves-Maisons et de Longwy est donc nécessaire. Il faut que le département de Meurthe-et-Moselle puisse être classé en zone sinistrée ; il faut élaborer un plan régional qui permette d'harmoniser le premier plan Vosges déjà réalisé et le plan Meurthe-et-Moselle que nous souhaitons.

Je voudrais maintenant vous faire part de l'avis définitif de la commission des affaires économiques et du Plan.

Les mesures gouvernementales proposées doivent permettre de conserver en France une sidérurgie qui, assainie et restructurée, jouera son rôle dans l'économie européenne et sera compétitive à l'échelon mondial.

Mais, et j'appelle l'attention de nos ministres sur ce point — je sais bien qu'ils y sont attentifs — ces mesures ne doivent pas mettre en péril les économies locales.

L'Etat syndic devra infléchir et modifier toutes propositions de la profession, quand celles-ci entraîneraient la suppression des plus petits, qui sont souvent les plus compétitifs — je pense à Neuves-Maisons ou à la Société métallurgique de Normandie — au bénéfice des plus grands.

Les plans d'aménagement des secteurs touchés sont indispensables pour assurer une transition humainement acceptable et une reconversion efficace.

Des programmes de sauvegarde seront menés en participation avec les collectivités locales et régionales ; ces dernières sont prêtes à apporter leur participation financière et à contribuer à la recherche des idées pour rétablir l'économie dans leur région.

Je demande à M. le ministre de l'économie et à M. le ministre de l'industrie de préciser au Sénat que les préoccupations du Gouvernement sont celles de la commission. Alors, elle donnera un avis favorable à l'acceptation par le Sénat de la loi de création de la caisse d'amortissement pour l'acier et du projet de loi de finances rectificative pour 1978. (*Applaudissements à droite, sur les travées du RPR et de l'UCDP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le président, c'est avec grand plaisir, que je me retrouve une fois de plus à cette tribune, même si je porte aujourd'hui une autre casquette.

M. le président. Le plaisir est partagé, monsieur le ministre.

M. René Monory, ministre de l'économie. Je voudrais tout d'abord remercier MM. Blin et Pouille pour la grande qualité de leurs rapports — mais celle-ci va de soi dans cette maison.

Je ne répondrai pas à M. Pouille, qui a plus particulièrement parlé de l'industrie, mais je dirai à M. le rapporteur général que je comprends parfaitement ses préoccupations et les inquiétudes qu'il peut ressentir au nom du Sénat. Je voudrais le remercier, ainsi que la commission des finances, du travail qu'ils ont accompli — le sujet était complexe — et de l'orientation qu'ils ont donnée à ce débat en proposant au Sénat d'accepter ces deux projets de loi.

Mes explications seront brèves, les deux rapporteurs ayant d'ores et déjà exposé en détail les projets du Gouvernement. Je tâcherai d'éviter ainsi les redites, en me réservant de répondre, tout à l'heure, aux interrogations éventuelles.

L'examen des deux projets de loi, dont le premier porte sur la création d'une caisse d'amortissement pour l'acier, constitue une tâche très importante, probablement sans précédent pour le Sénat comme pour l'Assemblée nationale. Il s'agit, en effet, de remettre en état un secteur auquel les Français portent beaucoup d'intérêt.

Quelle était la situation à laquelle se trouvaient confrontées les entreprises et dont devait tenir compte le Gouvernement ?

La sidérurgie française était menacée sur ses bases. Toutes les industries d'Europe, depuis 1974, ont tremblé les unes après les autres. Elles ont toutes connu, au cours de ces dernières années, des pertes. Pour sa part, la sidérurgie française était probablement encore plus vulnérable que les autres.

Avant cette période, elle a, vous le savez, contribué à assurer la puissance industrielle de notre pays. Mais si elle a un passé, elle a également, pour nous, un avenir. C'est ce que nous voulons démontrer en vous proposant ces deux projets de lois.

Il y a, j'en suis sûr, place en France pour une sidérurgie puissante, rénover, revivifiée, une industrie sidérurgique capable de se mesurer aux meilleurs — et Dieu sait si nous en aurons besoin !

Dans ces circonstances, la tâche fondamentale est bien l'adaptation de nos entreprises aux données nouvelles et durables du marché de l'acier car, là comme ailleurs, la répartition de la richesse a considérablement évolué au cours de ces quatre dernières années.

La compétition sera rude, car de nouveaux concurrents sont arrivés sur le marché, qui ne connaissent pas toujours des salaires équivalents aux nôtres et surtout une protection sociale aussi complète que celle qui a été mise en œuvre dans notre pays et qui fait notre fierté. Or, ces deux facteurs pèsent lourdement sur la formation des prix.

Les entreprises françaises sidérurgiques étaient donc en péril. Elles n'avaient pratiquement plus, depuis deux ans déjà, de moyens propres et, après avoir réalisé, à partir de 1965, un effort d'investissement important, elles ont dû, à partir de 1975, s'endetter, soit pour investir, soit, comme l'a dit tout à l'heure M. le rapporteur général, pour rembourser leurs dettes. Leur endettement actuel représente à peu près 110 p. 100 de leur chiffre d'affaires.

Comparons ces chiffres avec ceux de notre puissant voisin, vers lequel on tourne parfois les regards : en Allemagne, l'endettement est de l'ordre de 25 p. 100 du chiffre d'affaires ; la charge financière, proportionnelle à cet endettement, est de l'ordre, pour la principale entreprise, de 13 à 14 p. 100 en France par rapport au chiffre d'affaires et, pour l'Allemagne, de l'ordre de 3 à 4 p. 100 ; au total, nos cinq premières entreprises subissent, au départ, un handicap de l'ordre de 10 p. 100 de charges financières.

A partir de cette analyse, il est clair que tout plan industriel, quelle que soit sa qualité, serait voué à l'échec, s'il n'était pas préalablement, remédié à ce handicap spécifique.

Certes, nous nous sommes efforcés, au cours de ces dernières années, et particulièrement depuis la fin 1977 de freiner, dans la communauté européenne, l'évolution désastreuse des prix. La mise en place du plan Davignon a bien momentanément retardé certaines évolutions, mais il serait illusoire de penser que nous pourrions durablement vendre de l'acier à un prix plus élevé que celui produit par les autres pays.

En effet, nous possédons, en aval, des industries extrêmement prospères — je pense en particulier à l'industrie automobile — qui ne pourraient pas continuer d'affronter avec succès la concurrence internationale si elles n'avaient pas accès au marché de l'acier au même prix que leurs principaux concurrents.

Dans ces conditions, il était nécessaire, et c'était ma tâche, de ramener les charges financières des principales entreprises à un niveau comparable avec celui de leurs concurrents. C'est ce que je vais maintenant brièvement vous exposer, compte tenu des précisions apportées il y a un instant par M. Maurice Blin.

A situation exceptionnelle, solutions exceptionnelles.

Il fallait avant tout éviter la faillite. Si, en effet, nous avions laissé se perpétuer la situation, un certain nombre de créanciers — je pense notamment aux banques — et surtout les 130 000 ou 140 000 travailleurs en auraient supporté les conséquences, et nous aurions commis là, indiscutablement, une mauvaise action. De toute façon, le lendemain, les problèmes se seraient posés de nouveau de la même façon. Car on imagine mal, après une faillite, la disparition pure et simple de notre sidérurgie. En tout état de cause, nous aurions été contraints de trouver des solutions. Mieux valait, dès lors, les chercher à l'avance.

Plus qu'à un traitement thérapeutique, c'était, pratiquement, à un véritable traitement chirurgical sur le passif des entreprises qu'il fallait procéder.

Nous avons deux objectifs principaux : d'abord, reconstituer les fonds propres des entreprises, ensuite adapter, comme je l'ai indiqué, les charges financières des entreprises à leurs possibilités.

Comment reconstituons-nous le capital des entreprises ?

Nous créons, par conversion d'un certain nombre de créances, des sociétés financières, dotées au total d'un capital de 2 milliards de francs ; les participations seront les suivantes : 30 p. 100 pour la caisse des dépôts et consignations, 30 p. 100 pour les banques, 15 p. 100 pour l'Etat, 15 p. 100 pour le groupement de l'industrie sidérurgique et 10 p. 100 pour le crédit national.

C'était la solution pour prendre le contrôle de ces sociétés industrielles de telle façon que les anciens actionnaires ne disposent pas d'une minorité de blocage.

Je dirai à M. Blin, qui parlait de « l'armée des petits actionnaires », que nous avons pensé à eux. Je voudrais, à cet égard, attirer votre attention sur le fait que si l'Etat n'était pas intervenu ces petits porteurs auraient vraisemblablement tout perdu. La solution que nous avons adoptée permet de conserver une certaine valeur à leurs actions.

Le montage financier comprend d'abord une contraction du capital actuel afin de permettre de donner aux sociétés financières de créanciers la majorité absolue.

Parallèlement à cette démarche, il fallait que tous les créanciers participent à l'allègement des charges financières, car il ne suffisait pas de constituer des sociétés financières pour prendre le contrôle de la sidérurgie, il fallait également créer les conditions nécessaires pour que la charge redevienne normale, de l'ordre de 3 à 4 p. 100 du chiffre d'affaires.

Les banques ont accepté, après avoir converti 600 millions de francs de créances en capital, d'abandonner, au cours des cinq prochaines années, 400 millions de francs d'intérêt, soit 80 millions par an. C'est donc un effort de un milliard de francs que nous avons demandé aux banques. La caisse des dépôts et consignations et les divers investisseurs institutionnels prêteront au fur et à mesure des échéances des sommes au moins égales à celles qu'ils recevront de l'amortissement de la dette passée.

La plus grande partie des autres dettes sera convertie en prêts de caractéristiques spéciales. Si nous n'avons pas recouru — je l'ai déjà expliqué à l'Assemblée nationale — à la technique des prêts participatifs, c'est parce que ces prêts sont d'une nature différente. En effet, l'Assemblée nationale a introduit, si vous vous en souvenez, un amendement qui imposait dans leur utilisation un certain nombre de contraintes. Le problème posé n'aurait donc pas été résolu car les entreprises se seraient trouvées dans l'obligation de payer des intérêts plus élevés. Or ceci n'était pas compatible avec l'objectif d'allègement des charges financières de la sidérurgie.

Ces prêts nouveaux constitueront pour ainsi dire des fonds propres. Ils seront rémunérés à des taux très faibles, 0,1 p. 100 pendant cinq ans, période pendant laquelle tout remboursement sera suspendu.

Pourquoi avons-nous choisi ce délai ? Parce qu'il nous paraît possible, et nécessaire, de faire le point au bout de cinq ans. Cela ne signifie pas que tous les problèmes seront alors définitivement résolus, mais on peut espérer qu'au terme de cette période, une fois restructurée et allégée de son excès de charges

financières, la sidérurgie sera à nouveau capable de gagner de l'argent. Il aurait d'ailleurs été dommage d'instituer un système sans fixer, en quelque sorte, un rendez-vous qui, sur le plan financier, est un peu contraignant.

Cette conversion intéressera également les créances détenues par le GIS, par les autres groupements d'emprunt et par le crédit national. Comme ces institutions sont transparentes, une conversion opérée sans précaution aurait remis en cause la valeur des obligations émises dans le public.

Il ne pouvait être question, vous le comprenez, que cette transformation pèse sur l'épargne obligataire. C'est pourquoi le Gouvernement a proposé la création de cette caisse d'amortissement pour l'acier qui se substituera aux entreprises sidérurgiques pour honorer les échéances des dettes en cours.

M. le rapporteur général a rappelé le mécanisme de constitution de cette caisse et dans ces conditions, je l'espère, l'effort du Trésor sera atténué largement par les fonds que nous pourrions trouver sur le marché financier.

Cette proposition vous semblera peut-être un peu compliquée, monsieur le rapporteur général, mais c'était pour nous la seule solution. Il s'agit en quelque sorte d'une caisse de relais qui va, pendant un temps, assurer le paiement de la dette et qui sera remboursée lorsque la sidérurgie connaîtra des jours meilleurs. Nous avons donc demandé aux différents actionnaires, aux différents créanciers, un effort à la mesure de chacun d'eux et je parlerai dans un instant de celui qui restait à faire par les anciens actionnaires.

Ils ont d'ailleurs accepté, malgré les difficultés que cela pouvait présenter pour eux, difficultés qui pour l'opinion publique n'existaient pas. Il n'était, en effet, pas possible d'envisager un effort pour les uns sans un effort de ces actionnaires.

Il va sans dire que les autres dettes extérieures à ces emprunts dont j'ai parlé, en particulier ceux qui sont contractés auprès de la CECA, seront directement honorés. Ainsi les emprunts internationaux ne seront pas du tout remis en cause, ne serait-ce que pour le crédit de notre pays et pour celui de la sidérurgie.

Je le reconnais bien volontiers, je l'ai d'ailleurs dit à M. le rapporteur général, cet effort demandé aux pouvoirs publics, à l'opinion publique et aux épargnants est important, mais vous reconnaîtrez que la solution retenue par le Gouvernement s'inscrit dans le cadre des grandes options de notre pays.

La première option, je l'ai dit tout à l'heure, est celle de l'ouverture des frontières. Il n'était pas question de se laisser gagner par ces réflexes protectionnistes qui sont, malheureusement, assez souvent développés dans différents milieux. Je l'ai dit, je le répète, en agissant ainsi, nous aurions fait subir un handicap insupportable à toutes les industries qui se trouvent en aval de la sidérurgie. Tout ceci était contraire à la politique économique que le Gouvernement français développe, depuis quelques mois en particulier.

Une autre option est celle de l'indépendance nationale. On ne pouvait pas concevoir cette idée d'indépendance nationale à laquelle nous sommes tous attachés avec la disparition d'un des éléments essentiels de notre industrie, et je crois qu'il était de l'intérêt de la France de garder cette industrie sidérurgique.

Troisième option : celle de la libre entreprise. Certains ont ironisé à l'Assemblée nationale en disant que l'Etat est présent dans cette affaire, et que dans le même temps où il parle de la libre entreprise il procède sans le dire à une nationalisation. Il n'en est pas question. L'Etat a 15 p. 100 du capital des sociétés financières. Il est vrai que des institutions comme la caisse des dépôts, comme certaines banques ont des participations, mais je m'aperçois — et j'ai souvent l'occasion de rencontrer des banquiers — que, même nationalisés, ils conservent heureusement leur indépendance. D'autre part, je le dis avec fermeté, cette prise de participation momentanée est réversible, c'est-à-dire que le jour où la sidérurgie aura retrouvé une nouvelle santé, il va sans dire que ces actions seront, comme toute action qui se vend, remises dans le public et non pas, comme certains ont voulu nous le faire dire, entre les mains des anciens actionnaires. Tous les Français pourront, s'ils le souhaitent, s'en procurer.

Autre option : celle de l'équité. S'il fallait préserver ces grandes entreprises de la faillite, il fallait répartir aussi les sacrifices. Si l'ensemble des créanciers a accepté des sacrifices, il a fallu pour cela demander aux anciens actionnaires une contribution très importante. C'est la raison pour laquelle nous avons créé des sociétés de jumelage auxquelles les deux sociétés mères, Denain-Nord-Est et Marine-Wendel, apporteront une partie de leurs avoirs dans Dilling et dans Vallourec, deux sociétés actuellement bénéficiaires.

On peut penser qu'à travers ces sociétés intermédiaires de jumelage une partie des revenus de Vallourec et Dilling servira à conforter la situation des entreprises sidérurgiques. Je crois que l'effort que nous avons demandé aux sociétés mères était tout à fait indispensable pour que l'opinion publique comprenne bien qu'il s'agissait là avant tout de répartir la charge sur l'ensemble des parties concernées.

J'ajoute que les deux sociétés mères ont accepté, ce qui n'est pas négligeable, d'abandonner deux créances de 250 millions de francs chacune, c'est-à-dire 500 millions de francs au total, sur leurs filiales Usinor et Sacilor.

Enfin, l'an dernier, l'Etat avait consenti aux deux sociétés mères deux prêts de 125 millions de francs chacun qui avaient été immédiatement mis à la disposition des filiales. Ces deux sociétés mères, Marine-Wendel et Denain-Nord-Est, vont rembourser immédiatement ces deux prêts de 125 millions de francs et convertir la moitié de leurs créances sur leurs filiales en prêts de caractéristiques spéciales. C'est là tout de même un effort extrêmement important. Il apparaît difficile d'aller plus loin.

Nous sommes conscients des difficultés que certaines régions rencontreront dans les prochaines années. C'est la raison pour laquelle nous avons imaginé, parallèlement à ce projet important, la mise en place d'un fonds d'adaptation industrielle sans précédent quant à l'importance de l'intervention de l'Etat. En effet, ce fonds sera doté dès maintenant d'un crédit de 3 milliards de francs.

Pour répondre aux vœux du rapporteur de l'Assemblée nationale, nous avons accepté — avec deux mois d'avance, puisqu'il était prévu dans le collectif d'abonder ce fonds à hauteur d'un milliard de francs — de déposer un amendement pour bien démontrer la volonté du Gouvernement d'accompagner cette adaptation industrielle difficile et douloureuse. C'est la raison pour laquelle vous trouvez dans le projet de loi de finances rectificative un amendement qui prévoit un crédit d'un milliard de francs. Cette somme est importante et permettra de travailler.

Comment fonctionnera ce fonds ? La participation de l'Etat à l'investissement sera, sans doute, de l'ordre de 50 p. 100, dont 25 p. 100 sous forme de subvention et 25 p. 100 sous forme de prêts participatifs. Nous avons mis au point, avec M. le Premier ministre et avec M. Giraud, une procédure expéditive interministérielle de telle façon que, lorsque les fonctionnaires auront préparé des dossiers d'investissement, nous puissions immédiatement, dans la semaine qui suivra, prendre en commun les décisions financières qui permettront de régler les problèmes avec beaucoup de dynamisme et de sérieux.

Nous ne sommes donc pas résignés. Conscients des difficultés que rencontreraient dans les prochaines années, les populations et les élus des régions concernées, nous avons voulu nous doter de ces moyens tout à fait exceptionnels. Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je voulais vous dire très brièvement en vous demandant, après vos rapporteurs, d'apporter dans le vote de ce budget difficile, le soutien traditionnel et habituel du Sénat, après le dialogue constructif que nous avons eu ensemble. (Applaudissements à droite, sur les travées du RPR et de l'UCDP.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le président, je voudrais joindre ma voix de néophyte à la voix beaucoup plus chevronnée de M. Monory pour exprimer mon sentiment sur les rapports qui vous ont été présentés au nom de vos deux commissions. Ces rapports très complets et très documentés ainsi que l'exposé que vient de faire M. le ministre de l'économie facilitent largement ma tâche.

Je voudrais souligner tout d'abord que notre sidérurgie traverse une crise sans précédent dans son histoire et qui, contrairement, à ce que l'on a pu penser des crises précédentes n'est probablement pas, même assurément pas, une crise cyclique.

En avril 1977, M. le Premier ministre en a fait devant le Parlement une analyse qui demeure valable. Je ne pense donc pas utile d'y revenir. Je soulignerai simplement qu'il s'agit bien d'une transformation complète des perspectives du développement de la sidérurgie.

Les raisons de cette transformation méritent d'être rappelées brièvement.

C'est d'abord le ralentissement de la croissance dans le monde, surtout sensible dans les industries qui dépendent, comme la sidérurgie, du marché des biens d'équipement. Malheureusement, nous savons bien que ce ralentissement de la croissance risque d'être passablement durable.

C'est ensuite, la diminution relative des besoins spécifiques d'acier, du fait du progrès technique et du développement des produits de substitution. Il convient de rappeler que le même objet de construction métallique fabriqué aujourd'hui consomme moitié moins d'acier qu'il y a trente ans.

En outre, on assiste au développement des produits de substitution tels que les plastiques, qui remplacent souvent l'acier dans ses utilisations.

A ces raisons s'ajoute l'apparition de nouveaux producteurs, comme l'a signalé M. Monory. Cette apparition de nouveaux producteurs continue à se produire. Tout d'abord, il faut quatre ans pour réaliser des projets sidérurgiques et nous continuons de voir arriver à terme ceux qui ont été conçus dans la période faste qui s'est achevée vers 1974-1975. Ensuite, certains pays, de toute façon, continueront à souhaiter devenir producteurs en raison de leurs richesses en matières premières ou de leur marché national.

Pour ces différentes raisons, les industries sidérurgiques du monde entier ont gravement souffert et partout des restructurations ont eu lieu, sont en cours ou en préparation pour une réalisation prochaine. La France ne fait pas exception.

Pour ne prendre qu'un exemple, en trois ans, la production des Etats-Unis a baissé de près de 20 millions de tonnes et les effectifs de leur industrie sidérurgique de plus de 70 000 personnes. En France, les mesures prises avant 1977, qui étaient adaptées au cas d'une crise conjoncturelle classique, se sont révélées insuffisantes dans les nouvelles conditions du marché. C'est seulement en 1977 que le Premier ministre a pu faire adopter un plan suffisamment énergique. C'est à la suite de ce plan que nous assistons car, si une amélioration s'est produite, il se trouve que les fonds dont disposent les trois grandes sociétés sidérurgiques sont devenus insuffisants. Usinor, Sacilor-Sollac, Châtillon-Neuves-Maisons ont perdu 5 milliards de francs en 1977.

Bien que les mesures qui vous ont été annoncées en 1977 aient commencé à porter leurs fruits dans les comptes d'exploitation et que, par conséquent, on puisse s'attendre à ce que les pertes de 1978 soient plus réduites, nous devons constater que ces trois grands groupes sont virtuellement en état de cessation de paiement.

Pour les raisons qu'évoquait M. Monory, il est nécessaire d'éviter un effondrement aux conséquences incalculables pour l'économie française, pour le crédit, pour le marché financier, et aux conséquences incalculables également sur le plan social, avec toutes les pertes d'emploi qui en résulteraient, bref la perte d'un élément fondamental de l'économie française, ce qui est pratiquement inconcevable.

Le Gouvernement a donc décidé d'intervenir et il en demande aujourd'hui au Parlement les moyens.

Le Gouvernement a élaboré pour ce faire une stratégie d'ensemble dont le ministre de l'économie vient de vous exposer la dimension financière. J'ai noté que M. le rapporteur général de la commission des finances et M. Pouille ont très justement demandé des compléments, considérant qu'il n'était pas possible qu'un pareil sacrifice financier soit demandé à la nation sans que soient exposés les directions dans lesquelles va le plan gouvernemental et les résultats complets auxquels il aboutira. Il m'appartient donc de vous en décrire les éléments complémentaires par rapport aux éléments financiers.

Je rappellerai que la stratégie choisie par le Gouvernement s'ordonne autour de trois axes.

Le premier concerne l'action internationale. Vous verrez dans un instant que le marché sidérurgique — ceci ne peut pas être évité — est de caractère international. Nous devons nous défendre sur la scène internationale et, pour ce faire, organiser une solidarité européenne face à un marché mondial perturbé.

Cette constatation entraîne le deuxième axe de la stratégie gouvernementale, car, pour réaliser cette solidarité européenne, il est nécessaire que notre sidérurgie devienne aussi compétitive que les meilleurs Européens; sinon, la solidarité européenne ne permettrait pas de défendre une sidérurgie qui serait à la traîne. C'est pourquoi nous devons entreprendre une action industrielle.

Enfin, troisième axe du plan gouvernemental : une action sociale et régionale, de façon à atténuer les conséquences des réajustements inéluctables et à assurer également le maintien de l'activité industrielle dans les régions touchées.

Je vais maintenant évoquer successivement ces trois aspects du problème, mais je tiens à dire d'entrée de jeu que ce que nous voulons, ce n'est pas une bataille de retardement, c'est

un combat offensif qui permettra aux atouts humains et techniques dont dispose la France d'être pleinement mis en valeur.

D'abord, le premier axe relatif à l'action internationale. Fermer nos frontières serait absurde car nous vivons dans une économie ouverte sur l'extérieur. M. le ministre de l'économie a insisté sur ce point et je dois le rappeler. Notre sidérurgie présente, en effet, un solde largement positif à l'égard des pays extérieurs de la Communauté européenne. Nous exportons quatre fois plus d'acier que nous n'en importons. Par conséquent, la fermeture des frontières entraînerait déjà en elle-même une perte de clientèle et, par conséquent, une réduction de l'activité et de l'emploi.

Mais il y a plus. Si nous voulions imposer, en France, des prix de l'acier supérieurs à ce qu'ils sont ailleurs, chez nos concurrents industriels, toutes les industries situées en aval en souffriraient. Il suffit de rappeler l'importance que présentent, pour notre économie, la construction mécanique et l'industrie automobile pour apprécier immédiatement le caractère suicidaire que pourrait revêtir une pareille politique.

Mais cette ouverture des frontières ne signifie pas qu'il faut tout laisser passer. Nous n'avons pas, nous ne devons pas avoir peur de la concurrence, si elle est loyale. Mais il nous faut agir pour que les conditions de loyauté d'une telle concurrence soient respectées. Sur ce plan, il faut bien dire que le Gouvernement français n'a pas toujours eu à se féliciter de l'action menée sur le plan communautaire.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Cette action a été longtemps trop timide. Elle a tardé à être déclenchée. C'est le Premier ministre et M. Monory, alors ministre de l'industrie, qui ont obtenu, par leur opiniâtreté, la prise de mesures par la commission de Bruxelles. Il faut constater aujourd'hui que les résultats obtenus depuis un an sont substantiels.

D'une part, des prix minima ont été institués sur trois catégories de produits, les plus menacés, en application de l'article 61 du traité de la CEEA et des prix d'orientation fixés pour les autres.

Vis-à-vis des pays tiers, d'autre part, il a été décidé de négocier des arrangements commerciaux afin de maintenir les courants d'échanges traditionnels et nous garantir contre le *dumping*. Seize accords ont été conclus depuis mars dernier et le Gouvernement français surveille de très près leur application. C'est ainsi qu'il a été amené récemment à demander à la Commission, de façon peut-être un peu virile, de mettre plusieurs pays en garde contre des comportements anormaux et des négociations sont en cours pour les faire disparaître.

Les résultats sont là. Malgré un marché plus que morose, il en est résulté pour notre industrie un niveau moyen des prix supérieur en 1978 d'environ 10 p. 100 par rapport à 1977.

Il conviendra, bien sûr, d'aller au-delà de cette action, d'être particulièrement attentif au maintien de ces mesures et de les surveiller de très près. Il faudra également obtenir une plus grande fermeté à l'échelle européenne sur un certain nombre de chapitres et peut-être essayer une certaine concertation, avec toute la prudence nécessaire, sur le plan des disciplines de production. Cela suppose une action persévérante de la France pour obtenir l'accord de nos partenaires. Vous savez que les règles d'adoption des décisions à Bruxelles ne sont pas simples. Elles offrent, par ailleurs, reconnaissons-le, certains avantages en d'autres circonstances.

Il conviendra aussi d'aller plus loin vers une meilleure concertation, non plus à l'échelle européenne, mais à l'échelle mondiale, afin d'éviter que ne se perpétue le déséquilibre actuel entre l'offre et la demande. Beaucoup peut être fait simplement par la concertation et la discussion, aucun pays ne cherchant volontairement à introduire des déséquilibres qui, généralement, se retournent au moins partiellement contre lui.

Il faut continuer à accentuer cette concertation, sans nous dissimuler que nous affronterons encore des orages dans la mesure où certains pays souhaitent toujours pratiquer le *dumping*, en espérant ne pas se faire prendre, et que d'autres parmi ceux qui invoquent le plus le libéralisme n'hésitent pas à recourir au protectionnisme lorsque cela les arrange.

Cette action internationale ne portera ses fruits, bien entendu, que si notre sidérurgie est au niveau des meilleurs parmi ses partenaires les plus immédiats, c'est-à-dire ses partenaires européens. Telle est la clé du raisonnement. C'est là la seconde tâche que nous nous sommes fixée, la définition de notre objectif. Nous devons avoir des entreprises parfaitement et dura-

blement compétitives à l'échelon européen. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement n'a pas hésité à vous présenter des mesures énergiques, qui, normalement, devraient aboutir à des résultats non seulement substantiels, mais également durables.

Nos trois plus grandes entreprises ne sont pas actuellement compétitives. La première raison vient de vous être exposée en détail. Elle est d'ordre financier : il s'agit de leur endettement excessif. M. Monory vous a décrit les mesures proposées pour y remédier ; je n'y reviens donc pas. Notons simplement que, par elles-mêmes, ces mesures de caractère financier doivent permettre à ces entreprises de parcourir un peu plus de la moitié du chemin qui les sépare de la compétitivité par rapport à leurs meilleurs concurrents européens.

Il reste à faire la deuxième partie du chemin. Ce n'est possible qu'en recourant à des mesures de caractère industriel. Il est de fait que les entreprises françaises peuvent continuer à faire des progrès de productivité, ce qui suppose une double série d'actions.

La première concerne la modernisation de l'outil de production. Cette tribune n'étant pas le lieu pour un exposé technique, bien entendu, je me bornerai à rappeler les grandes lignes de notre objectif.

D'abord, il faudra achever, notamment en Lorraine, l'évolution largement entamée dans les années 60 pour doter notre pays d'aciéries à l'oxygène. Ce procédé, plus moderne, est un peu moins développé dans notre pays que dans les autres. C'est là une faiblesse à laquelle nous devons porter remède.

Ensuite, il conviendra de généraliser le procédé de la coulée continue, qui a démontré son intérêt pour les produits plats par les économies d'énergie et de matières premières qu'il rend possibles et qui devra être étendu également aux produits longs. Ces coulées continues pourraient être installées dans les usines à produits longs de Gandrange, Mondeville, Thionville et dans la future aciérie lorraine.

En troisième lieu, la consommation de ferraille devra être accrue. Le succès des mini-aciéries électriques est bien connu. Nous avons tous appris que l'acier se faisait en passant par la fonte, à partir du haut fourneau. Or, un autre procédé a commencé à avoir droit de cité grâce aux progrès du four électrique : c'est la fabrication de l'acier directement à partir de la ferraille. Ce procédé présente des avantages parce qu'il permet d'installer des capacités plus faibles et parce qu'il rend possibles, au moment où les ferrailles sont bon marché, des prix de revient plus faibles. C'est ce qui arrive actuellement à nos concurrents italiens.

Ce procédé présente des perspectives d'avenir, dans la mesure où les ferrailles seraient remplacées par du minerai de fer pré-réduit, où l'énergie utilisée serait par exemple le gaz naturel, ce qui permettrait, à partir d'un produit pur, de faire des qualités d'acier excellentes, alors que ce n'était guère possible, jusqu'à présent, à partir de ferrailles impures.

Nous devons garder à l'esprit cette évolution à long terme pour en tirer deux conclusions. Il nous faut, dans toute la mesure possible, accentuer le recours à la ferraille lorsque celle-ci est bon marché. Ce serait là certainement une source de progrès pour nos installations.

En outre, il faut savoir que la modernisation de notre sidérurgie devra rester une opération continue pour laquelle la sidérurgie française est, d'ailleurs, fort bien préparée. Les techniciens français ont un haut niveau, parfaitement reconnu dans les instances internationales, qui est symbolisé, par exemple, par les résultats très brillants qu'a obtenus l'Irsid, l'Institut de recherche de la sidérurgie.

Cette modernisation de notre industrie sidérurgique nous incitera très naturellement à orienter nos fabrications vers les produits les plus élaborés. Il est tout à fait naturel que les nouveaux producteurs qui sont moins industrialisés, moins avancés que nous, se consacrent plutôt à la fabrication de produits ordinaires et cela nous conduira progressivement à fabriquer des produits plus élaborés, de plus haute technicité. En particulier, c'est une traduction un peu globale et sommaire de cette évolution, nous devons accroître dans notre production le pourcentage de fabrication de produits plats, plus sophistiqués que les produits longs. Encore faut-il noter, M. Pouille l'a souligné, qu'il y a parmi les produits longs des produits de très haute technicité qui resteront tout à fait notre domaine.

Enfin, peut-être faut-il noter au passage également que la productivité des mines de fer de Lorraine devra être améliorée grâce à une exploitation plus rationnelle des gisements. Il faut

optimiser les parts respectives des minerais lorrains et étrangers, ceux-ci demeurant en tout état de cause en proportion limitée.

Je voudrais souligner que la sidérurgie française n'est dotée d'aucun handicap fondamental. Il n'y a pas de raison de désespérer de la sidérurgie française.

Quand on analyse objectivement, avec soin, les conditions dans lesquelles elle opère et se développe, on ne trouve pas de pénalisation fondamentale qui nous conduirait à douter de cette industrie et par conséquent à chercher à réduire progressivement sa place. Je dirai même que l'avenir de la sidérurgie française bénéficie d'une chance particulière. Ainsi le site de Fos est l'un des plus brillants. Je pourrais citer aussi Dunkerque ou Isbergues sans oublier le minerai lorrain qui présente, certes, certains inconvénients, notamment du fait de sa teneur, mais qui représente par ailleurs une garantie d'approvisionnement non négligeable dans les périodes de haute conjoncture.

Le second aspect du problème industriel dont on parle bien sûr moins volontiers que celui de la modernisation, c'est celui de la rationalisation dans l'emploi de l'outil de production.

Rationaliser, c'est d'abord utiliser en priorité les outils les plus performants : la France en possède, je viens d'en citer quelques-uns mais, à côté de ces unités modernes et parfois même au milieu d'elles, se trouvent des installations vétustes qui diminuent d'autant la compétitivité globale.

Ainsi des unités dépassées sont maintenues en service, cependant que les plus modernes travaillent en sous-capacité, les unes et les autres n'ayant pas de ce fait un prix de revient satisfaisant. Je n'entrerai pas dans le détail, je vous indiquerai dans un instant pourquoi.

Rationaliser c'est ensuite mieux organiser la production et les échanges interindustriels. Je citerai simplement deux exemples.

Le premier concerne Sacilor. Un remaniement profond des circuits d'échanges est en cours. N'oublions pas que la fabrication des produits sidérurgiques est un processus continu. Ce produit passe par un grand nombre d'installations qui ne sont pas toujours situées au même endroit. On comprend très bien que l'optimisation des différentes installations et des circuits de transport jouent un rôle très important dans l'obtention du prix de revient.

Or, pour des raisons historiques, les installations complémentaires ne sont pas toujours situées aux mêmes endroits et ne dépendent même pas toujours des mêmes sociétés. C'est pourquoi, par exemple, un remaniement interne des installations de Sacilor a été étudié, qui permettrait certainement une amélioration de la rentabilité. De plus, des discussions sont en cours concernant un éventuel rapprochement de Sacilor avec la Société métallurgique de Normandie.

Les pouvoirs publics n'ont pas à prendre position dans ces négociations, mais ils attachent un prix important à la sauvegarde de cette unité moderne, je tiens à le rappeler.

Le second exemple a été très abondamment exposé par M. Pouille qui, d'ailleurs, l'a fait avec une telle compétence que j'aurais mauvaise grâce à reprendre le détail de son exposé. J'aurai sans doute l'occasion d'y revenir dans le cadre des réponses aux interventions des parlementaires.

Je me bornerai donc simplement ici à une considération de caractère général. Usinor et Châtillon-Neuves-Maisons avaient imaginé de construire, chacun de leur côté, une aciérie, l'une à Longwy, l'autre à Neuves-Maisons. Ces deux installations, si elles avaient été construites, auraient conduit à un gaspillage de fonds — c'est-à-dire finalement de fonds publics — et à un très large excédent de capacité, ce qui aurait été intolérable dans le cadre du plan qui vous est présenté.

Les industriels qui envisagent de se rapprocher ont estimé qu'ils devaient procéder à une étude approfondie du choix entre ces deux installations, bien que l'une d'entre elles soit déjà très largement avancée ; les pouvoirs publics ont estimé qu'ils ne devaient pas, à ce stade, faire objection à cette étude approfondie car, quelle que soit la solution qui sera choisie, comme l'a rappelé d'ailleurs M. Pouille, nous savons très bien qu'il en résultera des conséquences difficiles pour une partie des travailleurs concernés.

Il était donc essentiel que ceux-ci soient convaincus que les études seront poussées à fond et que la solution choisie sera bien celle qui présentera les meilleures justifications. Mais, de toute façon, un rapprochement entre ces deux sociétés s'impose pour toutes sortes de raisons. Il permettrait d'ailleurs aussi de

transférer en France des productions qui sont aujourd'hui assurées à l'étranger, ce qui contribuerait à assurer en partie le plan de charge du train à bandes de Denain.

Je viens donc de parcourir très rapidement le diagnostic des problèmes industriels et des solutions concevables. Je n'ai pas prescrit les remèdes, je n'ai pas indiqué le détail des mesures qui doivent être prises et les choix précis qui doivent être effectués.

Ce n'est pas un hasard ; c'est à dessein, parce que le Gouvernement croit que pour rendre à la sidérurgie française un avenir, il est tout à fait essentiel de situer désormais clairement les responsabilités.

En disant cela, je pense à l'avenir, mais je m'inspire des leçons du passé. Il y a eu dans le passé, à plusieurs reprises, des plans professionnels. Il ne faut plus qu'il y en ait, car cette technique est mal adaptée à la situation mouvante que connaît actuellement l'économie française dans un monde qui lui-même enregistre à la fois de grandes difficultés et des changements rapides et profonds.

Il est tentant de faire porter le débat sur les erreurs du passé. Vous aurez observé que je me refuse à y participer. Mais j'en tire une conclusion : dans un trop grand nombre de cas, on ne sait pas exactement où et par qui les décisions ont été prises. C'est cet élément qui explique sans doute très largement que certains perfectionnements n'aient pas été apportés en temps utile à nos usines ou à nos entreprises.

Il ne faut pas que cela se reproduise, ce qui ne signifie pas que l'Etat se décharge de ses responsabilités. L'Etat, dans un cas comme celui-ci, doit étudier et connaître les possibilités et les problèmes du secteur industriel. Il doit savoir si l'effort auquel il va participer avec l'argent de la nation, donc des contribuables, effort auquel vont être invités aussi les ouvriers, les agents de maîtrise, les cadres, c'est-à-dire les 100 000 personnes employées dans les trois grandes entreprises — et à travers eux leurs familles — il doit savoir, dis-je, si cet effort peut réussir et donc s'il doit être engagé. C'est ce que nous avons fait et ce que nous faisons aujourd'hui avec vous.

Je vous disais, tout à l'heure, que les mesures financières permettront d'accomplir un peu plus de la moitié du chemin qui nous sépare, en compétitivité, de nos meilleurs concurrents européens. L'analyse relativement détaillée des différents thèmes que je viens de rappeler, à laquelle nous avons procédé, nous permet de penser que, moyennant l'énergie nécessaire et à condition que nous ne réintroduisions pas à nouveau la confusion des responsabilités, il est parfaitement possible que notre industrie sidérurgique accomplisse la deuxième partie du chemin et, par conséquent, devienne durablement un atout pour la nation.

L'Etat devra ensuite suivre attentivement la mise en œuvre de l'effort accompli. Il sera nécessaire que des fonctionnaires de tutelle continuent de suivre la façon dont les sociétés orienteront leurs efforts, participent aux discussions européennes, dont je soulignais tout à l'heure le caractère essentiel, et y déploient l'énergie indispensable.

Il sera nécessaire que des fonctionnaires de contrôle puissent veiller au bon emploi des fonds qui seront rendus disponibles par les mesures aujourd'hui soumises à votre examen.

Mais il serait désastreux que ces fonctionnaires de tutelle ou de contrôle se substituent aux chefs d'entreprise. Ils n'en ont ni la compétence ni l'expérience et surtout, ils ne sont pas placés dans les conditions qui permettent de déterminer au mieux les décisions et de les mettre ensuite en œuvre.

Notre pays a choisi une économie d'entreprise dans laquelle nous souhaitons la concertation et même la participation. Sous cette forme, je crois à l'entreprise. Elle est la seule forme d'organisation qui permette d'affronter avec succès la compétition industrielle internationale contemporaine. Mais elle n'existe réellement qu'à la condition d'assumer ses responsabilités. Il serait bien désastreux que le ministre de l'Industrie, dès le premier jour de cette nouvelle période, commence à jouer à la tribune au chef d'entreprise amateur.

L'Etat ne se désintéressera pas pour autant de ces choix industriels. Votre rapporteur, M. Pouille, a très brillamment souligné quelles étaient les responsabilités de l'Etat et quelles étaient les responsabilités des autorités régionales et locales. Les puissants moyens d'intervention de l'Etat doivent être mis au service des équilibres sociaux et régionaux de l'Etat et c'est la troisième action dont j'ai à vous parler.

Nous savons que le redressement de notre sidérurgie a déjà entraîné et entraînera encore des réductions d'effectifs. Les salariés des entreprises le savent fort bien. S'ils conservent leur

calme et leur dignité, ils sont inquiets, d'autant plus que les incertitudes ne peuvent toutes être levées rapidement pour les raisons que je rappelais.

Il n'y a pas que les salariés qui soient inquiets. Les régions elles-mêmes sont inquiètes car elles risquent d'être frappées. Elles se préoccupent du maintien de leur activité économique. Il était donc nécessaire que la nation manifeste sa solidarité, et le Gouvernement s'est préoccupé de traiter ce problème.

Deux voies seront suivies à cet effet.

La première concerne les mesures sociales d'accompagnement. Le plan de 1977 déclenché par le Premier ministre au début de l'année dernière a été accompagné d'une convention sociale, conclue par les partenaires sociaux. Cette convention prévoyait un certain nombre de garanties qui devaient accompagner les réductions d'effectifs. Elle recourait pour une large part à des mesures de retraite anticipée et prévoyait également qu'il n'y aurait pas de licenciement avant que deux offres de reclassement aient été refusées par les intéressés.

L'Etat a participé, pour sa part, au financement de ces mesures. Il est bon d'en connaître le bilan : sur 11 000 départs en 1977-1978, il n'y a eu que 2 000 licenciements.

Cette convention, qui est en vigueur jusqu'au deuxième trimestre de 1979, devrait avoir permis, à cette date, le départ des effectifs prévus dans des conditions dont personne, bien entendu, ne se félicitera mais qui, eu égard à la dimension du problème, ont été généralement considérées comme acceptables.

Je dois préciser tout d'abord qu'aucune opération nouvelle ne sera mise en œuvre avant la fin de la période couverte par cette convention sociale. Mais, comme je l'ai indiqué, il faut dès maintenant envisager l'avenir. Le renouvellement de la convention sociale est indispensable pour faire face à une situation dans laquelle l'évolution de la pyramide des âges rendra moins forte la proportion des préretraites.

Les pouvoirs publics feront en sorte que cet avenant à la convention existante, qui est d'ailleurs prévu dans les textes qui ont été signés, soit négocié dans les meilleures conditions. Il n'y a aucune raison, semble-t-il, et d'après l'examen que nous avons pu faire, pour que les problèmes qui surgiront soient d'une plus grande ampleur que ceux que nous avons connus au cours de la période qui vient de s'écouler. Mais il faut être réaliste. Sachant que la convention sociale n'aura pas d'effets aussi valables que dans la période qui vient de s'achever, il est nécessaire de mettre en œuvre un deuxième moyen d'action, et cela d'autant plus que, pour les habitants de Lorraine et du Nord, s'il est certainement essentiel que les pouvoirs publics atténuent les conséquences immédiates de la crise de la sidérurgie, d'une régression de l'emploi, il est peut-être plus essentiel encore de préparer l'avenir.

Il faut qu'il y ait de vigoureuses mesures en faveur d'implantations nouvelles, de création d'emplois qui prendront le relais de ceux qui disparaissent.

Il ne faut pas minimiser ce qui a déjà été fait dans ce sens. Ainsi, l'industrie automobile a-t-elle créé 25 000 emplois dans le Nord depuis 1968. En Lorraine, les effectifs totaux de la sidérurgie ont diminué de 13 500 personnes, ce qui ne signifie pas qu'il y a eu 13 500 licenciements, grâce à la convention sociale. Il faut savoir que, dans le même temps, les projets déposés et primés au titre des aides à la reconversion représentent 12 500 emplois.

D'importants programmes d'investissement sont en cours de réalisation. Ils sont largement connus. Mais cet effort, nous le savons, doit être intensifié et accéléré. C'est pourquoi le Gouvernement s'est doté d'un instrument d'intervention d'une puissance exceptionnelle — M. Monory en a parlé tout à l'heure — en créant un fonds destiné en priorité aux régions touchées par la crise de la sidérurgie et des chantiers navals. Ce fonds, appelé fonds spécial d'adaptation industrielle, sera doté de moyens d'incitation sans précédent, à hauteur de trois milliards de francs, dont un milliard disponible dès 1978.

Comme il s'agit simplement d'aides sous forme de subventions pour une moitié et de prêts participatifs pour l'autre moitié, il est évident que ce fonds a une capacité d'investissements deux ou trois fois plus importante. On en mesure les possibilités en comparant ces sommes à la moyenne de l'investissement nécessaire pour créer un emploi industriel, moyenne qui est de l'ordre de 100 000 francs par emploi créé.

Le fonds a déjà été présenté aux dirigeants des principaux groupes industriels. De nouvelles réunions sont prévues dans les prochains jours pour le faire mieux connaître. Il sera géré directement par un comité de ministres aidé par un comité présidé par le délégué à l'aménagement du territoire. On peut

donc penser qu'il interviendra avec pragmatisme et rapidité en faveur de tous les projets créateurs d'emploi dans les zones concernées.

J'ai beaucoup apprécié les propos qu'a tenus M. Pouille dans la présentation de son rapport. Nous sommes en présence d'un problème difficile, d'un problème grave pour la France et pour les régions considérées. Chacun d'entre nous doit contribuer à susciter toutes les initiatives et toutes les administrations à vocation économique s'efforceront d'orienter en priorité les investisseurs vers ces régions.

Nous souhaitons que les autorités régionales et locales prennent elles-mêmes des initiatives qui seront particulièrement bien accueillies au niveau central. En réalité, c'est à un véritable sursaut national que le Gouvernement vous convie.

En terminant son exposé, M. Monory a rappelé les données générales qui caractérisent le projet du Gouvernement. Il a souligné en quoi il permet de reconquérir une sorte d'indépendance économique dans le domaine en cause et le souci d'équité qu'il reflète à la fois dans son inspiration économique et dans son inspiration sociale.

La sidérurgie a beaucoup contribué au développement de la France. Elle doit continuer à le faire. Elle en a les moyens — je crois les avoir indiqués — et la possibilité. Voilà notre ambition, une ambition à la mesure des hommes qui y travaillent.

Il ne pourrait y avoir de pire erreur que de vouloir figer les situations actuelles. Ces situations sont sans issue et elles ne pourraient conduire qu'au désastre de l'industrie et des régions concernées.

Que l'on me comprenne bien ! Notre objectif n'est autre que la sauvegarde de l'ensemble du potentiel industriel français. Notre capacité à réagir face à la transformation des conditions d'exercice du métier de sidérurgiste, outre le sauvetage d'une industrie de base essentielle, doit être le témoin et le symbole de notre volonté de construire une France forte et dynamique, tournée vers l'avenir.

Et cette résurgence de la sidérurgie doit être complétée par des créations industrielles dans les régions concernées.

Nous pouvons avoir confiance dans les régions du Nord-Pas-de-Calais et de la Lorraine ; leurs populations ont bien souvent fait la preuve de leur courage dans l'adversité, de leur persévérance dans l'effort, de leur capacité dans l'aventure industrielle. Elles ont besoin d'être aidées dans les restructurations qui s'imposent.

M. Gérard Ehlers. Vous n'avez rien à leur proposer !

M. André Giraud, ministre de l'industrie. En adoptant les mesures financières exceptionnelles, sans précédent, qui vous sont proposées aujourd'hui, vous leur prouvez la confiance et la solidarité de la nation. (Applaudissements sur les travées de l'UCDP, du RPR et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Rausch.

M. Jean-Marie Rausch. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, celui qui vous parle aujourd'hui de cette tribune l'a rarement utilisée. Ses fonctions de maire d'une grande ville — Metz — sa pudeur de Lorrain et les diverses responsabilités qui lui sont confiées font qu'il sait parfaitement bien qu'il est difficile de plaider pour une région ou une autre, alors que seul l'intérêt national devrait compter.

Mes chers collègues, à travers les débats que nous avons eus ici et ce que vous m'y avez appris, depuis quatre ans que j'y siége, je sais parfaitement qu'au Sénat nous nous occupons des affaires de la France et accessoirement des affaires de l'une de ses provinces.

Si j'ai décidé de prendre la parole dans ce débat qui intéresse l'industrie sidérurgique française, c'est que je crains qu'à travers certaines des décisions qui, obligatoirement, devront être prises pour restructurer un outil de production en vue de le rendre plus compétitif dans l'affrontement économique du monde moderne, il ne soit porté un préjudice irrémédiable à ma région, la Lorraine, et plus particulièrement à la partie nord de celle-ci, le département de la Moselle.

A ce sujet, je présenterai deux observations.

Tout d'abord, je ne crois pas qu'à Paris, Quimper, Montluçon ou ailleurs, on soit réellement conscient de l'avenir dramatique qui se prépare pour la Lorraine. Je le crains d'autant plus que

nous ne donnons pas, pour l'instant, l'image d'une région sinistrée. Mais, croyez-moi, cette semaine, en parcourant les rues de Metz ou en ouvrant mon courrier, j'ai pu constater que tous les signes avant-coureurs de la véritable catastrophe qui se prépare étaient là.

Bien sûr, le vernis qui a fait briller notre région à travers l'Europe existe encore ; mais, partout, il se fissure et craquèle.

Quand cesseront les indemnités de chômage, quand les emplois supprimés ne seront pas remplacés et que les nouvelles générations ne trouveront plus les usines qui ont accueilli leurs aînés, alors, à ce moment-là, l'effondrement économique sera réel et total.

Ensuite — et ce sera ma deuxième observation — cette région qui, plus que toute autre, a souffert de l'histoire et a payé d'une partie d'elle-même le fait d'être une zone frontalière et un champ de bataille, cette région, aujourd'hui, à travers de froides décisions économiques prises à Paris, à Bruxelles ou à Tokyo, subira, si nous n'y prenons garde, un mal plus grave que celui que lui ont causé plusieurs guerres successives.

Vous avez bien voulu accepter la dotation de 3 milliards de francs pour le fonds spécial d'adaptation industrielle, dont, avez-vous dit, 1 milliard pour 1978. En outre, 500 millions de francs seront débloqués pour la création de petites et moyennes industries, ainsi que pour le renforcement de ce tissu économique. Certes, ces décisions sont importantes et nous vous en remercions. Mais quelles vont en être les suites ?

Personne ne nous a jamais dit quel va être le nombre exact d'emplois supprimés entre 1971 et 1983.

Personne, non plus, ne nous a jamais dit quel va être le nombre d'emplois créés pendant la même période. Nous n'en savons rien ! Mais vous savez en revanche, monsieur le ministre, que les suppressions d'emploi seront loin d'être comblées et que cela entraînera inévitablement un exode des jeunes qui s'en iront ailleurs chercher du travail.

De même, pendant plus d'un siècle, cette terre lorraine a été une terre d'accueil qui a vu arriver, successivement, des Polonais, des Yougoslaves, des Italiens, des Maghrébins. A toutes ces familles d'immigrés, aujourd'hui pour la plupart naturalisées, à tous les descendants de ces pionniers qui sont venus en Lorraine et qui ont aidé, par ce fait même, l'économie de cette région et de notre pays, quel travail offrirez-vous dans l'avenir ?

Oh, certes, je le sais, la crise économique qui sévit actuellement ne frappe pas seulement la Lorraine ; elle frappe aussi la France, l'Europe et même le monde entier. Et partout, incontestablement, nous voyons malheureusement augmenter le taux de chômage.

Mais cette solidarité que nous avons toujours manifestée vis-à-vis des régions de l'Ouest et du Centre ne doit-elle pas aussi, maintenant, jouer pour la Lorraine ? N'est-il pas nécessaire de rééquilibrer la Lorraine par tous les moyens, afin que nous ne soyons pas plus gravement affectés que d'autres régions ? Et puis, le pays n'a-t-il pas aussi une dette envers cette région qui, pendant des siècles, a défendu la patrie et en a subi toutes les conséquences, au prix de quels malheurs, au prix de quels sacrifices ?

M. René Jager. Très bien !

M. Jean-Marie Rausch. Il n'y a pas très longtemps, l'on nous qualifiait de « Texas français ». Cela permettait de ne pas faire d'efforts pour l'Est. Cela nous permettait aussi, à nous, d'aider à la reconstruction de tout le pays et de participer, à travers les plus-values que nous dégagions ou les sacrifices que l'on nous imposait, à la naissance d'une grande nation, la nôtre.

Mais savez-vous maintenant, messieurs les ministres, mes chers collègues, que les responsables de cette région — comme ses habitants — sont désespérés ?

Je ne crois pas, pour ma part, qu'il serait raisonnable de ne pas approuver votre plan. Il contient un certain nombre d'éléments intéressants. Ce que vous faites est nécessaire. Il ne serait donc pas logique de le refuser. Mais ce n'est pas suffisant.

Nous voulons, notamment, que vous reconnaissiez, d'une manière solennelle, la spécificité des problèmes du Nord métropole Lorraine.

Nous demandons que l'on ne nous cache plus la vérité, qu'elle nous soit dite, aussi dure qu'elle soit, mais qu'il n'y ait plus d'atermoiements nous annonçant le maintien de certaines usines dont vous savez parfaitement qu'elles disparaîtront.

Quand on a supprimé l'aciérie à oxygène de Thionville, on a solennellement promis sa construction à Longwy. Monsieur le ministre de l'industrie, vous n'avez pas pu donner d'assurance à ce sujet ; la question reste posée et je ne vois pas pourquoi on laisse la responsabilité de cette décision à ceux qui ont mené la sidérurgie à sa perte.

Nous demandons que vous nous donniez des garanties, qu'en dehors des quelques milliers d'emplois — dont nous sommes très heureux — que vous envisagez de créer dans l'industrie de l'automobile, il intervienne d'autres créations et cela dans des domaines très diversifiés.

En effet, nous demandons que soit tentée une véritable diversification industrielle dans cette région qui, par ailleurs, possède tous les atouts d'une réussite, à condition que l'on veuille bien lui donner ses chances. Car, si cette province a été mal située, toujours aux avant-postes de l'Etat pendant les temps de guerre, elle l'est remarquablement en temps de paix, dans une Europe libérale. Elle est parfaitement desservie par le rail, située au carrefour de deux importantes autoroutes, dont l'une est terminée et l'autre en voie de réalisation, elle est canalisée au gabarit rhénan, elle a des aéroports, elle est dotée d'un certain nombre de liaisons indispensables à son développement. Elle se situe, enfin, à l'intersection de trois grands pays : le Benelux, l'Allemagne et la France.

Alors, si nous voulons donner à la France de demain — dans une Europe plus intégrée sur le plan économique — toutes ses chances de réussite, je crois qu'il faut tenter de créer des usines là où elles seront le plus rentables. La Lorraine est proche des grands centres de consommation. Au cœur d'une Europe qui se veut la troisième puissance économique du monde, elle possède une main-d'œuvre qui, au fil des décennies, a fait la preuve de son sérieux et de sa capacité de travail.

Messieurs les ministres, M. le Premier ministre poursuit, avec ténacité, un but qui devrait mener la France au premier rang de la compétition qui s'est instaurée dans les pays industriels. Pour cela, il assainit actuellement certains secteurs de l'économie française, et ces opérations d'assainissement ne vont pas sans causer quelques dégâts.

Mais, dans cette Europe de demain, dans cette France du futur, la Lorraine doit être un atout déterminant pour notre pays.

Il y a là des hommes, des infrastructures et des moyens de production et d'énergie. Tout ce que nous demandons, c'est que notre province soit industrialisée d'une manière telle qu'elle puisse, elle-même, prouver sa compétitivité, mais aussi, par là, retrouver sa puissance d'antan, qui peut, à nouveau, être profitable à toute la nation.

Quant au plan acier lui-même, monsieur le ministre, je ne vous en parlerai pas.

J'aimerais simplement que l'aide que vous êtes amené à apporter aux usines sidérurgiques françaises, permette d'éliminer ceux qui en ont eu la responsabilité pendant les trente dernières années et qui ont failli.

Ils ont doublement failli. Ils ont failli dans la gestion de leurs affaires qu'ils n'ont pas su conduire sagement. Ils ont failli, faute d'une prospective ordonnée et raisonnée, en lançant des investissements inconsidérés, en construisant des usines, en demandant l'aide des pouvoirs publics pour des opérations qui n'aboutiront jamais, qui n'en procureront aucun emploi.

Alors, qu'ils s'en aillent et que nous ne les revoyions jamais !

Je terminerai par trois vœux.

Nous devons connaître, très rapidement, les modalités de l'aide que vous allez apporter aux petites et moyennes entreprises afin de pouvoir créer, le plus vite possible, ce tissu industriel de PMI dont nous avons absolument besoin dans cette région.

Mon deuxième vœu, c'est que vous reconnaissiez, comme je vous l'ai demandé tout à l'heure, la spécificité de la crise dans le nord de la Lorraine et que vous vous en souveniez, quitte, éventuellement, à créer une commission — et non pas une commission de plus — qui devra émettre un diagnostic exhaustif de la situation de la Lorraine, cela dans tous les secteurs, et proposer des orientations pour aboutir à un programme d'action. Il faudra trouver un certain nombre de mesures concrètes applicables dans les délais les plus courts afin que la reconversion de notre région puisse s'effectuer dans les meilleures conditions.

Pour que cette commission agisse de la manière la plus efficace possible, elle devra être principalement composée d'élus locaux et de représentants de la haute administration. En effet, seules les personnes en prise directe avec la réalité concrète de tous les jours pourront proposer des solutions réalistes.

Et puis, il y a un troisième vœu : que ces usines, construites par des industriels imprévoyants — et qu'ils sont obligés de fermer aujourd'hui — soient démontées le plus rapidement possible. Qu'elles disparaissent de ce paysage mosellan qui a connu tant de ruines à la suite de tant de guerres. Qu'on ne nous inflige pas ces ruines supplémentaires d'usines construites par des hommes, abandonnées par des hommes qui n'ont pas su gérer ni prévoir. Enfin que, sur les terrains ainsi libérés, l'on installe d'autres usines, plus adaptées, ou, à la rigueur, en attendant un avenir moins sombre, des équipements au service d'une population qui risque d'être longtemps traumatisée. (Applaudissements sur les travées de l'UCDP, ou centre et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Boileau.

M. Roger Boileau. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, après l'Assemblée nationale, le Sénat ouvre aujourd'hui le plus grave dossier industriel dont il ait jamais été saisi : celui de la sidérurgie. La Lorraine est frappée de plein fouet car cette région vit encore, en 1978, en situation de mono-industrie. Pourtant, depuis la fin de la dernière guerre, les élus de tout bord n'ont cessé de réclamer une politique de diversification.

La situation dramatique de la sidérurgie lorraine a souvent été évoquée dans cette assemblée. Mais jamais on n'aurait pu imaginer qu'une crise éclaterait aux portes de Nancy, à Neuves-Maisons, alors que d'énormes sacrifices financiers avaient été consentis pour assurer non seulement la survie, mais encore le développement d'une unité sidérurgique qui conditionne l'avenir de milliers de travailleurs — et vos propos, monsieur le ministre, ne m'ont pas rassuré.

Deux milliards de centimes, voilà ce que va coûter, à la Société sidérurgique Châtillon-Neuves-Maisons, la suspension des travaux de construction de l'aciérie de Neuves-Maisons.

Cent soixante-dix milliards de centimes, tel pourrait être le gaspillage consécutif à l'arrêt de l'usine de Neuves-Maisons !

Contrairement à ce que vous avez dit, monsieur le ministre, je pense qu'il ne faut pas oublier les errements du passé, car il convient d'y songer pour ne pas renouveler les mêmes erreurs.

Certes, nous sommes habitués, en Lorraine, à une utilisation plus que discutable des fonds publics et privés : des usines sidérurgiques démantelées, des industries textiles fermées, en passant par des autoroutes mal conçues et non rentables, et des promesses formelles de réalisation de voies rapides non tenues.

Je songe à la triste histoire de la route nationale n° 4, promise à quatre voies et qui n'est pas encore réalisée.

Notre région a accumulé ces dernières années les erreurs économiques. Mais nous n'avons, semble-t-il, pas encore atteint les sommets. Cette fois, nous y sommes !

En 1967, l'usine de Neuves-Maisons est une unité vieille, peu performante, polluante ; bref, elle est condamnée, et cela d'autant plus que les sidérurgistes n'ont d'yeux que pour les projets de Dunkerque et de Fos, usines ultra-modernes « sur l'eau ».

L'effort considérable de modernisation de l'usine n'est envisageable que si les pouvoirs publics prolongent jusqu'à Neuves-Maisons le canal à grand gabarit, initialement prévu seulement jusqu'à Frouard.

L'engagement de terminer le canal pour la fin du V^e Plan, c'est-à-dire en 1970, est pris par l'Etat, et le conseil général de Meurthe-et-Moselle accepte de participer au financement.

L'intervention de cette assemblée dans le domaine des voies navigables fit d'ailleurs l'objet de très longues discussions.

Le 19 janvier 1968, après un débat de trois heures et demie et dix-neuf interventions, le conseil général de Meurthe-et-Moselle vote la motion suivante :

« Conscient de l'intérêt que présente la réalisation de l'axe fluvial à grand gabarit par la vallée de la Moselle, vote un crédit de 4 400 000 francs, proposé par M. le préfet, affecté au tronçon principal Frouard-Neuves-Maisons, mais subordonne sa participation au désenclavement de la vallée de la Meurthe », ce que nous attendons encore.

Pas une voix ne s'élève pour mettre en cause cette canalisation, et la presse peut alors titrer : « La canalisation jusqu'à Neuves-Maisons, question de vie ou de mort ».

Le 23 avril 1972, le Président de la République, Georges Pompidou, déclare lors de son passage à Nancy : « La canalisation de la Moselle sera, au cours du VI^e Plan, achevée jusqu'à Neuves-Maisons ».

Cependant, le 20 juillet 1972, M. Olivier Guichard, ministre de l'aménagement du territoire et de l'équipement, annonce « un léger étalement des travaux », ce qui, en réalité, signifie que les travaux ne seront guère plus avancés à la fin du VI^e Plan qu'à la fin du V^e.

Et pourtant, l'usine se modernise grâce aux industriels : les trois hauts fourneaux sont agrandis ; le train à demi-produits est modifié ; le train à fers marchands et ronds est construit ; le train à fil ultra-moderne est mis en service. Mais, comme le Gouvernement retarde toujours sa participation financière pour la canalisation, il en résulte que la décision de construire une aciérie à l'oxygène non polluante n'est pas prise.

Il faut reconnaître que le Gouvernement a pris une lourde responsabilité, car ses hésitations sont à l'origine du retard de la modernisation de l'usine. Si le canal avait été terminé en 1970 comme prévu, l'usine aurait aujourd'hui pris une telle extension que sa survie ne saurait être discutée. Mais, entre-temps, la crise s'installe.

Cependant, en 1975, le conseil régional s'engage à apporter une subvention de 36 millions de francs.

De son côté, le conseil général de Meurthe-et-Moselle accepte de contracter un emprunt de 25 millions de francs dont le remboursement sera effectué par la société des aciéries de Neuves-Maisons au titre de sa participation à la canalisation.

Enfin, l'Etat s'étant engagé fermement, on est assuré que les travaux seront terminés au début de l'année 1979.

Il en résulte que la société sidérurgique Châtillon-Neuves-Maisons décide alors de construire l'aciérie à l'oxygène non polluante de 1 500 000 tonnes de capacité.

Mais, le 13 juillet dernier, à la veille du départ en vacances, la direction générale de la société sidérurgique Châtillon-Neuves-Maisons prend la décision de surseoir à la poursuite des travaux de montage de la nouvelle aciérie réalisée à 90 p. 100.

Pourquoi ? Pour la transférer peut-être à Longwy ? Evidemment, il n'est pas question ici d'entamer une polémique entre le Nord et le Sud de notre département. Le problème de la sidérurgie est le problème de tous, et nous sommes tous solidaires.

On ne résoudra pas la crise de l'emploi dans le Nord du département et en y transférant l'aciérie prévue dans le Sud !

On ne résoudra pas la crise de l'emploi dans le Sud en abandonnant l'outil ultra-performant qu'est le train-finisseur de Longwy.

Et il faut surtout insister sur l'aspect social et humain d'une telle opération : une région ruinée, 3 200 emplois supprimés, plus de 150 communes touchées.

Tous les conseils municipaux intéressés ont exprimé leur indignation dans de nombreuses délibérations et pétitions qui reflètent sans équivoque la volonté des populations de défendre leur outil de travail et l'avenir de leurs enfants. Le président du conseil régional est, bien entendu, solidaire de ces déclarations.

Nous comprenons tous l'angoisse de la population et des élus du pays-haut, qui ont vu, en quelques années, l'essentiel de la substance industrielle de leur région disparaître et qui craignent de voir, dans l'abandon du projet d'aciérie d'Usinor, s'envoler le dernier espoir de maintenir l'activité sidérurgique.

Nous comprenons aussi l'inquiétude de la population et des élus du Sud qui craignent de voir une aciérie toute neuve dynamitée tout juste avant d'être terminée.

Une telle éventualité n'est pas envisageable. Trois hypothèses sont possibles :

Premièrement, on peut, assurer la totalité de la production d'acier à Neuves-Maisons. Pour cela, il faut achever le montage de l'aciérie et procéder aux ultimes investissements nécessaires pour faire de cette unité une usine très performante. Dans ce cas, cette modernisation justifierait la construction du canal, mais Usinor-Longwy serait condamné, ce qui est inacceptable !

Deuxièmement, on peut démonter l'aciérie de Neuves-Maisons pour la remonter à Longwy et y assurer la totalité de la production d'acier. Ce n'est pas si simple. Pourquoi ?

D'abord, cette aciérie prête à fonctionner au début de 1979 à Neuves-Maisons ne serait opérationnelle à Longwy qu'en 1982 ; quel manque à gagner pendant ce transfert !

En deuxième lieu, les fondations spéciales et les semelles en béton armé ne se déplacent pas. Les travaux préparatoires sont aussi des pertes sur site. Les travaux de génie civil qu'il faudrait délaissier, représente 120 millions de francs, soit près du tiers du coût total de l'aciérie, qui est de 330 millions de francs.

En troisième lieu, l'ossature de l'aciérie est faite de poutres soudées qu'il faudrait donc découper au chalumeau et renvoyer en atelier pour les réusiner. De plus, ces poutres de grande dimension fabriquées dans la banlieue de Nancy et conçues pour un voyage court, sont difficilement transportables à longue distance.

Enfin, quant aux cornues qui sont pratiquement terminées, il est encore plus délicat de les démonter. Les pertes seraient alors considérables !

Cette aciérie peut être opérationnelle en quelques semaines. Les ponts roulants, les cornues sont en place, la station électrique et les systèmes anti-pollution sont installés.

Le démontage et le remontage sont estimés à 250 millions de francs. C'est quasiment le prix d'une aciérie neuve à Longwy !

Démonter l'aciérie de Neuves-Maisons, c'est en réalité accepter la fermeture de l'ensemble de l'usine à très court terme, c'est-à-dire la suppression de 3 200 emplois. C'est aussi accepter automatiquement la fermeture de nombreuses autres unités sidérurgiques lorraines nettement moins compétitives. Car n'oublions pas que Neuves-Maisons obtient l'un des meilleurs prix de revient français.

Fermer Neuves-Maisons, c'est rayer d'un trait les efforts du département de la Moselle, 12 millions de francs, de celui de Meurthe-et-Moselle, 29 millions de francs, du conseil régional, 36 millions de francs, de l'Etat, 301 millions de francs, et même de la société Chiers-Châtillon, 25 millions de francs, c'est-à-dire, au total, 403 millions de francs, ou plus exactement 620 millions de francs en francs constants.

Que les responsables d'Usinor et de Châtillon-Neuves-Maisons sachent, dès maintenant, que nous ne tolérerons pas un tel gaspillage ! Car dans cette hypothèse, la facture serait lourde : 700 millions de francs d'investissements depuis dix ans dans l'usine ; 384 millions de francs pour la construction de l'aciérie, dont 54 millions pour l'alimentation en oxygène ; 620 millions de francs pour la canalisation de la Moselle, soit un total de 170 millions de francs.

Nous ne pouvons tolérer un tel gâchis ! Si ce malheur devait arriver, nous serions en droit d'exiger des responsables, par tous les moyens dont nous disposons, le remboursement intégral de la participation des collectivités locales dans le financement de la canalisation de la Moselle, devenue inutile depuis Frouard.

Il reste la troisième hypothèse que j'appellerai « la solution de l'acceptable ». Elle consiste à achever l'aciérie de Neuves-Maisons, à construire la coulée continue qui absorbera 400 000 tonnes, à utiliser la coulée en lingots à plein rendement, de façon à envoyer à Longwy, dans l'immédiat, 500 000 de ces 800 000 tonnes de demi-produits, pour les traiter par les trains finisseurs d'Usinor.

A terme, naturellement, la meilleure et la seule solution consiste à créer une aciérie nouvelle à Longwy, dont le financement peut être en grande partie trouvé par l'économie que représente le non-démontage, c'est-à-dire le maintien de l'aciérie à Neuves-Maisons.

Les solutions techniques sont nombreuses. Mais, en réalité, la solution est d'abord de caractère politique, car le Gouvernement ne peut accepter de démanteler le potentiel sidérurgique national, de réduire de 50 p. 100 la production d'acier en lingots.

Déjà, certains experts mondiaux prévoient une pénurie d'acier dans le monde dans les années 1985. La France sera-t-elle alors, à grands renforts de devises, un gros importateur ?

Récemment, le président du conseil national du patronat français, M. Ceyrac, déclarait à ce propos : « Il s'agit de savoir si, aujourd'hui, nous voulons garder une sidérurgie nationale. Je dis tout net qu'il me paraît aberrant que, dans un domaine comme celui-là, la France accepte de dépendre totalement de la sidérurgie allemande. »

Je pense donc que les deux complexes sidérurgiques peuvent subsister. Supprimer l'un ou l'autre en fonction de vues à court terme aboutirait à sacrifier le potentiel humain disponible et à dilapider les fonds publics et privés.

De plus, je me permets encore, messieurs les ministres, d'attirer votre attention sur les conséquences indirectes qui ont déjà été exposées par notre collègue, M. Pouille.

Ces conséquences indirectes, très importantes, concernent la fermeture de l'usine de Neuves-Maisons, mais elles pourraient avoir, pour le sud du département, des effets qui ne sont guère prévisibles.

La canalisation s'achève, en effet, avec un retard qui n'est pas étranger aux difficultés actuelles. Le prolongement de cette canalisation vers le sud n'avait de sens que si l'engagement mutuel était respecté : engagement des pouvoirs publics de réaliser le canal, afin que l'usine soit économiquement viable, grâce à des transports pondéreux moins coûteux, engagement des propriétaires de l'usine de fournir le trafic sans lequel le canal n'a pas d'utilité.

Il y a, en outre, un lien certain entre l'activité de l'usine de Neuves-Maisons et, dans le futur, le développement de l'industrie chimique installée dans la vallée de la Meurthe car la mise à grand gabarit de la Meurthe, dite « antenne de Dombasle », doit suivre logiquement la canalisation de la Moselle jusqu'à Neuves-Maisons.

J'avais eu, l'année dernière, des assurances à ce sujet de la part du ministre de l'équipement.

C'est l'addition des deux activités sidérurgique et chimique qui peut contribuer à rentabiliser l'ensemble du canal.

Si Neuves-Maisons ferme, le canal perd une partie de son utilité ; si l'antenne de Dombasle n'est pas faite, toute l'industrie fondée sur les salines, actuellement prospère, sera menacée et c'est pourtant une des meilleures cartes de la Lorraine dans les années à venir.

Notre collègue, M. Pouille, a parlé de la cimenterie de Xeuilley, et j'en voudrais, à bon droit, y faire allusion. Elle utilise actuellement, pour ses fabrications, le laitier de Neuves-Maisons, lequel est d'excellente qualité. Si cette source disparaît, des conséquences ne seraient-elles pas à redouter, qui pourraient aller jusqu'à l'abandon de Xeuilley ?

Ce serait un terrible problème si le Sud de la Meurthe-et-Moselle perdait, en une tragique cascade, toutes ses industries lourdes : sidérurgie, cimenterie, industries du sel et de la chimie.

Les conséquences indirectes de la fermeture de Neuves-Maisons risquent donc d'être beaucoup plus importantes que les conséquences directes. Comme elles ne sont qu'éventuelles et qu'elles ne se manifesteront que l'une après l'autre, elles ne sont pas toujours perçues avec la même netteté.

C'est donc, semble-t-il, avec beaucoup de lucidité qu'il faut évaluer les risques de voir l'avenir économique de la Lorraine Sud être sérieusement, sinon définitivement, amoindri et même compromis, et c'est sans aucun doute avec beaucoup d'énergie qu'il faut plaider en faveur d'une décision qui écarte ces risques.

Messieurs les ministres, peut-on un instant supposer qu'au début de l'année 1979 la première péniche de 1 500 tonnes arrivera à Neuves-Maisons devant une usine en démolition ?

Jamais les contribuables ne pourraient admettre que nous leur ayons imposé, en pure perte, un effort financier aussi gigantesque.

Le 14 octobre, une décision devait être prise puisque, à cette date, expirait le délai de suspension des travaux. Or le délai est prolongé. Pourquoi ? Chaque jour, l'angoisse de la population augmente.

Aujourd'hui, messieurs les ministres, nous attendons un engagement formel et solennel du Gouvernement confirmant l'achèvement de l'aciérie de Neuves-Maisons et le maintien de l'activité sidérurgique de Longwy.

C'est l'avenir de la sidérurgie de la Lorraine qui est en cause ; c'est le crédit de l'Etat qui est en jeu.

Je sais bien que le présent débat revêt une autre ampleur puisqu'il s'agit d'étudier une politique de l'acier, appelée également « politique de sauvetage de la sidérurgie », voire « politique de la dernière chance ».

Pourtant, personnellement, pour les raisons que je viens d'indiquer, je ne pourrais me prononcer si je ne recevais pas les assurances que je viens de solliciter. (*Applaudissements sur les trèves de l'UCDP, du RPR et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Laucournet.

M. Robert Laucournet. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le groupe socialiste, au nom duquel j'ai l'honneur d'intervenir dans ce débat, déplore, comme tous les Français, l'échec et la débâcle de tout un secteur de notre économie que démontrent les projets de loi actuellement en discussion.

Notre groupe en est profondément affecté dans la mesure où l'intérêt de la France, en Europe et dans le monde, le préoccupe au premier chef.

La crise mondiale ne peut tout expliquer, comme vous le prétendez habituellement. C'est bien plus souvent à des erreurs de politique économique intérieure qu'il faut rattacher la constatation, que chacun peut faire, de l'échec de votre politique industrielle avec ses corollaires que sont la crise de l'emploi et le chômage, de l'échec de votre politique financière initiée depuis vingt ans et menée par les mêmes équipes au pouvoir, de l'échec de votre politique d'aménagement du territoire que le dernier propos vient de démontrer, de l'échec de votre politique économique et sociale.

Nous nous sommes préoccupés de cette situation que jalonnent tristement des dates et des images : la Villette, *Concorde*, l'inconséquence de votre planification et ses glissements permanents, demain peut-être la fermeture d'une aciérie qui est déjà construite à 90 p. 100 et qui n'aura pas livré la moindre parcelle d'acier, condamnée avant d'avoir ouvert ses portes.

La logique de votre système vous enferme entre les quatre solutions que le ministre de l'économie a développées à l'Assemblée nationale et a effleurées à cette tribune, à savoir : soit le protectionnisme absolu et la fermeture de nos frontières, soit la nationalisation ou plutôt la fausse nationalisation que vous pratiquez maintenant sans le dire — d'une façon différente de ce qu'aurait été la nôtre car nous, nous étions positifs, alors que, vous, vous nationalisez maintenant l'échec et la faillite — soit le dépôt de bilan qui ferait, après tant de tergiversations et d'imprévisions, des dizaines de milliers de chômeurs supplémentaires.

Malgré les leçons prodiguées par les plus hautes instances de la nation sur l'aube du troisième millénaire, on sent bien, de session en session, que le pilotage à vue de notre économie vous conduit à des adaptations continues, à des remises en cause permanentes, à des sauvetages ponctuels qui vous ont amenés à la quatrième solution retenue, celle que le rapporteur général de la commission des finances a appelée « le règlement judiciaire à l'amiable ».

Nous considérons ce texte comme une opération de renflouement bancaire, comme un moyen d'éponger les dettes criantes dues à des années de carence. Une rallonge de trois milliards de francs a été accordée sur le dos des contribuables français pour sauver des groupes industriels.

M. André Méric. Très bien !

M. Robert Laucournet. Ce sont quatre hypothèses d'école — vous avez choisi la dernière, peut-être la moins mauvaise — qui font cependant apparaître clairement la grave responsabilité de notre gestion libérale orientée vers le seul profit.

Comment peut-on avoir laissé se périmier et vieillir les outils que nous avons donnés la révolution industrielle du XIX^e siècle, le joyau de notre industrie, monsieur le ministre de l'économie ?

Comment n'a-t-on pas imaginé, en temps opportun, les adaptations nécessaires, même si l'on se refuse, monsieur le ministre de l'industrie, à parler des erreurs du passé ?

Comment peut-on admettre que la découverte du mal ait été si tardive et nous coûte maintenant si cher après la convention Etat-sidérurgie de 1966 — 8 milliards de francs en quatre ans — après la construction de Fos entre 1969 et 1974 — 2 milliards de francs de prêt du FDES — après le plan de soutien de l'économie de 1977 — 1 527 millions de francs provenant du FDES — après le plan de redressement de février 1977 — 5 milliards de francs — après les appels angoissés que nous venons d'entendre répéter par les élus locaux, après ceux des syndicats, et qui ont été répercutés par une campagne électorale récente et sévère ?

Quand une petite entreprise locale connaît des difficultés de gestion, des accidents de parcours, les clignotants s'allument. Le banquier et l'administration le savent et réagissent. Pourquoi avez-vous attendu tant de temps, à l'inverse de nos concurrents étrangers qui ont pris depuis longtemps les mesures nécessaires ?

Pourquoi faut-il opérer en catastrophe un sauvetage inévitable — encore faudrait-il qu'il fût possible — lorsque tout est dégradé ?

Quelle légèreté d'appréciation de la part de vos opérateurs, de vos planificateurs, de vos technocrates ou, plutôt, des équipes de vos prédécesseurs, mais l'action gouvernementale est une et constante depuis des années.

M. le ministre de l'industrie nous a rappelé, à cette tribune, qu'en face des solutions miracle et des illusions il imputait la crise constatée aujourd'hui, d'abord à la crise économique mondiale — j'ai dit il y a un instant ce que j'en pensais — puis à une évolution durable du ralentissement de la consommation de l'acier due à une modification des produits de substitution et à la modernisation des techniques, enfin à l'émergence actuelle de nouveaux concurrents et au fait que des coups partis en France ou chez nos concurrents mondiaux depuis trois ou quatre ans ne pouvaient produire leurs effets et dégager leurs conséquences qu'aujourd'hui, de telle sorte que les mesures proposées se révèlent nécessaires.

Nous estimons, nous, que vous n'avez pas fait en temps voulu les analyses opportunes. Vous avez réagi trop tard, et maladroitement, en recourant à des exportations non rémunératrices, vous avez eu l'honnêteté intellectuelle de le reconnaître. Nous avons, nous, le regret de le constater.

Aujourd'hui, c'est la minute de vérité du bilan : le sauvetage escompté par le biais de la loi de finances rectificative à hauteur de 2 milliards de francs en 1978, et par le montage de la caisse d'amortissement pour l'acier aboutissant, ainsi que l'écrit un de nos rapporteurs, soit à une prise de contrôle déguisée, soit à une simple nationalisation des dettes des trois majors de notre industrie.

M. Charles Alliès. Très bien !

M. Robert Laucournet. A ce point de mon propos, je voudrais aborder deux aspects incidents du texte, qui pour n'être pas abordés dans le document, qui est uniquement financier, n'y figurent pas moins en filigrane : le problème social et humain — la dramatique inquiétude quant à l'emploi — et le problème de l'imbrication des mesures arrêtées dans le contexte de l'organisation européenne.

Sur le premier point, nous sommes bien obligés de constater que, dans les sept articles du projet de loi, il n'est question ni de l'homme, ni de l'emploi. « Nous ne voulons pas, dites-vous, perpétuer la confusion du passé : que les industriels, la chambre syndicale, les personnels règlent ensemble le nouveau redéploiement de la sidérurgie. Nous ne voulons pas actuellement prendre position dans cette affaire. » Vous agissez comme si vous étiez déjà résignés à la suppression de milliers d'emplois.

Pas de volet social, pas de volet industriel non plus. M. le ministre de l'industrie a dit hier, devant la commission des affaires économiques : « Nous ne pouvons pas, nous ne voulons pas, vous dire encore ce qui sera arrêté en matière de restructuration de cette branche industrielle. »

Cela m'amène à vous poser cette question : comment est-il possible qu'une concentration industrielle décidée en dehors de vous puisse mettre en cause le fonctionnement d'un pan entier de l'industrie française, aboutir à la non-ouverture d'une usine presque terminée, à laquelle on a consacré 170 millions de francs sur un total de 320 millions, auxquels il faut ajouter le coût de la canalisation de la Moselle, directement liée à l'opération, soit 403 millions de francs, dont 20 p. 100 à la charge des pouvoirs locaux — solution aberrante et scandaleuse, a dit notre collègue Pouille ?

Vous prétendez qu'il appartient à la direction de l'entreprise de s'entretenir avec les syndicats des deux usines rassemblées et de vous apporter la solution : Neuves-Maisons ou Longwy, ou les deux ensemble.

Le groupe socialiste ne peut admettre pareille réponse, et il apporte son appui total aux ingénieurs, aux cadres et aux ouvriers de Neuves-Maisons qui disent que les études techniques et économiques entreprises montrent la validité du site de Neuves-Maisons.

Les ingénieurs et cadres préconisent une solution industrielle et sociale globale, qui permettrait de terminer l'aciérie de Neuves-Maisons tout en maintenant les activités sidérurgiques à Longwy.

Ils concluent par cet appel inquiétant : « Nous nous gardons de vouloir dramatiser la situation, mais nous devons signaler que, les études étant terminées, la population, qui jusqu'à présent a fait preuve de bonne volonté, n'est plus décidée à vivre dans l'anxiété et l'angoisse. Une décision rapide et favorable à Neuves-Maisons s'impose. Dans le cas contraire, il faut craindre des désordres graves.

Nous ne pouvons que regretter votre laxisme sur ces deux points que nous considérons, nous, comme essentiels : l'emploi en Lorraine — la misère s'installe dans cette région — et un plan cohérent de redéploiement de l'industrie sidérurgique, deux problèmes escamotés dans ce débat au profit du seul aspect financier, du renflouement bancaire et du règlement judiciaire amiable des entreprises.

Le dernier point de mon intervention concerne l'imbrication du sujet dans le contexte européen.

Vous savez que les socialistes sont vraiment acquis à l'Europe, à condition qu'un certain nombre de procédures soient établies, ou rétablies, pour nous donner des chances réelles vis-à-vis de nos huit ou, demain, de nos onze partenaires.

La sidérurgie semble être un secteur où des modifications des coups partis se révèlent nécessaires.

La semaine dernière, au Sénat, un rapport de notre ami Edgard Pisani, fait au nom du groupe de travail sur les échanges extérieurs, a mis en relief la nécessité de rechercher des créneaux de produits élaborés, à forte valeur ajoutée, des produits de haut de gamme, des produits nobles, comme l'on dit maintenant, pour que notre sidérurgie devienne compétitive sur les marchés internationaux. Le Président de la République, me semble-t-il, s'est exprimé avant hier soir dans le même sens sur ce thème de réflexion.

Quelle est la situation de l'acier à cet égard ? Il nous apparaît que les dispositions du plan Davignon entraînent pour la France des conséquences exorbitantes par rapport à ses partenaires.

La République fédérale d'Allemagne a diversifié plus tôt que nous ses fabrications. Que ne l'a-t-on vu plus tôt ! La République fédérale d'Allemagne produit et transforme ; nous, nous fabriquons et nous transformons peu. Or, c'est l'industrie lourde qui est la plus touchée par la conjoncture, et c'est notre industrie sidérurgique qui est atteinte en priorité par les dispositions communautaires.

Le Gouvernement français a-t-il l'intention de demander une renégociation du plan Davignon et de refuser, sur le plan communautaire, un *statu quo* qui nous est particulièrement défavorable ? Je ne peux cacher au Sénat qu'une grande partie de nos préoccupations seraient, de ce fait, levées.

Monsieur le président, messieurs les ministres, telles sont les réflexions désabusées du groupe socialiste sur ce texte. Ma conclusion ne sera pas, vous l'imaginez, différente de celle qui a été formulée par nos amis à l'Assemblée nationale, voilà une semaine. Avec le recul, au contraire, nous ne pouvons qu'insister sur les deux propositions qui avaient été présentées par M. Michel Rocard, au nom du parti socialiste.

La première est la réunion d'urgence d'une commission tripartite composée à égalité de représentants de l'Etat, du patronat et des syndicats, qui serait chargée de procéder à l'examen complet du sauvetage social et du redressement industriel de notre sidérurgie, l'aspect financier étant un élément insuffisant, s'il est traité seul, du problème global.

Notre seconde proposition est un engagement réel et responsable de l'Etat.

Vous vous obstinez à recourir aux solutions libérales du laisser-faire et du laisser-passer, alors qu'est nécessaire un véritable plan social, économique et humain, qui repose sur une reconsidération complète des conditions de fonctionnement — durée de travail, retraite, cinquième équipe, droit des travailleurs — et qui débouche sur une maîtrise complète exercée par l'Etat sous la forme d'une véritable nationalisation.

Messieurs les ministres, les propos que vous avez tenus à l'Assemblée nationale et au Sénat, en commission comme en séance publique, ne nous laissent pas espérer que vous soyez engagés, l'un et l'autre, dans cette voie de réflexion.

Nous, socialistes, nous nous déterminerons dans le vote final en fonction des préoccupations que je viens de développer devant notre assemblée. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Schmitt.

M. Robert Schmitt. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, parlementaire lorrain, ayant mon domicile dans l'agglomération thionvilloise, qu'on se plaignait à appeler dans le passé la métropole du fer, je ne puis qu'être particulièrement sensible aux problèmes de la sidérurgie.

J'ai déjà eu l'occasion, depuis quelque dix ans que je fréquente la Haute Assemblée, de m'exprimer sur ce sujet, du haut de cette tribune.

Le débat qui m'amène aujourd'hui à prendre de nouveau la parole porte sur des textes essentiellement financiers, on l'a dit. Mais on ne saurait pour autant passer sous silence les conséquences économiques et le drame social que recouvre la crise de la sidérurgie.

Le marasme financier dans lequel cette industrie se trouve plongée, et que les mesures que vous nous proposez ont pour objectif surmonter, comporte en effet, pour des milliers de Lorrains, des aspects dramatiques.

Il faut se souvenir que l'acier fait vivre en Lorraine 70 000 personnes et que le plan acier de 1967 a déjà été à l'origine de la suppression de 13 500 emplois. Il faut savoir que l'incertitude qui règne quant à l'avenir de la sidérurgie fait que des dizaines de milliers de Lorrains ne vivent plus normalement, tant ils sont en proie à l'angoisse du lendemain, se demandant ce qu'il leur réserve.

Cette angoisse, les salariés de la sidérurgie ne sont d'ailleurs pas les seuls à la connaître. Si, demain, la sidérurgie s'arrête, de nombreuses petites usines sous-traitantes fermeront et le commerce sera, lui aussi, gravement touché.

Et que dire des répercussions d'un tel état de choses sur la situation financière des communes, privées des ressources que leur procure la taxe professionnelle versée par les industries menacées ?

En bref, au travers de la crise de la sidérurgie, c'est l'appauvrissement général qui guette la Lorraine.

Comment a-t-on pu en arriver là, s'interroge l'opinion ?

Certes, il s'agit là d'un des aspects de la crise qui secoue l'économie mondiale. Encore faut-il observer que dans des pays à salaires élevés comme l'Allemagne l'acier ne se porte pas si mal.

On est donc porté à considérer que des erreurs ont été commises. S'il est inutile de s'attarder à les regretter, il convient cependant de les connaître afin de mieux préparer l'avenir. Comment, d'ailleurs, soigner le malade si l'on n'a pas déterminé les causes exactes de sa maladie ?

Selon les uns, la situation catastrophique de notre industrie sidérurgique serait le résultat d'une gestion imprévoyante. Selon les autres, elle serait la conséquence d'un dirigisme contraignant qui, en bloquant les prix durant de longues années, a retardé l'effort de modernisation qui s'imposait.

Les premières mesures prises à partir de 1966, date de la convention Etat-sidérurgie, ont porté sur des regroupements de sociétés et ont entraîné un gros effort d'amélioration de la productivité, qui s'est traduit par l'arrêt d'installations vétustes et leur remplacement, grâce à l'aide de l'Etat, par des unités plus concentrées et plus compétitives.

Ces mesures et cet effort ont eu malheureusement comme corollaire — je l'ai déjà indiqué — la suppression d'un nombre important d'emplois.

Par la suite, la mise en application, dès juillet 1967, d'une convention sociale a permis, par le jeu des mises à la retraite anticipées et de mutations concertées, d'atténuer, sur le plan humain, les effets contraignants de cette restructuration. De plus, grâce à une conjoncture favorable, la production d'acier s'est améliorée entre 1968 et 1974, pour atteindre, en cette dernière année, dans notre pays, le chiffre record de 27 millions de tonnes.

Malheureusement, cette lueur d'espoir ne connut pas de lendemain, car, dès 1975, la crise reprit de plus belle, conséquence cette fois de la hausse du coût de l'énergie et d'une concurrence accrue des pays tiers, qui s'est traduite par une baisse importante des prix de vente à l'exportation.

La production des années 1975, 1976 et 1977 connut une baisse sensible. En 1977, la production de l'industrie lorraine n'était que de 9,6 millions de tonnes contre 14,3 millions en 1974, soit une baisse de 32,9 p. 100.

Durant la même période, les effectifs des usines sidérurgiques lorraines ont diminué de plus de 10 000 personnes et ceux des mines de fer, de près de 2 000. Comme, parallèlement, l'effort de modernisation s'est poursuivi, l'endettement des sociétés sidérurgiques est devenu prohibitif : 38 milliards de francs pour un chiffre d'affaires de 33 milliards de francs, soit 113 p. 100 de ce chiffre, vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre.

Malgré tous les efforts entrepris, d'une part, par le Gouvernement, pour mettre sur pied un plan acier efficace, d'autre part,

par la CEE pour enrayer, avec le plan Davignon, la baisse des prix, aucune amélioration sensible de la situation n'est en vue.

Bien au contraire. Des installations neuves comme l'usine de Thionville ont été arrêtées au cours de l'année 1977, et aujourd'hui, un an après, personne n'en parle. Et si, en mars 1978, dans ma petite région une légère augmentation des carnets de commandes avait donné quelque espoir de reprise, il a vite fallu déchanter, car la demande étalée sur les six premiers mois de l'année se révèle inférieure à ce qu'elle avait été durant la même période de l'exercice précédent.

A la mi-juillet de cette année, c'est la Lorraine-Sud qui devient plus particulièrement le point de mire. A Neuves-Maisons, on arrête les travaux de l'usine à oxygène, déjà réalisée à 90 p. 100, on l'a dit tout à l'heure. L'ensemble des travaux avait coûté, y compris les travaux de canalisation de la Moselle, 1 700 millions de francs.

Devant un tel gâchis, nous attendions un plan « acier », mais on nous propose uniquement un texte financier qui consiste à faire prendre en charge, par l'Etat, la plus grande partie des dettes de trois sociétés sidérurgiques françaises : le groupe Usinor, le groupe Sacilor, le groupe Chiers-Châtillon-Neuves-Maisons. Cette prise en charge des dettes représente uniquement la part que les sociétés sidérurgiques devraient rembourser aux obligataires, c'est-à-dire à certains épargnants, petits ou grands, et non pas aux actionnaires.

Il s'agit de rembourser les obligations souscrites auprès du GIS, des banques et de certaines sociétés de prêts qui sont répandues dans le public. A cet effet, on nous demande de voter un collectif prévoyant une dépense de 2 milliards de francs pour l'année 1978.

Mais, la créance des obligataires s'élevant à 10 milliards de francs, ne faudra-t-il pas encore trouver, à ce titre 2 milliards pour chacune des années 1979, 1980, 1981 et 1982 ? Sans préjudice du rumbement des autres emprunts par les nouvelles sociétés financières, ce qui explique la participation de 300 millions de francs accordée par l'Etat à ces dernières.

Et ensuite, une fois ces opérations d'apurement financier réalisées, que va-t-il se passer ?

Qui détiendra demain le pouvoir et pour appliquer quelle politique sidérurgique ?

Les nouveaux dirigeants des sociétés sidérurgiques décideront-ils de fermer telle ou telle unité ancienne ou telle ou telle unité déjà programmée ?

J'évoquais tout à l'heure Thionville et Neuves-Maisons. Demain, dit-on, il faudra supprimer 20 000 postes de travail, dont 15 000 en Lorraine. Qui aura ce pouvoir ? Qui endossera cette responsabilité ?

Si je me réfère à vos déclarations, monsieur le ministre, ce seraient les nouveaux dirigeants. Cela est d'ailleurs conforme à une attitude constante affirmée par les pouvoirs publics depuis la présentation du plan de sauvegarde de la sidérurgie le 20 septembre dernier.

L'Etat, qui contrôle désormais les sociétés industrielles, soit directement par le Trésor, soit indirectement par les banques nationalisées, ne veut pas apparaître comme étant le véritable patron de la sidérurgie.

Et pour cause ; les pouvoirs publics s'emploient avant tout à éviter d'avoir à assumer la responsabilité des décisions désagréables qui seront nécessairement prises au plan de l'emploi.

Vous avez au demeurant déclaré à l'Assemblée nationale : « Si nous ne sommes pas assez énergiques, si les industriels ne le sont pas assez, la nation aura consenti un effort en pure perte. Mais si les décisions sont trop brutales, elles ne seront pas supportées par la population. » Il s'agit donc de trouver une solution d'équilibre.

Eu vue de la définition d'un plan de sauvetage, j'avais demandé, lors d'un précédent débat, que le Gouvernement veuille bien prendre des mesures pour que l'ensemble des groupes sidérurgiques soit remaniés et qu'un comité de travail unique soit créé, avec, bien sûr, la participation du Gouvernement, mais également avec la participation, d'une part, d'une délégation d'élus des régions concernées, et d'autre part, des représentants syndicaux.

Ce comité devrait non seulement être le garant du redressement souhaité de l'industrie sidérurgique, mais également donner au pays l'assurance que les fonds du FDES iront bien à leurs véritables destinataires.

Il devrait aussi préparer une nouvelle convention sociale destinée à remplacer celle de 1967 qui doit prendre fin en avril 1979.

Les Lorrains, messieurs les ministres, ont besoin de la solidarité de la nation. Ils ont besoin d'être compris et ils regrettent peut-être que ce débat, qui a une dimension nationale, ne réunisse que trop peu de sénateurs.

M. le président. Permettez-moi de vous interrompre, monsieur Schmitt. J'ai rappelé tout à l'heure que quatre commissions siégeaient en ce moment, dont trois pour procéder à des auditions de ministres.

M. Robert Schmitt. Je vous remercie de cette précision, monsieur le président. Mais vous comprendrez que, dans l'émotion, une personne traumatisée puisse laisser parler son cœur.

Les Lorrains veulent bien participer à l'effort de redressement, mais ils sont las d'être éconduits.

Tout récemment, j'avais écrit au Premier ministre pour lui rappeler que le Président de la République, réunissant les parlementaires du Nord-Lorraine au mois de septembre 1977, les avait informés de l'installation, dans la zone industrielle de Thionville Nord-Est, d'une usine Renault, qui devait entraîner la création de 1 100 emplois.

Certes, 1 100 emplois ne remplaceront pas les milliers d'emplois perdus dans la sidérurgie. Mais c'était, pour les Lorrains, une lueur d'espoir.

La réponse de M. le Premier ministre, ou plutôt de celle de l'un de ses collaborateurs, a été d'une triste et navrante banalité. Je vous en donne lecture : « Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le projet d'installation d'une usine Renault sur la zone industrielle de Thionville-Nord-Est. Soyez assuré que je me préoccupe de ce dossier. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de son évolution. »

Je comprends très bien que M. le Premier ministre, lorsqu'il s'agit de la promotion d'un sapeur-pompier, de celle d'un fonctionnaire ou de telle ou telle autre préoccupation de deuxième plan puisse faire répondre par une banalité de ce genre. Lorsqu'il s'agit de l'avenir de la Lorraine, je ne peux pas le supporter.

Peu de temps après, le 29 septembre, j'apprenais par la presse que la Régie Renault aurait confirmé la prochaine construction d'une usine qui permettrait la création de 300 emplois en 1980.

Jugez un peu de ma surprise de ne pas avoir été informé autrement que par les mass média. Mais jugez aussi de ma déception : on nous avait parlé de 1 100 emplois et on ne nous en annonce, pour 1980, que 300.

Bien sûr, par la suite, je suis intervenu à nouveau auprès du Premier ministre et j'ai reçu enfin une notification officielle. Ma satisfaction n'a d'égale que celle que vous m'avez procurée, monsieur le ministre de l'industrie, lorsque tout à l'heure vous avez évoqué le succès, à mon sens tout relatif, des réalisations de Fos et de Dunkerque, en nous laissant à nous, Lorrains, la chance d'avoir eu un minerai aujourd'hui largement dévalué.

Bien sûr, dans les discours officiels, on parle volontiers des 12 482 emplois créés en Nord-Lorraine entre 1974 et 1978. La réalité est, hélas, bien différente et se situerait entre 2 000 et 3 000 créations d'emplois. Il est vrai qu'en citant les créations de Batilly à chaque visite ministérielle, on crée éventuellement la confusion.

Pour conclure, je dirai qu'avant de me prononcer, j'attends du Gouvernement à la fois des informations plus explicites et surtout des solutions plus efficaces et plus humaines pour résoudre le douloureux problème qui se pose dans la région lorraine et, plus particulièrement, dans le bassin sidérurgique.

Aussi, je me rallie à la demande présentée par mes collègues députés de Metz, M. Jean-Louis Masson, et de Thionville, M. Henri Ferretti, en vous réclamant deux garanties : premièrement, un rapport annuel au Parlement sur les réalisations des mesures prises en application de ce plan de sauvegarde de la sidérurgie et, deuxièmement, la présentation avant la fin de l'année d'un plan d'action pour la sauvegarde de l'activité économique et de l'emploi dans les zones où la sidérurgie constitue une mono-industrie.

M. le ministre de l'économie a cru devoir, pour des raisons de procédure, faire repousser ces deux amendements par l'Assemblée nationale car ils n'avaient pas de caractère financier.

Mais vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre, qu'en attendant votre réponse, je me réserve, en tout état de cause, le droit de m'abstenir lors du vote du texte que l'on nous soumet. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'UCDP.*)

M. le président. La parole est à M. Hubert Martin.

M. Hubert Martin. Messieurs les ministres, voilà quinze ans que la Lorraine sidérurgique vit un drame. Celui-ci a débuté dans le bassin de Briey, ville dont je suis maire, par la fermeture de nombreuses mines de fer. Puis la crise s'est emparée de la sidérurgie, et l'on a alors supprimé de nombreuses vieilles unités que l'on n'avait pas modernisées à temps, aussi bien à Briey qu'à Homécourt, Thionville et Longwy.

Oui, ce drame nous le vivons, je le vis personnellement, depuis 1963. Pour les seules mines de fer, l'effectif est passé de 21 000, en 1962, à 6 300, en 1978, tandis que celui de la sidérurgie s'amenuisait, durant les mêmes années, de 85 000 à 56 000. En quatre lignes, voilà notre drame.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que les retombées politiques soient lourdes. Dans le seul arrondissement de Briey tous les parlementaires sont communistes et, à une exception près, pour un petit canton rural, les conseillers et conseillères généraux sont dans l'opposition. Même évolution dans les communes importantes, sauf Briey et Herserange. C'est dire à quel point les Lorrains du pays haut sont mécontents. Des communistes, eux ? Allons donc ! Des gens en colère, oui, bien sûr.

Actuellement, le climat se dégrade également en Moselle et en Meurthe-et-Moselle Sud, à Thionville et à Neuves-Maisons. On en a assez parlé cet après-midi. Prenez garde à une explosion sociale, possible, comme on vous l'a déjà dit, un de ces jours.

Aujourd'hui, le Sénat discute de la création d'une caisse d'amortissement pour l'acier.

En ce qui me concerne, ce projet de loi me paraît bon puisque la sidérurgie lorraine est bel et bien acculée à la faillite qu'elle est en état de cessation de paiement et qu'il n'y a pas d'autres moyens de sauver dans l'immédiat ce qui peut encore être sauvé, en particulier les emplois. J'accueille avec joie les trois milliards de francs du fonds d'adaptation industrielle qui va permettre d'envisager la reconversion avec plus d'optimisme. Ce n'est pourtant pas un chèque en blanc que je signe au Gouvernement.

Pauvre Lorraine, dont une grande partie de la population vivait de la sidérurgie ! Notre région était généralement considérée comme un pays de cocagne. On était mineur de père en fils. On était sidérurgiste de père en fils. La Lorraine, c'était, en grande partie, son minerai de fer, son acier. Las, que les temps sont changés !...

Il règne maintenant chez nos habitants — je voudrais le répéter, parce que je ne suis pas de la même région que ceux qui l'ont dit — un esprit de défaitisme, somme toute compréhensible, une peur de l'avenir que je sens dans chaque foyer, car tous et toutes dépendent plus ou moins du fer et de sa transformation.

La région de Nancy était, jusqu'alors, épargnée et elle ne se doutait pas, voilà quelques années, qu'elle aussi serait plongée dans les affres d'un lendemain incertain.

Je voudrais rappeler un souvenir, monsieur le ministre. Lorsque j'étais député, j'ai subi, comme tous les gens de ma région, la crise des mines de fer et je me souviens être intervenu vingt et une fois pour cette région, qui était déjà en perte de vitesse. De nombreux amis nancéiens me disaient : « Tu commences à nous ennuyer avec ton pays haut ! » Aujourd'hui, les gens de Nancy sont — passez-moi l'expression — aussi dans le pétrin !

On assiste maintenant, ce qui est grave et bien triste, à une lutte entre le nord et le sud du département de Meurthe-et-Moselle pour l'unique aciérie que, paraît-il, on doit construire, car nous n'en savons encore rien officiellement. J'ai vu les dossiers relatifs à deux aciéries. Tous deux sont bien étayés, car, dans les deux cas, des milliers d'emplois devraient être supprimés ici ou là selon la décision qui sera prise.

La position économique et sociale de Longwy acculé à la frontière serait tout particulièrement intenable. Mais, ainsi que je l'ai déclaré au conseil régional, je me refuse à choisir, je me refuse à déshabiller Pierre pour habiller Paul. Il faut — j'insiste sur ce mot — qu'une solution soit dégagée pour que les travailleurs de Longwy ou de Neuves-Maisons ne pâtissent pas d'une décision qui — je l'espère ardemment, mais je n'en suis plus tout à fait sûr — n'est pas telle qu'on ne puisse espérer construire les deux aciéries.

Je voudrais maintenant me placer à un autre point de vue, qui a toujours été ma grande préoccupation. Le 13 octobre 1963, je déclarais, en effet, à la tribune de l'Assemblée nationale, alors que la crise commençait dans les mines : « Il faut supprimer le caractère de mono-industrie de cette région en procédant, dans les plus brefs délais, à une reconversion industrielle. Il faut désormais mettre ses œufs dans plusieurs paniers. »

Hélas ! je n'ai pas été entendu ou tout au moins pas assez vite, car on ne peut nier les réalisations qui ont été faites dans le domaine des routes, des créations de zones industrielles et même récemment d'implantations de nouvelles industries telles que Citroën, Renault, Peugeot, implantations, hélas ! insuffisantes et, à part Citroën, pas encore en exploitation.

A ce sujet, je voudrais ouvrir une parenthèse sur l'autoroute Paris—Strasbourg. Tout à l'heure, mon collègue de Nancy y a fait une nouvelle allusion.

Je voudrais lui certifier, ainsi qu'à tous les sénateurs ici présents, qu'à mon avis, ce n'est pas une erreur d'avoir fait passer cette autoroute par le Nord. Je me suis battu pour ce tracé et n'en ai aucune honte. Si cette autoroute n'est pas plus utilisée, si l'on y voit surtout beaucoup d'Allemands, à qui cela ne coûte guère, c'est parce qu'elle est trop chère et non pas parce qu'elle est mal située. A l'heure actuelle, elle draine toute la population de Strasbourg, de Sarrebruck, de la Rhénanie — il faut compter aussi avec les Allemands — et de la Lorraine. C'était une voie absolument nécessaire pour notre reconversion. Je suis sûr — je l'ai dit récemment — que, si l'on construisait une voie d'accès de la route nationale n° 4 jusqu'à cette autoroute, elle attirerait plus de monde. Mais personne ne la prend parce qu'elle est trop chère.

Monsieur le ministre, je voudrais vous donner un exemple familial, qui n'a évidemment qu'une valeur d'anecdote : ma femme est venue la semaine dernière à Paris, mais elle n'a pas voulu prendre cette autoroute parce qu'elle la trouve trop chère ; pourtant, elle a les moyens de la payer. (*Sourires.*)

M. Roger Boileau. Monsieur Martin, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Hubert Martin. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Boileau, avec l'autorisation de M. Martin.

Je demande simplement aux divers orateurs de ne pas transposer les querelles locales ou départementales dans ce débat.

M. Roger Boileau. Je ne voudrais pas que l'on me fasse dire ce que je n'ai pas dit. J'ai simplement signalé — c'est un fait — que, sur le plan financier, cette autoroute est actuellement une catastrophe financière. Cela, personne ne peut le nier.

Ce que je veux préciser — je l'ai d'ailleurs dit la semaine dernière — c'est qu'il existait un engagement des pouvoirs publics et de l'Etat de réaliser, en même temps que l'autoroute, la route nationale n° 4 à quatre voies. Cela n'a pas été fait. C'est uniquement sur ce point que porte ma protestation. Je n'ai jamais remis en question le tracé, sinon pour constater que cette autoroute est indéniablement une catastrophe financière. Ce tracé est ce qu'il est. Je demande non une faveur, mais le respect des engagements de l'Etat.

M. Hubert Martin. Nous sommes entièrement d'accord.

M. le président. L'incident est clos. Poursuivez votre exposé, monsieur Martin.

M. Hubert Martin. Aujourd'hui, il faut songer à demain et j'invite le Gouvernement à bien méditer sur les réflexions que je lui livre en tant que représentant de cette région, où j'habite depuis ma naissance.

Une question d'abord : était-il indispensable de limiter à ce point l'exploitation des mines de fer ? Le problème de ces mines ne doit pas être négligé. Le fait que la situation financière des sociétés sidérurgiques, qui sont les principaux actionnaires, puisse être assainie, ne résout en rien leur avenir.

Certes, les effectifs en cause sont moindres, mais il s'agit d'une rare ressource nationale, européenne même, en matières premières, qui risque, si l'on ne prend pas des mesures spécifiques, d'être définitivement sacrifiée.

Ce n'est peut-être pas le jour de m'étendre plus longuement sur ce problème complexe, mais je compte y revenir bientôt par le biais d'une question orale.

J'en viens maintenant à la sidérurgie.

Les gouvernements précédents ont obligé les propriétaires à disparaître. Si ceux-ci ont eu des torts, s'ils n'ont pas modernisé à temps — nous en sommes tous conscients — ils avaient, au moins, de la terre lorraine à la semelle de leurs souliers.

Nous avons vu arriver, alors, de nombreux PDG qui venaient des quatre coins de France, qui restaient quelques mois ou quelques années en piste, puis disparaissaient sans laisser de traces.

Sans faire preuve d'un régionalisme outrancier, je pense que l'on aurait pu trouver en Lorraine des hommes capables, connaissant bien les problèmes techniques et humains.

Il y a eu, ainsi, un manque de suite dans l'action et des décisions prises souvent contradictoirement.

Le grand problème maintenant est le suivant : que sera la sidérurgie dans vingt ans, en l'an 2000 ? Le Président de la République nous invite à songer à l'avenir ; c'est ce que je fais.

La région perd ou va perdre la moitié de son personnel productif. Si l'on n'y prend pas garde, les cadres et tous les autres vont partir pour des lieux meilleurs, ayant perdu toute confiance dans notre région.

Nous allons ainsi perdre notre substance — que dis-je ? — nous la perdons déjà, puisque dans le seul pays haut, entre le recensement de 1968 et celui de juillet dernier, 24 700 habitants ont disparu.

Il faut donc trouver des structures pour vingt ans, qui conservent ce qui peut être gardé de notre sidérurgie pour que nous ayons le temps — mais alors il faut s'y atteler dans un effort constant et prolongé — de restructurer totalement notre région et de diversifier mieux encore notre industrie.

Il faut, autrement dit, un plan de vingt ans, assez souple, pour que les Lorrains puissent avoir confiance et rester dans la région qui possède déjà, comme je l'ai dit, d'importantes infrastructures de routes, de logements, d'établissements médicaux ou scolaires.

On parle de mobilité de la main-d'œuvre. Allez donc parler de mobilité à un ouvrier qui s'est saigné aux quatre veines pour avoir sa maison, quand il n'a pas sué sang et eau pour la construire lui-même !

Il faut, certes, donner la possibilité aux jeunes et à ceux qui veulent partir de trouver du travail ailleurs, mais il faut aussi amener sur place le travail indispensable. Ce sera le rôle de ce plan.

Bien sûr, pour ce faire, il faut mobiliser les bonnes volontés, rendre l'espoir, ne pas se bercer de chiffres, mais parler aux cœurs et aux intelligences.

Bref, il faut demander à tous ces gens qu'on a fait venir en 1923 et 1928 et qui ont pris racine dans notre Lorraine, oui, il faut leur demander de participer aux décisions, aux côtés des Lorrains de vieille souche.

Il faut associer les cadres, les syndicats, les représentants du Gouvernement et de la région à cette importante tâche ; bref, il faut redonner confiance. Je suis heureux de voir que je ne suis pas le seul à avoir pensé de cette façon.

Une idée entre autres : a-t-on pensé, par exemple, dans ce domaine de la sidérurgie, à faire un plan national ?

M. Max Lejeune. Monsieur Hubert Martin, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Hubert Martin. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Lejeune, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Max Lejeune. Je remercie M. Martin de me permettre de l'interrompre. Comme il vient de soulever le problème des jeunes qui, en Lorraine, auraient bien voulu continuer à accomplir le travail qu'avaient effectué antérieurement leurs parents dans la mine et dans la sidérurgie, je voudrais poser une question à M. le ministre de l'industrie.

M. le Premier ministre a, en effet, déclaré ces jours derniers, à l'Assemblée nationale, qu'il fallait revoir la politique de l'immigration en ce qui concerne la main-d'œuvre ouvrière. Il est certain qu'en Lorraine, comme dans de nombreuses régions de France, certains étrangers ont fait souche ; ils se sont fait naturaliser et ont installé leur famille. Monsieur le ministre,

qu'advient-il, demain, des travailleurs immigrés qui sont venus en Lorraine et qui n'ont pas demandé la nationalité française ?

Vous savez que, de l'autre côté du Rhin, le gouvernement a pris, dans des circonstances semblables, des mesures drastiques. Vous savez que, de l'autre côté du Rhin, la Suisse, par référendum démocratique, a limité la présence des travailleurs immigrés. Etant donné qu'en Lorraine près de 29 000 travailleurs immigrés n'ont pas un statut de citoyen français, le problème se pose si l'on veut que les jeunes Lorrains puissent travailler dans la sidérurgie comme y avaient travaillé leurs parents.

M. le président. Monsieur le ministre, vous voudrez sans doute répondre à la fin de la discussion générale.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Oui, monsieur le président.

M. le président. Je vous rends donc la parole, monsieur Hubert Martin.

M. Hubert Martin. A-t-on pensé, disais-je, dans ce domaine de la sidérurgie, à faire un plan national de répartition des productions ? Les produits plats, c'est-à-dire les tôles, sont du ressort de Dunkerque et de Fos. Gardons au moins en Lorraine les produits longs et voyons les sous-traitances possibles.

Si l'on arrivait à faire passer le souffle, alors comme nous paraîtraient vaines les petites disputes au ras du sol que nous entendons trop souvent ! Les parlementaires, députés ou sénateurs, s'honoreraient en prenant la tête d'un tel mouvement. En sommes-nous capables ? Pouvons-nous dépasser nos querelles de clocher ? Là est la question...

Un journaliste lorrain, Jean-Claude Boudier, écrivait récemment dans *Le Républicain lorrain* :

« Les faits sont là : 40 500 demandeurs d'emplois, 16 000 licenciements en 1977 — combien en 1978 ? — 12 000 emplois disparus l'année dernière — combien dans les trois années à venir ? — à peine 2 000 emplois effectivement créés en quatre ans et demi dans le bassin sidérurgique, une population qui ne cesse de vieillir... (M. André Giraud, ministre de l'industrie, fait un geste de dénégation.)

« L'heure de vérité est venue. Pour les Lorrains tout d'abord. Les élus surtout. Il serait peut-être temps pour eux d'oublier les clivages départementaux et les luttes partisans pour faire la démonstration qu'ils ont encore la force de se battre pour leur région tous ensemble, d'imposer leur solution aux pouvoirs publics plutôt que de se comporter en simples quémandeurs.

« Heure de vérité également pour le Gouvernement. A-t-il ou non la volonté et surtout la possibilité de s'attaquer une bonne fois pour toutes au mal qui ronge la Lorraine ? Car aujourd'hui, faute d'avoir pu tenir ses promesses, il ne s'agit même plus d'aménager, mais de sauvegarder ce qui peut l'être encore. »

J'ajouterai, peut-être plus optimiste que l'auteur des lignes précédentes : Oui, on peut aménager et c'est vers l'avenir qu'il faut regarder, c'est l'avenir qu'il faut organiser, tous ensemble, les élus en tête si possible.

C'est, en tout cas, ce que je souhaite ardemment. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Grimaldi.

M. Roland Grimaldi. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la sidérurgie est aujourd'hui au bord du gouffre. Avec près de quarante milliards de francs de dette, ce qui représente environ 120 p. 100 de son chiffre d'affaires, la sidérurgie est aujourd'hui dans la situation d'un dépôt de bilan.

Cette situation est à nos yeux le résultat de vingt ans d'erreurs, aussi bien patronales que gouvernementales et vous persistez aujourd'hui dans la même direction.

Pourtant, à entendre le Premier ministre, le plan acier 1977 devait mener le redressement de la sidérurgie à son terme. Cette aggravation de la situation à laquelle nous assistons est la preuve que le Gouvernement ne maîtrise pas le problème de la sidérurgie — il n'a pas de véritable politique à son égard — et que, par faiblesse, il a laissé les patrons de la sidérurgie décider seuls de tout, des investissements, des orientations, des restructurations, des fermetures et des licenciements, dans un secteur essentiel de notre industrie, vital pour notre indépendance nationale et notre puissance économique.

C'est un véritable constat d'échec accablant à la fois pour votre politique et pour celle de vos prédécesseurs ; et ce n'est pas polémique que de s'interroger sur les responsabilités de la crise actuelle.

Faute d'analyse lucide et critique du passé, les mêmes causes entraîneront les mêmes catastrophes et nous nous retrouverons encore, l'an prochain, pour discuter du nouveau plan « sidérurgie ». Ce serait insupportable. Les travailleurs en ont assez d'entendre leurs drames et leurs misères évoqués au Parlement en termes de plan, d'économie et de productivité, sans jamais voir le bout du tunnel.

La crise mondiale n'explique pas tout. Elle sert même, bien souvent, d'alibi. L'endettement excessif et la productivité insuffisante sont le résultat d'une politique, car il existe un mal spécifique de la sidérurgie française : des milliards de francs lui ont été accordés sans que l'Etat ait contrôlé l'utilisation de ces fonds.

La vérité est que cette industrie a connu tout au long de son existence un besoin permanent de capitaux publics. Cela tient, sans doute, à la nature de cette activité, la sidérurgie ayant des profits différés compte tenu de l'ampleur de ses investissements. Mais à ce moment-là, il fallait en tenir compte et conclure que l'initiative privée ne pouvait, seule, pourvoir au développement de ce secteur.

Dans ce cas, il fallait entrer tout de suite dans le capital des sociétés et des holdings, comme la gauche l'aurait fait et comme vous le faites aujourd'hui partiellement, mais seulement provisoirement, si j'en crois vos déclarations, monsieur le ministre, puisque vous avez présenté votre prise de participation comme réversible. Aussi, je crains que l'histoire ancienne ne se répète un jour.

En réalité, vous avez laissé faire les patrons de la sidérurgie, en particulier dans l'orientation des investissements. A un moment donné, tout a été concentré à Fos et à Dunkerque, alors qu'on aurait dû entreprendre en même temps la modernisation des installations du Nord-Pas-de-Calais et de la Lorraine.

Ce faisant, les patrons de la sidérurgie ont pris le risque délibéré de plonger des dizaines de milliers de travailleurs dans la misère et l'inquiétude, de laisser mourir des régions où la sidérurgie est le cœur de la vie industrielle et où elle aurait dû être le point de départ d'une véritable politique de développement industriel.

Tout a été décidé dans le secret par quelques groupes financiers et au profit d'intérêts privés. Le résultat est un formidable gaspillage des moyens de production et des richesses créées au prix d'efforts et du labeur quotidien de générations de travailleurs.

Solution de facilité, incohérence ou manque de coordination dans les investissements, absence de planification, absence de politique de reconversion, voilà le vrai visage du libéralisme qui vous est cher.

D'ailleurs, l'affaire de Neuves-Maisons est bien le symbole de ce laisser-faire libéral. Vous aurez beau donner toutes les explications, personne n'admettra qu'une usine ultramoderne, terminée à 90 p. 100, et qui a coûté 170 milliards de centimes soit condamnée. L'abandon de l'aciérie de Neuves-Maisons serait ressenti comme une véritable gâchis.

Aujourd'hui, vous nous proposez, messieurs les ministres, de discuter de l'avenir de la sidérurgie dans le cadre étriqué d'un projet de loi de finances et d'un projet de loi créant une caisse d'amortissement pour l'acier. Vous fuyez le vrai débat.

Par sa dimension, par sa gravité, le dossier de la sidérurgie aurait dû faire l'objet d'un vaste débat national au Parlement, portant à la fois sur les aspects financiers, techniques et sociaux, les choix industriels, les investissements et la recherche et, dans le cadre de l'aménagement du territoire, sur la reconversion des régions touchées par la crise de la sidérurgie. En effet, du point de vue des emplois, le résultat du plan acier 1977 conduit bien au licenciement d'environ 16 000 travailleurs, et celui de 1978 conduira tout droit à des décisions qui toucheront vraisemblablement 20 000 emplois supplémentaires.

Par conséquent, je doute que votre plan soit capable de sauver la sidérurgie de notre pays ; mais ce qui est sûr, c'est qu'il n'apporte aujourd'hui aucune garantie aux travailleurs. Nous avons le sentiment, nous socialistes, qu'une fois encore, votre plan se limite à sauver les intérêts des maîtres de forges et à leur permettre de procéder à des licenciements sans avoir pour autant de comptes à rendre à la nation.

Où est l'homme dans cette affaire ? Certes, la sidérurgie ne sera plus à l'avenir créatrice d'emplois, mais je ne trouve pas dans votre nouveau plan l'amorce d'une politique sociale hardie

telle que la propose le parti socialiste, c'est-à-dire la réduction hebdomadaire du travail à trente-cinq heures sans diminution de salaire, l'abaissement de l'âge de la retraite, la création de la cinquième équipe dans le travail continu. Autant de mesures qui auraient le double avantage d'améliorer les conditions de travail et de sécurité et de maintenir des milliers d'emplois. Croyez-vous sincèrement que ces mesures coûteraient en définitive plus cher que le chômage actuel ?

Limitées au domaine financier, les mesures que vous nous présentez ne sont pas le reflet d'une politique ambitieuse de redressement de la sidérurgie. Je ne vois rien qui corresponde à une volonté de promouvoir une véritable politique de la recherche, aujourd'hui mal coordonnée et insuffisante, une véritable politique d'innovation technologique, une politique de recherche de produits nouveaux plus élaborés et à plus grande valeur ajoutée, ou de nouveaux créneaux de production, notamment pour les aciers spéciaux. Je ne vois rien qui corresponde à une volonté de définir les choix de production en fonction d'une prospection commerciale efficace et rationnelle des possibilités du marché intérieur et du marché extérieur.

En définitive, tout doit être lié à la volonté de définir une politique industrielle tournée vers le plein emploi, une politique de développement des industries fortes consommatrices d'acier, des industries mécaniques, de la machine-outil, car la sidérurgie est la pièce maîtresse de tout le développement industriel de notre pays.

Enfin, c'est l'ensemble de votre politique qui freine la sidérurgie : la déflation entreprise par le Premier ministre pèse à tous les niveaux, alors qu'une relance des investissements publics dans un pays qui en manque singulièrement garantirait plusieurs milliers d'emplois dans le secteur de la sidérurgie et des industries en aval.

Vous demandez des solutions, même à l'opposition, mais vous ne la consultez pas là où elle est en situation de responsabilité. Aucun plan de la sidérurgie n'a fait l'objet d'informations aux élus locaux, et les établissements publics régionaux comme celui du Nord, et celui de la Lorraine ne sont pas consultés. Quant aux syndicats, ils ne sont apparemment invités qu'à envisager les modalités des licenciements.

Enfin, je note que votre plan ne constitue pas une politique. Apparemment, vous n'avez pas d'autre solution pour la sidérurgie que d'agir en catastrophe comme aujourd'hui. Suffit-il de réduire les objectifs de production et l'emploi de la sidérurgie pour qu'elle se porte mieux ? Messieurs les ministres, il faut sauver la Lorraine et la région du Nord - Pas-de-Calais, aujourd'hui gravement atteintes et en péril. Dans le Nord - Pas-de-Calais, il ne se passe pas une semaine sans qu'on annonce, ici ou là, des licenciements et des fermetures d'entreprises dans tous les secteurs d'activité.

Vous avez fait état, tout à l'heure, monsieur le ministre, de la création du fonds d'adaptation industrielle, qui recevra trois milliards de francs en 1979, un milliard de francs en 1978. J'ai fait partie d'une délégation du conseil régional du Nord - Pas-de-Calais et des conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, qui a été reçue très récemment par M. le délégué général à l'aménagement du territoire. Nous pensions obtenir de cette entrevue quelques emplois. Hélas ! nous sommes revenus les mains vides.

Devant une telle situation, demain jeudi, à Arras, le conseil régional du Nord - Pas-de-Calais, les conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais tiendront une session extraordinaire en présence de tous les maires des deux départements, qui sera consacrée aux problèmes du chômage. Puisque personne ne veut nous entendre, nous allons réagir. Les gens du Nord n'accepteront jamais le déclin de leur région. La situation de la sidérurgie risque d'ailleurs d'amplifier le drame de notre région. Dans le Pas-de-Calais, aux aciéries Paris et d'Outreau, de Boulogne-sur-Mer, la situation est grave : 2 500 emplois sont menacés. A l'usine d'Isbergues, appartenant au groupe Chiers-Châtillon, qui a enregistré en dix ans 1 500 suppressions d'emploi, l'inquiétude est grande à la suite de l'annonce de 600 à 700 suppressions d'emploi.

Que ferez-vous pour sauver ces deux entreprises ? Sénateur du Nord, il est compréhensible que j'attire plus spécialement votre attention sur le Valenciennois — Denain, Anzin, Trith-Saint-Léger, Valenciennes — où la sidérurgie constitue l'activité essentielle. La situation y est dramatique et catastrophique, plus de 10 000 personnes sont demandeurs d'emploi ; le taux de chômage de 8 p. 100 est largement supérieur à la moyenne régionale et nationale.

C'est d'ailleurs tout le sud du département du Nord qui est dans une situation critique. L'Avesnois a un taux de chômage de 9 p. 100 ; le Cambrésis un taux de chômage de 7 p. 100.

Bien que n'étant pas directement lié au problème de la sidérurgie, je vous citerai le cas de la petite ville dont je suis maire où un travailleur de l'industrie sur quatre sera licencié en 1978. Le taux de chômage y dépasse 10 p. 100. Messieurs les ministres, je vous invite au Cateau-Cambrésis pour y voir comment, en France, en 1978, meurt dans l'indifférence générale une petite ville de 9 000 habitants.

Après la liquidation, l'an dernier, de la sidérurgie dans le bassin de la Sambre, à la suite de la fermeture du laminoir d'Usinor-Louvroil, laminoir qui avait été modernisé en 1968 et dont on aurait pu augmenter la rentabilité de 30 p. 100 avec très peu d'investissements, je vous déclare solennellement, aujourd'hui, au nom d'une population laborieuse, inquiète et angoissée pour son avenir, au nom d'une population qui ne comprend plus : si vous laissez liquider la sidérurgie dans le Valenciennois, toute cette région, qui a été l'un des fleurons de l'industrie métallurgique, deviendra bientôt un désert économique.

Depuis vingt ans, le Valenciennois a déjà payé un lourd tribut : plus de 5 000 emplois ont été supprimés dans la sidérurgie. Il faut le dire, parce que la sidérurgie du Valenciennois a été la grande oubliée du plan professionnel de 1966.

J'observe d'ailleurs que jamais le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais n'a pu obtenir la réunion d'une table ronde groupant les élus, le patronat, les pouvoirs publics pour discuter d'un plan de sauvegarde de la sidérurgie dans le Valenciennois. Eh bien, aujourd'hui, écoutez la voix des élus et des organisations professionnelles des travailleurs, écoutez les solutions proposées par les syndicats !

Sauver Denain, c'est sauver le Valenciennois. Denain, c'est 7 000 personnes, c'est une usine sidérurgique complète aujourd'hui menacée.

Les ingénieurs et les cadres de la confédération générale des cadres vous disent que l'installation d'une coulée continue améliorerait la productivité de l'usine permettant d'atteindre six heures à la tonne, c'est-à-dire le niveau moyen japonais et mieux que la moyenne allemande de huit heures. Ils vous disent également qu'en spécialisant l'usine de Denain sur des créneaux très évolués, on assurerait non seulement sa survie à court terme, mais sa pérennité et son développement futur.

La CFDT a remis à votre ministère, monsieur le ministre de l'industrie, un dossier comprenant des propositions sérieuses. Si l'on veut sauver Usinor-Denain et toute la sidérurgie du Valenciennois, il faut réaliser dans cette usine des investissements de l'ordre de 600 millions de francs, c'est-à-dire, d'abord, une aciérie à l'oxygène avec une double ligne de coulée continue permettant d'absorber la production de fonte des deux hauts fourneaux et supprimant l'aciérie actuelle trop petite qui constitue un goulet d'étranglement, ensuite, la modernisation, si c'est possible, du train continu à bande.

Ces investissements auraient l'avantage de permettre une diminution des coûts de fabrication et d'améliorer sensiblement la qualité de l'acier.

Au moment où la sidérurgie joue sur la finesse de ses produits, toute demi-mesure, estime la CFDT, ne serait qu'une solution à court terme, ce serait reculer pour mieux sauter.

Sauver Denain, c'est sauver le Valenciennois ; sinon, c'est toute la sidérurgie qui serait condamnée à disparaître à plus ou moins long terme et, partant, l'essentiel de l'économie du Valenciennois. Vous reconnaissez avec moi qu'il faut conserver à la sidérurgie une capacité de production supérieure à la production actuelle.

Monsieur le ministre de l'industrie, vous avez estimé cette capacité de production à 27 ou 28 millions de tonnes. M. le Premier ministre, en 1977, l'estimait à 33 millions de tonnes. A l'Assemblée nationale, récemment, en réponse à un député qui s'étonnait de ces contradictions, vous avez déclaré...

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Grimaldi ?

M. Roland Grimaldi. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Je vous remercie de me permettre de vous interrompre. Il s'agit là, en effet, d'un point sur lequel il me semble préférable de répondre tout de suite.

On essaie, effectivement, d'opposer le chiffre cité par le Premier ministre au cours du débat de 1977 à celui que j'ai moi-même fourni en réponse à un député et que je vais répéter.

Il ne s'agit pas d'imaginer des capacités de production. La quantité d'acier que l'on vend ne se décreète pas, on la constate. Actuellement, la production vendue oscille entre 22 millions et 23 millions de tonnes. L'hypothèse réaliste d'augmentation de la quantité vendue porte sur 1 p. 100 par an. Cela conduit à une prévision de quantité vendue en 1983 de 24 millions à 25 millions de tonnes.

J'ai indiqué à l'Assemblée nationale que pour atteindre cet objectif, une capacité de production de 27 millions de tonnes suffisait. Cela n'a rien à voir avec ce qu'a déclaré le Premier ministre l'année dernière, à savoir que la capacité de production de la sidérurgie française était de 33 millions de tonnes et qu'on ne cherchait pas à la réduire.

J'ai précisé également que nous n'avions nullement l'intention de provoquer la suppression de toute capacité rentable de production d'acier.

M. Roland Grimaldi. Monsieur le ministre, je n'avais pas l'intention de mettre en contradiction la déclaration de M. le Premier ministre et la vôtre. J'y ai fait allusion dans un simple but d'information. Je souhaitais seulement rappeler ce que vous aviez répondu à ce collègue député. Vous lui avez effectivement indiqué que le Gouvernement n'entendait provoquer la fermeture d'aucune usine de production d'acier qui serait rentable et qui, par conséquent, pourrait être réutilisée au moment où la croissance du marché permettrait de dépasser les chiffres que je viens de citer.

Je m'appuyais justement, monsieur le ministre de l'industrie, sur la déclaration que vous avez faite à l'Assemblée nationale en réponse à un député pour vous dire que l'usine sidérurgique de Denain est de celles-là, qu'il faut maintenir en totalité son activité, y faire les investissements nécessaires à sa survie et à sa modernisation car, effectivement, c'est pour l'avenir que l'on travaille.

Messieurs les ministres, mon propos sur le Valenciennois vous paraîtra peut-être bien pessimiste. Non ! il est simplement réaliste. Quand je contemple les malheurs et l'ampleur du désastre qui s'abat sur ma région, je ne crois plus aux promesses, je crois aux actes.

Mon devoir d'élu est de vous faire parvenir jusqu'ici le cri d'alarme et de détresse lancé par les travailleurs et la population de cette région du Nord, déjà victime de la récession charbonnière, de la crise du textile et de la sidérurgie. Le Nord-Pas-de-Calais, aujourd'hui en perte de vitesse, méritait mieux. C'est aujourd'hui, comme la Lorraine, une région sinistrée.

Non, monsieur le ministre de l'industrie, la région du Nord-Pas-de-Calais ne peut malheureusement pas se sortir toute seule de la crise, quels que soient le courage et la vaillance de ses habitants. Aussi, je vous demande solennellement justice et en appelle à la solidarité de la nation pour une région qui veut survivre et pour toute une jeunesse qui veut vivre et travailler au pays. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Ehlers.

M. Gérard Ehlers. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, s'agissant de la sidérurgie, vous comprendrez aisément qu'il n'est pas question, pour moi, de revenir sur l'intervention que j'ai faite mardi dernier et qui n'a d'ailleurs, à ce jour, obtenu aucune réponse de la part du ministre.

Il ne s'agit pas non plus de parler spécifiquement des problèmes du Nord, étant bien entendu que c'est là un drame national sur lequel il convient que nous réfléchissions le plus sérieusement possible.

Messieurs les ministres, quel spectacle cet après-midi ! Les parlementaires de la majorité sont enfin unanimes pour condamner une politique. Quant aux responsabilités, on attend toujours qu'elles soient définies. Ils ne savent pas très bien encore où elles se situent, mais gageons que quelques entrevues ou réunions internes seront de nature à calmer leur humeur.

Quoi qu'il en soit, ces parlementaires de la majorité ont au moins le mérite d'avoir fait la preuve, dans leurs interventions, que pas plus aujourd'hui qu'hier, le Gouvernement n'est décidé

à écouter les élus, de la même façon que pas plus aujourd'hui qu'hier, il n'est décidé à écouter les représentants syndicaux. Une fois de plus, j'en prends acte. Vous conviendrez, tout au moins je l'espère, que pour ce qui nous concerne, nous avons depuis très longtemps défini les responsabilités. Elles sont claires. Les responsables, ce sont le grand patronat et le Gouvernement qui, dans ce pays, n'ont qu'une seule et même politique.

Monsieur le ministre de l'industrie, si j'ai bien compris ce que vous avez dit dans votre intervention, la France industrielle commence aujourd'hui avec votre arrivée. Ne parlons pas des ministres de l'industrie d'hier, d'autant qu'ils n'existaient pas. On va examiner sérieusement les choses et vous allez voir ce que vous allez voir !

Hier, vous ne connaissiez pas les responsables, avez-vous déclaré. Aujourd'hui, les connaissez-vous ? Il serait intéressant de le savoir.

Vous avez ajouté que vous ne vouliez pas jouer les industriels amateurs. Comme on vous comprend !

Parler de dignité des salariés quand on se prépare à transformer des dizaines de milliers d'entre eux en chômeurs me paraît pour le moins inconvenant, s'agissant d'une politique concertée — je le répète, car c'est le fond de la question à laquelle on ne m'a pas répondu mardi dernier — au niveau du Gouvernement et du patronat sidérurgique, depuis vingt ans, et dont les travailleurs, et eux seuls, ont fait les frais. Cela, il ne faut jamais l'oublier.

Ces travailleurs, de l'ouvrier à l'ingénieur — cela aussi est nouveau — qui mènent avec dignité leur action, comme hier en Lorraine, ont notre soutien le plus complet, mais pas celui du Gouvernement. Il me semble que la France, la France réelle aurait intérêt à enfin les écouter, à bien les écouter, parce qu'ils ont beaucoup de propositions très sérieuses à faire. D'ailleurs, vous les connaissez. Mais ce qui aggrave la situation dans ce pays, c'est le fait que vous ne voulez absolument pas en tenir compte.

Vous savez ce qu'ils disaient hier, en Lorraine ? Ils étaient unanimes : « Les patrons n'ont pas lieu de se plaindre du plan gouvernemental, mais les travailleurs, si. »

Il faut donc bien voir cette réalité. On nous parle de profits, de compétitivité. On ne sait pas très bien ce qu'il faut entendre par compétitivité. Le Gouvernement nous dit : « Ce sont les patrons » ; les patrons disent : « C'est le Gouvernement. » Les patrons déclarent : « Nous sommes supérieurs aux Allemands, nous n'avons pas peur des Japonais, nous sommes compétitifs. » Tout cela pour conclure que l'on n'a pas décrété l'état de crise manifeste en Europe. Comprenez qui pourra !

Toujours est-il que c'est l'éternel salarié qui « trinque » dans cette opération. Pour ce qui nous concerne, c'est essentiel car l'homme doit très normalement passer avant les profits.

La réalité, qu'elle se situe dans le Nord, en Lorraine ou ailleurs, c'est qu'aucune mesure industrielle n'est prise par votre Gouvernement. C'est tellement vrai que le ministre indiquait, au cours du débat en commission : « La responsabilité est laissée au patronat sidérurgique. » C'est, en une phrase, la marque du flou, du vide le plus complet. C'est la reconnaissance du manque total de politique industrielle dans notre pays.

Que dire, enfin, de la production d'acier — elle est fixée par qui ? on n'en sait rien ; en consultant qui ? on ne le sait pas plus — prévue dans le cadre d'une sous-consommation flagrante d'acier dans notre pays ?

Ce qui est clair, par contre — et comme toujours — c'est la réduction importante des effectifs : de 16 000 à 20 000 licenciements venant s'ajouter aux 20 000 prévus d'ici au mois d'avril 1979, opération pompeusement appelée « promotion sociale » !

Enfin, monsieur le ministre, je ne peux pas laisser passer votre intervention sans y répondre.

Vous nous avez parlé des résultats et, en particulier, de la concertation avec la région Nord-Pas-de-Calais. Alors là, si la situation n'était pas aussi sérieuse, on pourrait en rire. La région n'a jamais été consultée sur quoi que ce soit. A ma connaissance, aucun texte ne nous a été proposé. (*Sourires.*) Aucune proposition ne nous a été faite et nous n'avons entendu que les pleurs éternels en ce qui concerne la « situation difficile ».

Mais ce que je peux vous dire, c'est que nous venons de dépasser, hélas, le nombre de 100 000 chômeurs dans notre région, ce qui est devenu le record absolu pour le Nord-Pas-de-Calais.

Enfin, je voudrais évoquer la nouvelle panacée, dont tout le monde a parlé — personne ne sait si elle va servir, mais c'est autre chose — il s'agit du fonds spécial d'adaptation industrielle — comme c'est bien dit! — pour les régions concernées par la crise.

Il y a 3 milliards. Le préfet de région, en réponse à une de mes questions, nous a même dit: « Il faut absolument dépenser un milliard avant le 31 décembre! » Comprenez, mes chers collègues, que, très normalement, je lui ai posé la question qui convenait, à savoir: « Avez-vous des biscuits, des billes, un petit emploi, un emploi et demi à nous proposer pour assurer un début? » Il n'y a rien. On en est encore, au Gouvernement, à attendre le Messie, l'homme providentiel qui s'amènera un beau jour à la préfecture du Nord et qui dira: « Messieurs, je vous donne mille emplois! »

Ce n'est pas sérieux du tout. Ce n'est pas cela la politique industrielle, d'autant plus que pour le Nord-Pas-de-Calais, maintenant, les choses sont claires. Malgré certaines réticences de votre part, nous savons où nous allons. Dans les discussions avec le nouveau responsable de la D. A. T. A. R. au plan national, qui est l'ancien préfet de région, on nous parle de 3, de 10 ou de 15 milliards. Mais il n'y a rien pour notre région, et je suis persuadé de ne pas trop m'avancer en disant qu'il en va de même pour la Lorraine et les autres régions françaises.

C'est un problème parce que, lorsque j'évoque la reconversion, j'ose espérer que vous ne me ferez pas l'injure de penser que je ne sais pas de quoi je parle. Nous avons eu l'exemple de la fermeture des mines et celui de la liquidation du textile dans le Nord qui sont très significatifs de votre politique de reconversion.

C'est pourquoi nous considérons que la situation est trop grave pour qu'on vous laisse tromper les gens. Vous n'avez absolument rien à proposer aux régions, et n'essayez pas de nous faire croire le contraire.

Vous savez, on a beau dire, on a beau faire, mais il arrive un jour où la certitude prend le pas sur cette série de slogans et de propos qui ne sont plus de mise dans notre pays. La certitude, c'est qu'il faut arrêter les licenciements, faire cesser ce gâchis extraordinaire des moyens en hommes et en matériel.

Par ailleurs, qu'a-t-on prévu pour développer les industries de transformation de haute valeur ajoutée à proximité des centres sidérurgiques, par exemple, afin de valoriser, et j'ajoute de développer, la production sidérurgique?

Cela ressemble un peu à la façon dont on construit assez souvent, malheureusement trop souvent. Ce sont des dortoirs où l'on entasse les gens. Quand tout le monde est bien entassé, on s'aperçoit qu'il manque l'école, ou le centre social, ou le bloc sanitaire. Eh bien, là, c'est pareil. Pour le profit maximal, on se sert tant qu'on le peut de la pompe à financement du contribuable.

On s'aperçoit après que cela ne serait pas allé plus mal si l'on avait prévu quelques industries de transformation.

Il est nécessaire, par conséquent, là aussi, qu'un jour ou l'autre vous vous décidiez à réfléchir enfin avec l'aide des organisations syndicales et des élus à ce que j'appellerai une véritable politique industrielle. Il est vrai que vous avez déjà répondu: « Je ne fais pas de promesses; comme cela, on ne pourra pas dire que nous ne les avons pas tenues. » (*Rires ironiques sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Charles Alliès. Ce n'est pas mal!

M. Gérard Ehlers. Alors, si telle est votre politique, nous pouvons être unanimes pour dire que le plan qu'on nous propose ne correspond pas du tout à l'intérêt des régions que nous représentons.

Aujourd'hui même, j'ai eu l'occasion de discuter pendant trois heures, dans le train, avec les représentants de toutes les organisations syndicales de cadres de la sidérurgie qui se réunissaient aujourd'hui en conseil national. Il est incontestable que l'intelligence française considère que de sérieux problèmes se posent à l'échelon du Gouvernement, qui, systématiquement, se refuse à écouter ceux qui veulent lui en parler! Je crois que du point de vue de la démocratie pure, cela mérite condamnation.

Nous allons, au cours de la discussion des articles, proposer des amendements sérieux à ce projet de loi. J'ajoute qu'ils ont l'accord de l'ensemble des organisations syndicales et de la grande majorité des élus. Appel sera donc fait, puisque c'est à nouveau nécessaire, devant l'opinion publique, au Gouvernement et à sa majorité, pour qu'ils mettent enfin, et pour la première fois, leurs paroles en accord avec leurs actes.

A votre désir de sauver à tout prix quelques familles de milliardaires, nous opposons, nous, la juste politique française au service des salariés de la sidérurgie, et tout simplement au service de l'intérêt national. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux pour les reprendre à vingt et une heures trente. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures dix minutes, est reprise à vingt et une heures trente-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion commune des deux projets de loi relatifs à la sidérurgie.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Le Pors.

M. Anicet Le Pors. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, mes chers collègues, je crois que chacun s'en rend compte, ce dossier pour un ministre est impossible à plaider, et c'est pour cela sans doute que vous avez choisi une tactique — elle est classique — qui consiste à considérer que, avant vous, c'étaient les autres et que, pour l'avenir, ce sont encore des inconnus. Sans doute pensez-vous, par ce moyen, éviter, au moins partiellement, que le constat d'une faillite ne soit établi.

Il s'agit d'une faillite double: celle des maîtres de forges et celle des gouvernements successifs jusqu'à celui auquel vous appartenez.

Tout d'abord, celle des maîtres de forges. M. le ministre de l'industrie a dit tout à l'heure qu'auparavant on ne savait pas très bien qui commandait.

Vous voulez des noms? Je vais vous les citer: MM. de Wendel, Hüe, de La Colombe, Borgeaud, Ceyrac, Baumgartner, Dherse ainsi que leur porte-parole, pendant toute cette dernière période, M. Jacques Ferry, homme ô combien représentatif de ce système, jusqu'à la caricature!

Qui est ce M. Jacques Ferry qui a été le porte-parole de la sidérurgie pendant si longtemps et qui a illustré ce qu'est aujourd'hui l'imbrication entre le pouvoir d'Etat et la puissance du grand capital?

Eh bien, c'est le président de la chambre syndicale de la sidérurgie; c'est — je ne sais pas s'il faut dire « c'est » ou « c'était » — le président-directeur général de la Solmer, le vice-président du CNPF; il a été président de l'AGREF, l'association des grandes entreprises françaises faisant appel à l'épargne; c'est aussi, autant que je sache, mais vous m'informeriez peut-être d'une manière plus précise, un administrateur de la Banque de France; il a été membre de la commission des comptes de la nation, de la commission de rationalisation des choix budgétaires, cela ne s'invente pas; il a été, il y a quelques années, auteur d'un rapport au Conseil économique et social sur la rationalisation des choix des investissements publics, cela ne s'invente pas non plus; et on l'a trouvé dans toutes les commissions du Plan pendant de nombreuses années. Tel est l'homme qui a dirigé la sidérurgie.

Monsieur le ministre de l'industrie, vous vouliez des noms, en voilà!

C'est aussi cet homme qui, en 1973, faisait la déclaration suivante: « Quelles qu'en soient les formules, primes en capital, dotations fiscales, prêts, etc. », les aides « apparaissent comme une sorte de complément d'infrastructure au même titre et pour les mêmes finalités générales que certaines dépenses d'équipements collectifs. » Voilà la sidérurgie, en 1973, investie d'une fonction publique!

C'est lui qui a encore déclaré, il y a quelques jours, que l'étatisation que vous réalisez était réversible. Cela signifie que les maîtres d'hier, qui n'ont d'ailleurs pas complètement cessé de l'être aujourd'hui, pourraient le redevenir demain.

Vous avez dit, monsieur le ministre de l'économie, que ce ne serait pas forcément les mêmes qui rachèteraient la sidérurgie. Pourquoi? Vous savez très bien qu'étant toujours dans la place ils seraient les mieux à même de récupérer ces entreprises après que vous les aurez, à coups de financements publics massifs, assainies, comme l'on dit.

Avant de passer à un autre point, je voudrais, messieurs les ministres, vous poser une question pour mon information. Jacques Ferry remplit-il toujours certaines fonctions publiques du type de celles que j'ai évoquées ? Pourriez-vous m'informer sur ce point ?

Responsabilité des maîtres de forges, ai-je dit, mais aussi responsabilité des gouvernements successifs : depuis M. Debré, ministre des finances en 1966, signataire de la première convention, jusqu'à vous, en passant par M. Couve de Murville, l'initiateur de Fos, à chaque étape, après chaque faillite partielle, tous les ministres ont dit : « Voyez dans quelle situation nous sommes ! Il faut assainir pour repartir, mais il faut, bien sûr, que, dans l'immédiat, l'Etat intervienne. Que voulez-vous faire ? »

Que nous dites-vous aujourd'hui ? « Regardez dans quelle situation nous sommes. Il faut assainir pour repartir. C'est pour cela que l'Etat doit intervenir. »

Et vous voudriez, dans ces conditions, qu'on vous fasse confiance ?

De quel crédit voulez-vous qu'on vous dote — si, vous, vous « dotez » certains autres — après de telles décisions ?

Vous êtes parfaitement dans la ligne de vos prédécesseurs ; vous utilisez les mêmes arguments et les mêmes moyens.

M. René Monory, ministre de l'économie. Vous aussi !

M. Anicet Le Pors. La question est de savoir lesquels sont bons !

Vous êtes pleinement comptable de cette faillite qu'il faut situer dans un lent processus débouchant aujourd'hui — c'est l'opinion unanime — sur un bilan désastreux. Et je ne vous ferai pas grâce de ce bilan, même si vous ne souhaitez pas que l'on vous parle du passé.

Les rapporteurs ont écrit, dans leurs rapports, qu'il fallait remonter, pour avoir une bonne vue de la situation, jusqu'au début du XIX^e siècle. Certes.

C'est ainsi qu'en 1810 un décret impérial a concédé gratuitement les mines de fer au patronat. C'est ainsi qu'en 1918 les usines sidérurgiques allemandes récupérées de la guerre ont été abandonnées à vil prix au patronat d'alors. A l'époque, un parlementaire, qui n'était pas communiste, avait déclaré : « C'est le plus fructueux pillage qu'on ait jamais connu ».

Plus près de nous, c'est l'aide Marshall, dont la sidérurgie a été une grande bénéficiaire. Plus près encore, ce sont tous les programmes, plans et autres conventions des douze dernières années.

Le 29 juillet 1966, effectivement, est signée une convention entre le ministre des finances et le ministre de l'industrie, d'une part, et la profession, d'autre part, sous le nom de « plan Ferry » puisqu'il reprenait, sans pratiquement rien y modifier, le plan professionnel déposé par le patronat de la sidérurgie quelques semaines plus tôt.

Lorsque le rapport pour avis affirme que cette convention ne faisait que traduire le V^e Plan, je dis que c'est faux. Dans le V^e Plan ne figuraient que des directives et le plan de 1966 est bien le plan Ferry, c'est-à-dire le plan du patronat de la sidérurgie !

Sa justification principale, souvenez-vous en, était que la profession était très endettée, à hauteur de 66 p. 100 de son chiffre d'affaires, que la productivité était faible et que le blocage des prix avait empêché la profession de réaliser les marges brutes qui lui étaient nécessaires : elle évaluait à l'époque à trois milliards de francs le préjudice, sans aucune démonstration. Les patrons de la sidérurgie n'ont jamais prouvé, en effet, ce qu'ils ont avancé à ce sujet.

On a alors établi un plan de financement qui révélait un besoin de onze milliards de francs. Puis, après avoir fait le compte de ce que les actionnaires pouvaient apporter et de ce que l'on pouvait trouver sur le marché financier, on a demandé à l'Etat le solde, c'est-à-dire 2,7 milliards de francs, aux conditions que je vous rappelle : remboursement du prêt en vingt-cinq ans, à un taux d'intérêt de 3 p. 100 pendant un différé de cinq ans et de 4 p. 100 ensuite.

Quel a été le résultat de ce plan ? D'abord, une très forte concentration ! C'est pendant son déroulement, en effet, que se sont constitués, d'abord Usinor et Wendel-Sidelor, qui fournissaient 70 p. 100 de la production d'acier, puis, en 1970, Creusot-Loire.

Durant les années 1965-1970, le nombre des usines sidérurgiques est passé de 118 à 99 ; les investissements ont largement dépassé les prévisions du plan : 6,4 milliards de francs contre les 4,5 milliards prévus ; la capacité de production a atteint 26 millions de tonnes et la productivité a battu les records français avec un taux de croissance annuelle de 6,7 p. 100 contre les 5 p. 100 prévus, ce qui a permis de ramener le temps de travail nécessaire à la production d'une tonne de 17,7 heures à 12,5 heures, chiffre assez proche de celui de l'Allemagne fédérale, qui était alors de 9,9 heures.

Pour obtenir ces résultats, on avait accordé à la sidérurgie les faveurs extraordinaires que je viens d'indiquer, sous certaines conditions, dont l'une, très importante, était que les prix devaient rester stables.

Or, les prix, au cours des dix-huit derniers mois d'application de la convention, ont augmenté de 40 p. 100, dégageant un autofinancement non prévu de 2,4 milliards de francs, soit à peu près le montant du prêt du FDES.

Il existait une clause d'imprévision dans la convention, qui prévoyait que si les paramètres économiques changeaient, il faudrait revoir le plan de financement et redonner à l'Etat l'autofinancement indu. On ne l'a pas fait. On a fait cadeau à la sidérurgie, en dépit de la convention elle-même, des 2,4 milliards de francs. C'est pourquoi le cash flow, qui, selon les prévisions devait être de 15 p. 100 était de 23 p. 100 en 1970.

Rappelez-vous également le régime fiscal de la sidérurgie alors en vigueur ; il était extrêmement favorable. On amortissait — sans doute au nom de la vérité des bilans, des prix, des comptes... de tout ce que vous voulez — un laminoir aux trois-quarts de sa valeur en un an. Voilà ce que l'on faisait à cette époque !

A quoi cela a-t-il conduit ? Au plan de redressement économique, à une réduction d'effectifs de 15 000 personnes, à une progression de la production parmi les plus faibles de la CECA, à une progression de la productivité médiocre et, pour la première fois, à un déséquilibre du commerce extérieur ! Quels résultats, et quelle mauvaise utilisation des fonds publics !

Un paramètre toutefois était favorable et permettait aux industries sidérurgiques de se placer au premier rang de la CECA, celui des profits, la palme revenant à Usinor !

C'est dans cette euphorie capitaliste que l'on a demandé à recommencer avec l'opération de Fos. M. Couve de Murville déclarait, à la fin de 1968, qu'il fallait une autre grande unité sur l'eau, et il annonçait que ce serait Fos. Mais, probablement, pour parer cette décision de la rationalisation des choix budgétaires, on a créé une commission de travail, regroupant des fonctionnaires et des représentants de la profession, qui ont été chargés de procéder à une étude économique. Ils ont abouti à la conclusion que la solution la meilleure était l'implantation de Fos au Havre. Le Gouvernement est intervenu : « Notre stratégie méditerranéenne veut que ce soit Fos. » Les patrons de la sidérurgie ont répondu : « Certes, nous irons à Fos, mais il y a là une sujétion de service public qui doit être indemnisée », et ils ont demandé 1 850 millions de francs, qu'ils ont obtenu, à des conditions encore plus extravagantes que les premières. Certes, le taux était de 6,75 p. 100, mais avec un différé de remboursement du capital jamais vu : dix-sept ans ! C'est dire que le capital correspondant au prêt du FDES de 1970 devait être remboursé, pour la première annuité, en 1988. C'était un joli coup, n'est-ce pas ? Surtout lorsque l'on constate dans quelle situation nous sommes aujourd'hui ! Voilà sans aucun doute une bonne initiative, bien capitaliste !

Mais si les choses s'étaient encore bien passées ! Il n'en fut rien, vous le savez. Dix mois plus tard, de Wendel-Sidelor annonçait, contrairement à tout ce qui avait été dit dans les discussions, qu'il s'appropriait à licencier 10 000 travailleurs, ce qui n'était pas prévu dans la convention.

Début 1973, on fait le constat que la Solmer est en situation de cessation de paiement. Déjà ! On examine les comptes, et on s'aperçoit que certains devis ont été établis de façon fantaisiste et sous-estimés, que certains travaux, qui étaient prévus seulement pour la deuxième tranche, ont été réalisés au cours de la première, et qu'on aboutit, en fait, à une véritable gabe-gie.

On a alors refait les calculs pour aboutir à un autre plan, en hausse de 38 p. 100 par rapport au premier, et, bien entendu, l'Etat a avancé une rallonge : 850 millions de francs !

Mais ce n'était pas terminé !

M. Gérard Ehlers. Hélas !

M. Anicet Le Pors. La deuxième tranche de Fos n'a jamais été réalisée. Pourtant, en septembre 1975, on a donné 1,4 millions de francs supplémentaires, ce qui portait — conséquence naturelle — à 115 p. 100 du chiffre d'affaires l'endettement de la profession.

Celle-ci n'a pas cessé, pendant tout ce temps, d'invoquer l'argument du blocage des prix. Je n'hésite pas à dire que c'est un argument mensonger. Il n'existe pas une étude publique qui établisse cette réalité.

M. le rapporteur général de la commission des finances m'a parlé d'une étude réalisée par une association de Paris-Dauphine. Depuis huit jours, je m'en suis battu — vous le savez bien, puisque je suis passé par votre intermédiaire — pour l'obtenir. Impossible ! N'est-elle pas avouable ou ne veut-on pas me la montrer ?

M. Geoffroy de Montalembert. La voilà !

M. Anicet Le Pors. Je vous remercie, mais c'était avant qu'il fallait me la donner !

M. Geoffroy de Montalembert. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Le Pors ?

M. Anicet Le Pors. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. de Montalembert, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Geoffroy de Montalembert. Je vous remercie, mon cher collègue, de me donner l'occasion de prendre la parole dans un débat où je m'étais pourtant fait une règle de ne pas intervenir.

Tout le monde sait que je suis le gendre de François de Wendel. Quand vous avez cité ce nom tout à l'heure, j'ai hésité à intervenir, mais par courtoisie et pour rester fidèle à ma détermination je ne l'ai pas fait.

Mais vous venez d'évoquer une question que vous avez posée à M. le rapporteur général en commission. Toujours attentif à ce que disent les représentants du groupe communiste à la commission des finances, j'ai été intéressé par votre interrogation et j'ai effectué des recherches.

Je pense que vous avez voulu faire allusion à l'étude réalisée par l'université de Paris-Dauphine sur la sidérurgie. Je tiens à vous dire, mon cher collègue, qu'on peut se la procurer.

Elle est, je crois, l'œuvre d'un financier éminent, dont je tairai le nom — ne sachant pas s'il s'agit bien de lui — qui n'appartenait pas à la majorité et qui, depuis, ne l'a pas rallié, que je sache.

Dans cette étude objective, où figurent le pour et le contre, la question du blocage des prix est traitée. La conclusion est que ce blocage a provoqué des difficultés considérables.

Voilà ce que je voulais vous dire, très objectivement, à propos de cette étude dont il n'est pas juste de dire que l'on ne peut pas se la procurer.

Mais je voudrais revenir sur le nom que vous avez cité au début de votre intervention. Oui, François de Wendel fut un très grand maître de forges, un très grand patriote, qui a maintenu haut et ferme le drapeau français pendant l'annexion d'abord, l'occupation allemande ensuite, et fait corps avec les Lorrains, dont on dit qu'ils ne cèdent jamais.

Je ne tolérerai jamais que l'on porte atteinte à l'honneur d'un tel homme ! Je vous renvoie au livre récent de Jean-Noël Jeanneney, livre très documenté, qui retrace cette grande figure. Je tenais à l'évoquer dans cette enceinte, où il a siégé pendant de longues années.

Je rends ainsi hommage à tous ceux qui, comme lui, se sont dévoués corps et âme à la Lorraine.

Combien je regrette, en ce moment, l'absence de François de Wendel ! Peut-être sa présence aurait-elle évité ce qui est arrivé ! (*Applaudissements à droite, sur les travées du RPR et de l'UCDP.*)

M. le président. Je ferai observer à M. de Montalembert que M. Le Pors n'a mis en cause le patriotisme de personne.

M. Geoffroy de Montalembert. Mes propos n'avaient rien que de très amical !

M. le président. Veuillez poursuivre votre exposé, monsieur Le Pors.

M. Anicet Le Pors. Je vous remercie, monsieur le président, d'avoir formulé cette remarque. Vous avez eu raison, monsieur de Montalembert, d'apporter cette précision, puisque vous souhaitiez le faire. J'ai pris la responsabilité de mes déclarations et je continue donc mon exposé.

Oui, je maintiens que je n'ai pas pu voir cette étude. Je n'ai pas prétendu qu'on ne pouvait pas la voir. On n'a pas voulu me la donner, ai-je affirmé. Si on a agi ainsi, c'est pour que je ne puisse pas faire état de cette étude de façon critique à cette tribune. J'aurai certainement une autre occasion de le faire. Je vous donne rendez-vous pour en faire une critique circonstanciée, dès que je le pourrai.

Alors, je me contenterai de faire référence aux propos d'un de nos collègues de la commission des finances, M. Fourcade, qui sait, de l'occurrence, de quoi il parle. Il déclarait, cela figure dans les procès-verbaux, qu'il est tout à fait fallacieux d'invoquer le blocage des prix après 1959. Cela signifie que, depuis vingt ans, on ne peut rien expliquer par le blocage des prix.

Comme j'ai tendance à croire davantage M. Fourcade que cette étude, je reste convaincu que celle-ci est mauvaise. Elle n'a été, d'ailleurs, évoquée que par le patronat de la sidérurgie et notre rapporteur.

Je poursuis donc ce rappel historique, que je ne crois pas inutile, pour montrer que ce grand effort d'investissement réalisé par la France ne nous a pas apporté pour autant la compétitivité. Aux environs de 1970, nous investissions deux fois plus que l'Allemagne à la tonne dans la sidérurgie et, pour autant, les résultats sont là.

Cela n'a pas empêché qu'au mois d'avril 1977 — ce n'est pas loin — on nous annonce un nouveau plan ayant pour objectif la production de 32 millions de tonnes pour une capacité de 34,5 millions de tonnes dans le cadre du VII^e Plan qui prévoyait une fourchette de production de 31 à 34 millions de tonnes et un effectif de 156 000 travailleurs. Je cite des documents officiels datant de dix-huit mois.

M. Gérard Ehlers. Ce n'étaient pas les mêmes ministres.

M. Anicet Le Pors. Puis, quelques mois après, on nous a annoncé 16 000 licenciements et M. de Larosière, entendu en commission des finances quelques semaines plus tard, en annonçait, lui, 10 000 de plus et pour autant l'Etat débourse en septembre 1977 — voilà un an — 1 300 millions de francs pour réaliser cet objectif de 32 millions de tonnes au taux d'intérêt de 2 p. 100 pendant les huit premières années, de 9,5 p. 100 ensuite. Mais quelle signification cela peut-il avoir maintenant ? C'était il y a un an.

M. Gérard Ehlers. Ils ne paieront jamais !

M. Anicet Le Pors. Puis, en janvier de cette année, huit ou neuf mois plus tard, on remet 500 millions de francs pour réaliser probablement cet objectif de 32 millions de tonnes. On ne sait plus. On met 500 millions de francs et, pour contrôler leur emploi, on a nommé il y a quelques mois un « monsieur sidérurgie ». Qu'est-il devenu dans cette histoire ? C'est une question que je vous pose.

L'on avait aussi désigné un comité consultatif de la sidérurgie en 1966 pour contrôler les fonds publics. Qu'est-il devenu ? On ne le sait pas et c'est très grave. Même si l'on peut ironiser sur cette question, il ne faut pas oublier qu'il s'agit de l'argent des contribuables et de l'acier de la France. Il s'agit des industries d'amont et d'aval, il s'agit des mines de fer, dont vous nous avez dit, monsieur le ministre, qu'elles étaient précieuses en haute conjoncture. Mais pourquoi, dans ces conditions, supprimez-vous 1 500 travailleurs des mines de fer cette année ? Il faudrait vous expliquer.

En bref, les capitaines d'industrie, que l'on nous présentait comme des modèles de la libre entreprise dans la sidérurgie, ont complètement failli et le Gouvernement — je parle de votre Gouvernement — porte la responsabilité de la situation actuelle.

J'ai entendu certains dire : « Vous n'avez pas de politique industrielle ». Je ne suis pas de cet avis. Vous avez une politique industrielle. Elle existe, votre politique.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Ah, enfin !

M. Anicet Le Pors. Elle est difficile à découvrir, c'est vrai. Vous ne nous facilitez pas les choses, mais elle existe.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Ah !

M. Anicet Le Pors. M. Barre, en avril 1977, j'ai de bonnes sources, déclarait qu'il préférerait « une sidérurgie saine qui garantisse 100 000 emplois à une sidérurgie malade avec 150 000 travailleurs ». On pourrait dire aussi qu'il vaut mieux être riche et bien portant que pauvre et malade. Mais, dans le même temps, il disait qu'il fallait produire 32 millions de tonnes, sur la base desquelles on donnait 1 300 millions de francs ensuite.

M. Barre, en avril 1978, déclarait : « Aucun décret ne prescrit à la France — vous avez repris l'expression, monsieur le ministre de l'industrie — de produire 3 millions de tonnes d'acier par an. Et en se concentrant sur une production de base peut-être de 20 millions de tonnes — vous avez dit 24 millions — et en achetant le reste à l'étranger, elle peut développer ses industries mécaniques dans de bonnes conditions ». Quant aux industries mécaniques — la machine-outil, les roulements à billes, l'horlogerie, l'outillage et quelques autres, dans quel état se trouvent-elles ? Alors se posait la question suivante : est-ce que vous vous trompez ou dissimulez-vous une vraie politique industrielle ? Eh bien, je dis que vous dissimulez une vraie politique industrielle. Celle-ci est inavouable, même si elle est réelle. Pourquoi est-elle inavouable ? Parce que c'est une politique de régression organisée, de démantèlement, de chômage et parce que ses directives sont prises non pas à Thionville, à Fos ou à Dunkerque, mais à Bruxelles.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Anicet Le Pors. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Je remercie M. Le Pors de me permettre de l'interrompre. Je rappellerai simplement qu'il y a quelques jours, il m'avait posé une question pour que je définisse la politique industrielle de la France. Malheureusement il n'était pas présent, lorsque j'ai répondu.

M. Gérard Ehlers. Vous n'avez pas répondu.

M. le président. Veuillez poursuivre votre exposé, monsieur Le Pors.

M. Anicet Le Pors. J'ai lu votre intervention avec beaucoup d'attention, monsieur le ministre, mais je n'ai pas trouvé de réponse à ma question. Ce n'était vraiment pas la peine de m'interrompre pour me dire ce que vous m'avez dit. J'espérais une réponse au fond. Enfin !

M. Paul Kauss. Dommage !

M. Anicet Le Pors. Je maintiens que cette politique industrielle prend ses directives à Bruxelles, auprès d'Eurofer, auprès de la commission animée par le vicomte belge Etienne Davignon, qui a formulé les objectifs acier que vous connaissez. Il prévoit, pour l'essentiel, des baisses de capacité de l'ordre de 30 p. 100. Il veut que l'on parvienne, en 1980, à 600 000 emplois dans la Communauté contre 760 000 en 1975. Il prévoit aussi des restructurations supranationales aboutissant à une spécialisation des sidérurgies des différents pays qui les rendrait extrêmement dépendantes les unes des autres. Nous perdriions, bien entendu, en la circonstance, notre autonomie de décision dans un secteur de base fondamental.

Vous évoquiez, à cet égard, la menace des pays qui se développent. C'est un argument qui ne vaut rien. Notre déficit par rapport à la Communauté économique européenne date de 1959. A l'égard de l'ensemble RFA-Luxembourg-Belgique, nous avions un déficit de 2 millions de tonnes en 1963 ; il atteignait 3,5 millions de tonnes en 1977, ce qui représentait 10 p. 100 de notre production en 1968 et 16 p. 100 en 1977.

Je voudrais vous demander, lorsque vous dites qu'il faut spécialiser dans les fabrications nobles, pourquoi nous avons importé l'année dernière de l'Allemagne fédérale 237 000 tonnes d'acier en produits longs ?

L'Allemagne ne fait pas partie du tiers monde, que je sache. Et vous ne pouvez pas non plus invoquer les charges salariales. Exprimé en unités de compte européennes, le coût salarial

horaire est, en République fédérale d'Allemagne, de 6,89 unités de compte, de 7,54 en Belgique, de 6,82 au Luxembourg et de 5,99 en France.

Quant aux importations japonaises et espagnoles, je ne sais pas à combien elles s'élèvent exactement, mais je donnerai un ordre de grandeur qui est très proche de la réalité : 200 000 tonnes. Il n'est donc pas sérieux d'invoquer ces importations sauvages qui menaceraient notre industrie. La question n'est pas là et vous le savez bien. D'ailleurs, dans les rapports qui nous ont été présentés, j'ai bien trouvé la structure des importations d'acier des Etats-Unis, je n'ai pas trouvé celle de la France...

M. Paul Jargot. Et pour cause !

M. Anicet Le Pors. ... Bizarre ! Notre information est loin d'être complète, comme vous le voyez.

Considérons maintenant le financement, et particulièrement cette accélération du financement public qui n'a pas l'air de trop vous gêner, finalement, sur le long terme. Il est vrai que vous devez ressentir qu'elle manque d'efficacité, en dépit de son augmentation. C'est pourquoi, de plus en plus, on invoque le financement supranational. On sait que la CECA s'approprie, dans les années à venir, à investir dans la sidérurgie 30 milliards de francs. Mais M. le vicomte Etienne Davignon nous dit dans quelles conditions. Je le cite : « La commission » — il s'agit de la commission de Bruxelles — « exigera des assurances précises pour être à même de contrôler la mise en œuvre des programmes créés, car elle n'accordera le bénéfice de l'aide communautaire que dans la mesure où les investissements répondent au programme. Je rappelle que la commission doit donner son avis sur tout projet d'investissement ; un avis négatif interdit toutes mesures d'aide nationale ou régionale ».

C'est clair. Voilà pourquoi vous ne pouvez pas dire franchement quelle est votre politique industrielle, car, comme le patronat, vous avez une politique industrielle. Celle-ci consiste à casser les capacités de production pour le besoin de l'intégration européenne et atlantique. Mais en l'occurrence, les casseurs ne sont pas les payeurs.

M. Gérard Ehlers. Très bien !

M. Anicet Le Pors. Alors, partant de là, la discussion des textes que vous présentez, est tout à fait limitée. Vous voulez avec ces textes avoir les mains libres. Vous ne nous dites même pas quelles restructurations sont envisagées.

J'ai lu, dans un rapport de l'Assemblée nationale je crois, qu'il allait y avoir deux groupes, le groupe du Nord et le groupe de l'Est. J'ai noté en passant que le premier serait contrôlé à 51 p. 100 par une société financière relevant de l'Etat, ce qui signifie que les anciens maîtres de forge conserveront une minorité de blocage en détenant 49 p. 100 des parts dans cette société. C'est dire qu'ils restent bien dans la place.

S'agissant de votre financement, on est en droit de s'interroger. J'ai lu encore — vous n'avez guère parlé de cette opération que seul M. le rapporteur général de la commission des finances a relevée — que dix milliards de francs de fonds publics seraient investis sur cinq ans. Je remarque en passant que cela représente deux fois le rythme des dix dernières années. En moyenne, on donnait un milliard de francs par an ; maintenant c'est deux milliards de francs que l'on donne.

Quelle étatisation que cette gestion de la sidérurgie ; C'est cela votre libéralisme, votre économie de concurrence !

Quand même, ces dix milliards, vous ne les avez pas fait tomber du ciel ! Je suppose que vous avez fait un plan de financement, des hypothèses sur le prix de vente de l'acier, sur le prix d'achat des biens nécessaires à la fabrication de l'acier, sur les emprunts qu'on pourrait réaliser sur le marché financier, enfin, sur ce que l'on pourrait demander aux actionnaires ! Pourquoi ne fournissez-vous pas ces renseignements ? Pourquoi n'avez-vous pas donné de plan de financement qui montre comment on arrive à dix milliards de fonds publics ? De deux choses l'une, ou vous avez ce plan et vous ne voulez pas le montrer, ou bien vous ne l'avez pas fait et, à ce moment-là, votre responsabilité est tout de même très grave en tant que ministre d'un Gouvernement.

Nous sommes des gens sérieux. L'année dernière, nous avons fait des propositions complètes dans tous les domaines, sur tous les paramètres de la sidérurgie, et nous avions même établi un plan de financement. Au cas où vous ne sauriez pas ce qu'est un tel plan, je vais vous en montrer un. (*M. Le Pors fait porter un document à M. le ministre.*) On peut le critiquer, mais c'est tout de même une base de discussion.

On a évoqué l'autre jour Peugeot-Citroën comme un bon exemple de financement public qui revient à l'Etat. Là, je demande à mes collègues de ne pas se laisser abuser par ce genre d'argument car, si la firme Peugeot-Citroën a pu rembourser son milliard, c'est parce qu'elle avait reçu, en compensation, un milliard d'un pool bancaire à des conditions bien plus avantageuses que celles du fonds de développement économique et social. S'ils l'ont trouvé, ce n'était pas par hasard. Ils ne l'ont pas trouvé sur le marché. C'était en raison d'une opération politique : il fallait faire une démonstration pour « amener » les fonds donnés aujourd'hui à la sidérurgie. Il faut dire les choses comme elles sont.

J'ai encore quelques remarques à présenter sur vos financements. J'ai trouvé dans la liste des créanciers le groupement de l'industrie sidérurgique, ce qui est tout de même extraordinaire ! C'est un manque de pudeur effarant que de faire figurer cet organisme parmi les créanciers !

J'ai constaté que vous n'aviez rien dit des petits porteurs. Or, ce sont des épargnants comme les autres. Vous savez très bien qu'il y a action et action : une action dans un petit paquet et une action dans un gros paquet ne donnent pas les mêmes pouvoirs. Nous pensons, nous, qu'il faut protéger les petits porteurs car ce sont des épargnants comme les autres. Or, vous n'avez rien prévu à leur sujet.

Vous nous avez dit que les sociétés sidérurgiques avaient abandonné certaines de leurs créances. Evidemment, puisqu'elles ne les auraient jamais récupérées ! Ce n'est donc pas un bon argument.

Enfin, j'en arrive à votre dernière remarque concernant la participation des salariés prévue dans cette loi. Vraiment, vous avez poussé la coquetterie jusqu'au bout ! Vous auriez tout de même pu nous épargner cela !

La participation des salariés dans une loi et dans une situation pareilles, c'est la feuille de vigne que vous mettez sur votre refus de nationaliser et sur votre volonté d'étatiser ce secteur.

J'en ai terminé. Une autre politique est-elle possible ? C'est une question qu'il faut se poser honnêtement. Oui, il y a une autre politique et l'on peut commencer à la définir en se posant une question simple : faut-il de l'acier pour la France ?

Moi, je crois que la France n'est pas surconsommatrice d'acier. Je constate qu'en 1977 la France a utilisé 450 kilogrammes d'acier par habitant, la République fédérale d'Allemagne 679 kilogrammes, alors que la moyenne dans la Communauté est de 480 kilogrammes. Nous sommes donc nettement en dessous de cette moyenne.

Avons-nous des besoins ? Oui, dans le bâtiment et les travaux publics, pour les équipements collectifs, qui utilisent beaucoup d'acier, pour les biens d'équipement et pour l'équipement durable des ménages. Mais encore faut-il qu'une demande corresponde à ces besoins. On retrouve là l'ensemble de votre politique, politique d'austérité, de dépression, qui fait que la sidérurgie ne peut pas vivre. Vous menez, en effet, une politique d'exploitation renforcée de notre peuple et, partant de là, le pouvoir d'achat ne peut pas s'exprimer au travers d'une demande qui, indirectement, solliciterait la sidérurgie. Là est la véritable cause de nos difficultés.

Ne pourrait-on se fixer un objectif raisonnable, que j'emprunte d'ailleurs au Président de la République ? Il faut rattraper les autres, il faut rattraper l'Allemagne, nous a-t-il dit. Premier travail pratique : essayons de rattraper l'Allemagne en matière de consommation d'acier. L'Allemagne en consomme 680 kilogrammes par habitant. Disons simplement : 650. Avec 650 kilogrammes d'acier, vous arrivez à des niveaux de production qui sont, certes, incomparablement supérieurs à ceux que nous connaissons, mais qui restent encore inférieurs à ceux de l'Allemagne.

Vous vous apercevez alors qu'avec cet objectif, compte tenu des ratios que vous nous avez donnés pour montrer la non-productivité de l'industrie française — 149 tonnes par salarié, contre 190 en République fédérale d'Allemagne — on atteint les 190 tonnes et même on les dépasse car, pour les atteindre, il suffit de produire 29 millions de tonnes.

On peut le faire avec ce qui existe. Nos capacités de production sont même nettement supérieures et l'on a déjà atteint 27 millions de tonnes. On a donc l'outil pour avoir d'emblée, pour peu que la demande existe, évidemment, une productivité réelle identique à celle de l'Allemagne aujourd'hui. Il n'existe pas de problème insoluble en la matière et nous avons calculé l'année passée que cet objectif n'est nullement contradictoire avec des améliorations sociales considérables dans le secteur : la semaine de quarante

heures, la cinquième équipe, la cinquième semaine de congés payés, la retraite à cinquante-cinq ans. Tout cela est compatible. Je ne l'affirme pas « en l'air » ; cela a été démontré. Je vous donne la référence : *Economie et Politique*, juillet-août 1977. Cela, vous le trouverez. Vous n'aurez pas besoin de le demander à Paris-Dauphine et d'attendre très longtemps pour l'obtenir. Je vous donne une référence précise et je vous propose une base de discussion, ce que vous ne faites pas.

Cela ne veut pas dire pour autant que nous comptons seulement sur le marché intérieur pour trouver des débouchés. Pas du tout. Nous pensons qu'il faut développer la coopération et il me semble que, si l'on conservait, dans une production en expansion, le même pourcentage d'import et d'export, c'est-à-dire environ 35 ou 36 p. 100, ce serait bien : les importations comme les exportations augmenteraient. Nous ne sommes pas du tout hostiles à une évolution de cet ordre.

Nous sommes même favorables à des propositions constructives dans le cadre de la CECA. Pourquoi ne pas demander, par exemple, l'application de l'article 37 du traité de Paris, selon lequel la CECA doit réparer les préjudices qu'elle fait subir aux différents pays ? Pourquoi ne pas demander l'application des articles 2 et 3 du traité de Paris, selon lesquels la CECA est faite pour développer l'emploi et améliorer les conditions de vie et de travail ? Pourquoi ne pas appliquer les dispositions du traité de Rome qui disposent qu'il faut lutter contre les cartels, c'est-à-dire contre Eurofer ? Nous ne sommes pas repliés sur nous-mêmes. Bien au contraire, nous faisons des propositions pour que se développe une vie internationale plus riche, plus juste. C'est le contraire de l'autarcie.

Cela dit, si les autorités supranationales ne prennent pas de décision, il est normal que la France, puissance souveraine, les prenne souverainement. Nous avons déposé à ce titre un amendement et je crois que l'un de nos collègues de la majorité en a également déposé un allant dans ce sens. C'est à notre avis tout à fait pertinent.

Mais, bien entendu, pour mener cette autre politique industrielle, il faut avoir la maîtrise de l'outil, il faut nationaliser et le faire franchement pour une raison que j'adresse à ceux qui sont contre.

M. le président. Monsieur Le Pors, permettez-moi de vous faire remarquer que la durée de votre intervention ne peut excéder quarante-cinq minutes.

M. Anicet Le Pors. Monsieur le président, j'arrive au terme du temps qui m'est imparti et il me faut encore trois minutes. Je vais donc rester à peu près dans les temps.

Je proposais à ceux qui sont hostiles aux nationalisations une raison qui, peut-être, ne les convaincra pas, mais que je livre à leur réflexion. Pourquoi ne pas nationaliser ? La situation peut-elle être pire en nationalisant que maintenant ? Non ! On a atteint le fond. C'est le seul moyen qu'on n'ait pas encore utilisé pour gérer la sidérurgie.

Par nationalisation, nous n'entendons pas une nationalisation à l'anglaise, bien entendu. Vous savez fort bien — vous êtes bien placé pour cela, monsieur le ministre de l'industrie — que, dans les pays capitalistes développés comme la France et la Grande-Bretagne, les entreprises publiques sont utilisées comme les vaches à lait de l'ensemble de l'économie, même si elles ont des aspects positifs au regard de l'indépendance, de la technologie et des droits sociaux des travailleurs, mais nous savons bien que c'est un outil dans les mains du grand capital. Nous ne sommes pas des naïfs en la matière.

Nous ne pensons pas non plus que ce que vous proposez c'est une nationalisation silencieuse, comme le dit parfois M. le président de la commission des finances, ni, comme le dit M. Michel Rocard, une quasi-nationalisation clandestine.

Ne dites pas, monsieur le ministre, que les Français l'ont refusée en mars ; ce n'est pas vrai. Vous savez fort bien que, si aujourd'hui on consultait les Français sur la nationalisation de la sidérurgie, une écrasante majorité, pas seulement en Lorraine, se prononcerait en sa faveur.

Nous proposons, quant à nous, de nationaliser. Pourquoi ? Pour « désétatiser » cette industrie que vous avez, vous, étatisée, car ce n'est pas la gauche qui l'a fait ; ensuite, pour appliquer un statut du sidérurgiste, pour mettre dehors les faillis d'aujourd'hui, pour moderniser en grand sur la base d'un effort de recherche important, pour réaliser les reconversions en concertation avec les travailleurs lorsque c'est nécessaire, et pour développer les industries amont et aval.

Il s'agit d'une tout autre politique. Pour la mener, c'est vrai, il faut sans doute d'autres hommes que vous. C'est pourquoi nous refusons vos propositions, qui sont antisociales, anti-économiques et surtout antinationales. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs les sénateurs, beaucoup de choses ont été dites ou écrites, surtout ces derniers temps, sur la sidérurgie. Je me bornerai donc, ce soir, à formuler très rapidement, rassurez-vous, quelques réflexions qui me paraissent importantes, voire essentielles pour l'avenir de notre industrie sidérurgique.

Le plan présenté par le Gouvernement, avez-vous dit, messieurs les ministres, répond à trois préoccupations : créer des entreprises responsables, alléger leurs charges financières, répartir équitablement les sacrifices. Ces objectifs sont essentiels, ils sont bons ; aussi les approuvons-nous.

Puis-je regretter cependant que le coût réel de l'opération n'ait pas été chiffré avec exactitude et que n'ait pas été indiquée de façon précise notamment la charge qui résultera de votre plan pour le contribuable ? Il aurait été également souhaitable de préciser le type de relations qui seront établies entre la caisse d'amortissement, établissement à caractère public puisque ses responsables sont nommés par l'Etat — cela figure dans le projet de loi soumis à notre appréciation — et les sociétés financières qui vont coiffer les entreprises sidérurgiques. Qui dirigera ces sociétés ? Comment leurs dirigeants seront-ils désignés ? Nous souhaiterions avoir quelques précisions sur ce point, étant entendu que, par ses participations directes ou indirectes, l'Etat est majoritaire à 60 p. 100 dans ces sociétés.

Que se passera-t-il si, pour des raisons qui peuvent nous échapper aux uns et aux autres aujourd'hui, les entreprises sidérurgiques continuent, hélas ! à perdre de l'argent ? La Caisse d'amortissement pour l'acier ne devra-t-elle pas alors envisager à nouveau de conforter les sociétés financières, lesquelles devraient au contraire, d'après vos légitimes prévisions, rembourser les prêts participatifs accordés aujourd'hui ?

La rénovation entreprise doit donner naissance à une nouvelle sidérurgie vivante et forte. L'intention est excellente et nous devons tous nous en réjouir, mais il est regrettable pour le moins que, dans cette perspective, ne soient pas définis de façon plus précise les objectifs que les entreprises devront s'efforcer d'atteindre une fois achevée la restructuration.

Dans la période de compétition économique actuelle, de compétition au point de vue des investissements, des techniques, mais aussi et surtout des méthodes commerciales, le Gouvernement, à mon avis tout au moins, aurait dû compléter le plan financier qu'il propose par un plan, non rigide certes — je rejoins ici M. le ministre de l'Industrie — mais suggérant un programme de production à l'intérieur duquel notre industrie sidérurgique pourrait opérer plus efficacement son redressement en tenant compte des réalités de la compétition et de la concurrence.

J'avoue que, cet après-midi, M. le ministre de l'Industrie nous a donné quelques indications, quelques orientations. Peut-être celles-ci auraient-elles dû figurer dans un plan qui aurait accompagné les propositions d'aujourd'hui.

S'agissant de notre industrie sidérurgique, que voulons-nous ? Où allons-nous ? Telles sont les questions que nous nous posons et pour lesquelles nous attendons de votre part, messieurs les ministres, des réponses les plus précises possible. A tout prix, il faut éviter que ne se renouvellent des situations comme celle de Neuves-Maisons aujourd'hui. Il y va du crédit et de l'autorité de l'Etat.

J'ajoute que la France, pour certaines activités essentielles, ne doit pas limiter son ambition. Sa politique doit être inspirée par l'exigence de son indépendance et de sa puissance. Il n'est pas inutile de le rappeler, et c'est en fonction de cet impératif que des objectifs tenant compte de nos possibilités financières auraient donc pu être définis de façon plus précise.

Tel fut le cas, par exemple, avec le plan de 1966 — il a été cité à plusieurs reprises, tout au moins dans une autre assemblée — qui s'appliqua jusqu'en 1971 et donna des résultats positifs jusqu'en 1968, date à laquelle la limitation des prix a été imposée à la suite des événements que nous avons connus.

En 1974, en effet, la sidérurgie française se plaçait en tête — on ne le dit pas assez souvent ! — des sidérurgies mondiales

par ses résultats bruts. Le poids de son endettement par rapport au chiffre d'affaires avait sensiblement baissé : à l'époque 67 p. 100, contre une moyenne de 115 p. 100 actuellement.

Mais ces résultats satisfaisants de 1974, observés par tous, ne devaient pas résister au laxisme de la commission de Bruxelles.

Le plan qui nous est proposé aujourd'hui est, dans son ensemble — c'est un compliment à adresser aux auteurs, M. le ministre de l'économie et M. le ministre de l'Industrie — particulièrement cohérent. Je souhaite qu'en l'appliquant nous ne fixions pas *a priori* de limitation à la production, que nous ne laissions pas le champ libre à la sidérurgie japonaise, que nous ne laissions pas les cartels allemands, aujourd'hui hélas ! reconstitués, accroître leurs positions privilégiées et que ne soit plus tolérée la concurrence sauvage des sidérurgistes de la péninsule, qui veulent délibérément ignorer certaines lois sociales en vigueur dans les pays de la Communauté et participent de ce fait à la concurrence dans des conditions particulièrement déloyales.

Ces solutions, mises en œuvre, devraient aboutir au redressement souhaité si, au-delà des textes, leur application se fait avec ténacité, par des dirigeants compétents et si des mesures industrielles annexes permettent à la Lorraine et au Nord de revivre.

A ce sujet, il me paraît regrettable que votre plan soit un peu sec, permettez-moi d'employer cette expression, au niveau des problèmes sociaux. Il lui manque, je dirais, une dimension humaine, qui aurait permis à des dizaines de milliers de travailleurs d'y voir plus clair et de se sentir encore plus directement concernés par ces mesures. Pour ma part, je souhaite que très rapidement, vous puissiez dire quelle sera l'action sociale menée pour venir en aide à ceux qui seront touchés par les conséquences de la grande réforme que nous allons entreprendre.

Il appartient à l'Etat de veiller à ce que, rapidement puissent être mises en œuvre les mesures qui permettront — c'est de l'homme qu'il faut se soucier — d'effacer les conséquences pour les individus des mutations économiques en cours ici ou là : l'assainissement, à nos yeux, ne doit être qu'un préalable, mais il ne faut pas oublier que c'est sur l'efficacité de l'action dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'aide aux travailleurs, que le Gouvernement et surtout les élus seront jugés. Après le plan industriel, il faut — et c'est urgent — le volet social.

Il faut à notre pays une politique sidérurgique et cette politique sidérurgique nationale constitue un préalable à toute politique sidérurgique européenne, dans la mesure où l'impuissance de la Commission économique européenne n'est pas totalement étrangère à la dégradation à laquelle votre plan a pour objet de remédier aujourd'hui, impuissance qui, à mots couverts, cet après-midi, fut reconnue à cette tribune.

Il aurait été nécessaire de faire application de l'article 58 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Cet article prévoit, vous le savez, l'établissement de quotas de production établis sur une base équitable en cas de réduction de la demande, à l'occasion d'une « crise manifeste ».

Les fonctionnaires européens à Bruxelles s'y refusent depuis des mois, ce qui fait affirmer à certains que « le fait qu'il y ait manifestement crise ne veut pas dire qu'il y ait crise manifeste ».

S'agissant de la survie d'un secteur aussi capital de l'économie, on se passerait volontiers — croyez-moi — de ce genre d'humour.

La Commission européenne a fait preuve, ou de son impuissance ou alors — et c'est peut-être là qu'est la vérité — de sa mauvaise volonté, dans cette affaire. Est-il besoin de souligner qu'à partir de 1974 les importations d'acier en provenance de pays non européens ont doublé alors que le marché se contractait ? Et dans le même temps, le Japon portait sa part dans le marché mondial de 6 p. 100 en 1961 à 15 p. 100 en 1976. Devant cette situation, la commission de Bruxelles a, en quelque sorte, laissé faire. Vous auriez vous-même souhaité, avez-vous déclaré, monsieur le ministre de l'Industrie, devant l'Assemblée nationale, « à l'époque, des mesures plus énergiques, plus importantes ». Je ne puis, sur ce point, que vous approuver.

En matière de protection européenne, il reste beaucoup à faire et j'éprouve quelques craintes pour l'avenir de notre sidérurgie en observant ce qui est fait — ou plutôt ce qui n'a pas été fait — par les instances communautaires jusqu'à ce jour.

Suis-je seul à douter de l'efficacité de la Commission de Bruxelles ? Non, mesdames, messieurs ! M. Michel Durafour, président de la commission de la production et des échanges à

l'Assemblée nationale et, comme la plupart d'entre nous, européen convaincu, a déclaré, lors du débat sur le même sujet qui nous préoccupe aujourd'hui : « Si le plan Davignon et les cautionnements étaient interrompus après le 1^{er} janvier 1979 » — comme cela est possible — « l'anarchie s'emparerait à nouveau du marché européen : la concurrence sauvage affecterait non seulement les rapports entre les pays européens et les pays tiers, mais aussi ceux des producteurs communautaires entre eux. Tout le plan français, laborieusement élaboré, serait remis en cause. » Et, quelques phrases plus loin, il insiste, ce qui témoigne de ses inquiétudes pour l'avenir : « Il est essentiel de relancer l'action internationale. »

Il est donc clair, messieurs les ministres, que ce que nous ne ferons pas pour la sidérurgie française, nul ne le fera à notre place. C'est la raison pour laquelle j'ai déposé un amendement dont le dispositif a pour objet de vous permettre de faire face, dans les mois qui viennent, si le besoin s'en fait sentir, à l'impuissance, à la carence ou à la mauvaise volonté de l'autorité de Bruxelles.

Un mot particulier sur le problème de Neuves-Maisons. Est-il imaginable que des investissements aussi lourds puissent être gaspillés ? La canalisation de la Moselle, qui a coûté plus de 400 millions de francs aux contribuables, deviendra-t-elle inutile avant même d'être achevée ?

Les populations qui observent une telle situation sont déçues et s'interrogent fort légitimement, convenons-en.

Le Gouvernement, pour sa part, ne saurait admettre un gaspillage des fonds publics. Il est donc capital de rechercher une solution conforme à l'intérêt général et à la dignité des Lorrains.

Ici, je me permets, sans en dire davantage, de vous remercier, monsieur Monory, pour les efforts que vous développez afin que la sidérurgie de Neuves-Maisons puisse repartir, pour que nous n'ayons pas sous les yeux ce gaspillage de crédits et d'investissements. Je formule ce soir le vœu que vous réussissiez dans vos difficiles, très difficiles négociations.

La sidérurgie française, à la suite de nos votes, ainsi réformée, allégée et éventuellement protégée contre tout dérapage de la politique européenne peut et doit demeurer un fleuron de l'économie nationale.

N'oublions jamais que la sidérurgie fait partie intégrante d'une capacité économique liée à notre indépendance politique, à notre indépendance tout court. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UCDP et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Parmantier.

M. Bernard Parmantier. Dans votre intervention énonçant les options du Gouvernement face à la faillite de la sidérurgie, vous avez mentionné, monsieur le ministre de l'économie, votre souci d'équité.

Dernier intervenant dans cet important débat, je me limiterai à attirer votre attention sur ce qui me paraît être un oubli étonnant et, parmi d'autres, un manquement à l'équité.

La France possède en Lorraine le gisement ferrifère le plus important d'Europe, et c'est sur ce gisement, par ce gisement, grâce au dur travail d'une population courageuse qui a bien mérité de la nation, qu'est née et s'est épanouie cette grande industrie qui fut — et je l'espère sera — la sidérurgie lorraine, élément de base essentiel au développement de notre pays.

Pourquoi alors, messieurs les ministres, chaque fois que sont abordés les problèmes de la sidérurgie, oublier ceux-là mêmes qui sont à l'origine du processus de production, les mineurs de fer ? Pourquoi ne parlez-vous pas de leurs mines qui ferment, des villages miniers qui meurent, de leur région qui s'étiole et se dépeuple ? Pourquoi êtes-vous si discrets sur leur devenir ?

Pourquoi ne sont-ils pas reconnus comme partenaires sociaux, au même titre que les autres catégories concernées, et pourquoi sont-ils écartés de la convention nationale dont parlait tout à l'heure M. le ministre Giraud ?

Certes, monsieur le ministre de l'industrie, concernant le minerai lorrain, vous avez, d'une phrase, évoqué la nécessité d'optimiser son exploitation. Nous aimerions savoir ce que signifient concrètement, économiquement et socialement vos intentions.

S'agit-il d'accélérer « l'écrémage », actuellement en cours, du bassin ferrifère, par intensification de l'exploitation des couches riches — 36 p. 100 ou 37 p. 100 de teneur en fer — en

utilisant des méthodes qui rendent à tout jamais inexploitable les couches à plus faible teneur, néanmoins supérieure à 28 p. 100 ?

Comment se traduira, dans les effectifs des travailleurs et la vie des exploitations minières, l'effort de rationalisation que vous préconisez, sans le préciser ?

Vous le savez aussi bien que nous, messieurs les ministres, l'économie de notre pays et notre indépendance sont rendues très vulnérables par le manque de matières premières. Dans ces conditions, est-il acceptable que votre projet laisse se poursuivre, ou intensifie, la destruction d'un capital national qui, méprisé aujourd'hui parce que considéré, du point de vue capitaliste, insuffisamment rentable ou compétitif, risque de nous faire cruellement défaut demain, soit que des circonstances non maîtrisables nous coupent de nos sources d'approvisionnement extérieures, soit par épuisement naturel de ces approvisionnements, soit plus simplement — cela s'est déjà vu il y a peu de temps — que les pays producteurs relèvent fortement les prix de leurs exportations ?

A ma connaissance, jamais le Gouvernement ni le patronat ne répondent clairement à ces questions. Ce silence a de quoi inquiéter les travailleurs concernés, la population des régions affectées et tous ceux qui ont le souci de notre indépendance et de notre avenir à long terme.

C'est pourquoi, messieurs les ministres, le groupe socialiste et moi-même attendons vos réponses à ces questions liées très étroitement aux problèmes de la sidérurgie et qui intéressent tout particulièrement une catégorie de travailleurs qui ont tout à la fois le droit de savoir, le droit de travailler et celui de vivre. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. René Monory, ministre de l'économie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais tenter de répondre très rapidement. Ma tâche est singulièrement plus facile que celle de mon collègue, M. Giraud, car la plupart des questions, en effet, ont porté beaucoup plus sur les problèmes industriels que sur l'aspect financier. Néanmoins, pour répondre aux questions qui ont été posées, je vais m'efforcer de vous apporter des précisions supplémentaires. J'avais déjà eu l'occasion de répondre au rapporteur général lors de mon intervention précédente.

M'adressant tout d'abord à M. Rausch, je voudrais le remercier de son ton modéré, malgré ses préoccupations, dont il m'avait déjà entretenu à plusieurs reprises. J'avais eu l'occasion de l'informer de ce que nous préparons.

Je comprends tout à fait les parlementaires de la majorité, qui sont intervenus, avec passion, conviction, mais également avec modération. Ils représentent — je me mets à leur place — des populations qui attendent actuellement beaucoup des pouvoirs publics. Je me réjouis donc que toutes ces interventions — je ne parle pas de celles de M. Le Pors ou de M. Ehlers qui ont montré une certaine agressivité — aient été empreintes de qualité et de modération.

Monsieur Rausch, il va sans dire que vos préoccupations seront prises en compte par le Gouvernement.

Vous avez dit dans votre exposé que la Lorraine subira un mal plus grave que celui que lui ont causé plusieurs guerres successives. Vos paroles ont certainement dépassé votre pensée. Il n'y a pas de comparaison possible ; il n'y a pas encore, fort heureusement, de vies humaines en jeu.

Je puis vous assurer que nous serons vigilants et que nous tenterons d'implanter de nouvelles activités dans cette région. Certaines d'entre elles ont déjà démarré, d'autres le feront bientôt.

Cela étant, je comprends les inquiétudes du maire que vous êtes. La solution que nous adoptons avec le fonds spécial d'adaptation industrielle est positive et efficace.

Que M. Boileau se rassure : ce sont les nouveaux dirigeants des sociétés sidérurgiques qui prendront les décisions industrielles.

M. Rausch et M. Boileau ont déclaré ne pas avoir d'observation à formuler sur le plan financier ; je les en remercie.

M. Laucournet a donné la position du parti socialiste avec modération mais avec conviction. Je la connaissais déjà au moment où je suis allé à l'Assemblée nationale. Bien entendu, ce que nous proposons ne recueille pas complètement votre approbation.

M. Robert Laucournet. Pas du tout !

M. René Monory, ministre de l'économie. Vous avez néanmoins prononcé une phrase que j'ai retenue. Vous avez dit que les solutions étaient nombreuses, qu'aucune n'était bonne, mais que nous avions choisi la moins mauvaise, même si elle ne vous agréait pas. Ces propos m'ont quelque peu rassuré, car ils m'ont laissé supposer que si vous aviez été à notre place, vous n'auriez pas trouvé de solution bien meilleure.

M. André Méric. Si ! La nationalisation !

M. René Monory, ministre de l'économie. Mais non, monsieur Méric, vous le savez bien. Ne jouons pas sur les mots ! Ce n'est pas avec une nationalisation à laquelle vous croyez à peine que vous auriez trouvé la solution. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Tout à l'heure, M. Le Pors a dit que si on avait nationalisé la sidérurgie, la population aurait vraisemblablement approuvé. Pour ma part, je me réfère à une consultation récente que personne, ni vous ni nous, ne peut contester. Toute votre propagande électorale a été faite sur les nationalisations. En fin de compte, qu'en est-il résulté ? Un écart de quatre-vingt-dix sièges de députés en faveur de l'ancienne majorité. C'est une réponse.

M. André Méric. Grâce à la loi électorale et non au nombre de voix !

M. René Monory, ministre de l'économie. Grâce surtout aux électeurs !

Alors, ne négligeons pas, ne méprisons pas le suffrage universel. Je me suis souvent présenté devant lui et il m'a été en général assez favorable. Je ne crois pas que l'on puisse dire aujourd'hui que, dans sa majorité, le peuple français voulait les nationalisations.

Cela étant, il y a un problème et vous le savez bien. Je l'ai dit à M. Mauroy, à l'Assemblée nationale, lorsqu'il a posé la question préalable, ce que vous n'avez pas fait au Sénat. Cette question préalable a été repoussée, mais supposez qu'elle ait été acceptée par l'Assemblée nationale. Du jour au lendemain, on aurait mis en péril la sidérurgie française et le système bancaire et il aurait bien fallu par la suite trouver les solutions. Celles que nous vous proposons aujourd'hui ne sont pas les meilleures, dites-vous, mais vous les considérez comme étant les moins mauvaises. C'est assez encourageant. Il était en tout cas nécessaire de les trouver rapidement, car derrière elles, c'est le sort de dizaines de milliers de travailleurs qui se profile. C'était notre préoccupation première.

Par ailleurs, pour préserver l'indépendance nationale, il n'était ni possible ni concevable de se priver de cet outil sans faire les efforts nécessaires.

Quant à la suggestion de M. Le Pors de produire 650 ou 670 kilogrammes d'acier par personne, cela pose une question de consommation et de vente. Je ne vois pas très bien comment nous pourrions augmenter d'un seul coup de 50 p. 100 la consommation d'acier des Français.

Monsieur Schmitt, vous avez formulé des critiques parfois assez vives, mais que je comprends. Vous approuvez, vous aussi, le plan financier qui a été mis au point.

Comme je l'ai déjà indiqué et comme l'a dit, à la tribune, M. le ministre de l'industrie, nous ne sommes pas là pour déterminer les responsabilités des uns et des autres ; nous sommes là pour rechercher en commun les meilleures solutions possibles. Nous aurons besoin du plein soutien de la majorité pour mener à bien l'opération entreprise dans le domaine de la sidérurgie.

Vous avez posé une question importante à propos du remboursement des dettes de la sidérurgie au cours des cinq prochaines années. J'ai déclaré à l'Assemblée nationale, et je le rappelle ce soir au Sénat, que les contribuables n'auront pas à supporter la charge du remboursement de ces dettes. La caisse d'amortissement pour l'acier pourra se procurer des ressources en empruntant sur le marché financier.

On peut estimer, aujourd'hui, que le total des dépenses de la Caisse au cours des cinq prochaines années sera de l'ordre de 10 milliards de francs. Bien entendu, nous espérons qu'à

l'issue de ce délai, les comptes des entreprises auront retrouvé leur équilibre et qu'à partir de ce moment, celles-ci pourront commencer à rembourser leurs dettes.

Vous avez parlé des emplois et là, vous avez été un peu sévère pour la lettre du Premier ministre. Croyez-moi, le Premier ministre est un homme qui est toujours très courtois avec les parlementaires. Il l'a prouvé à maintes reprises. Il peut arriver parfois qu'un collaborateur envoie une lettre sans que le ministre soit au courant. Mais je suis convaincu que le Premier ministre vous fournira, comme il en a l'habitude, les explications que vous souhaitez.

Vous avez évoqué les retards observés dans la création d'emplois par une firme automobile. Certaines difficultés ont vraisemblablement motivé ces retards. Je ne pense pas cependant que cette création d'emplois soit remise en cause.

Monsieur Martin, j'ai lu attentivement votre discours. Les questions que vous avez posées concernent davantage mon collègue ministre de l'industrie. Vous avez néanmoins indiqué que cette loi était bonne sur le plan financier et que la création du fonds d'adaptation industrielle vous satisfaisait. Je vous en remercie. Je remarque une fois de plus que les parlementaires de la majorité se félicitent du plan financier qui a été mis au point.

M. Grimaldi a paru choqué lorsque j'ai dit que la participation de l'Etat était réversible. Cela est clair, et il n'y a pas lieu de cacher la vérité : nous n'avons pas du tout l'intention de nationaliser à terme la sidérurgie. Dans cette affaire, l'intervention de l'Etat traduit la solidarité nationale à l'égard d'un secteur d'activité extrêmement important et de deux régions, la Lorraine et le Nord-Pas-de-Calais, qui le méritent à la fois par ce qu'elles représentent dans l'économie française et par la qualité et le sérieux de leurs habitants.

L'Etat a en effet accepté de participer au capital des sociétés françaises. Pour entraîner les autres créanciers, il était nécessaire que l'Etat soit présent. Je dis et le répète qu'il n'est pas question de pratiquer une nationalisation camouflée. Les pouvoirs publics apportent un relais. Dès que la sidérurgie connaîtra une situation meilleure, il sera tout à fait possible aux petits actionnaires d'accéder au capital en achetant les actions des détenteurs actuels, ce que je trouve tout à fait normal.

Je confirme donc bien qu'il s'agit d'une participation de l'Etat réversible.

Vous avez dit, monsieur Grimaldi, que votre région du Nord-Pas-de-Calais était une région abandonnée, en faveur de laquelle on ne faisait rien. Je vous rappelle néanmoins que, malgré les conseils de prudence que l'on m'avait prodigués, comme je n'ai jamais l'habitude de fuir les difficultés, je suis allé vendredi dernier à Roubaix et à Tourcoing. J'ai pu y visiter un très bel immeuble de services, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec vos collègues députés-maires et avec des industriels, et j'ai mesuré sur place les difficultés réelles de votre région. J'ai promis, au nom du Gouvernement, de leur apporter mon soutien.

Chaque fois qu'une région sera en difficulté, je ne me déroberai pas : les hommes politiques ou ceux qui ont des responsabilités économiques dans cette région me verront, dans la mesure de mes disponibilités. J'irai sur place, parce que je pense que c'est le dialogue qui permettra de trouver des solutions.

J'ai d'ailleurs donné, à l'occasion de ma visite à Roubaix et à Tourcoing, le feu vert pour le lancement de la société Participex, lancement qui était en attente depuis déjà deux ou trois ans. Cela favorisera, me semble-t-il, la décentralisation de la décision.

J'ai d'ailleurs indiqué aux responsables politiques qui sont de votre parti que nous accueillerons avec la plus grande satisfaction toutes les propositions émanant de la base. Les pouvoirs publics ont à leur disposition des moyens que vous pouvez également utiliser, quelle que soit votre origine régionale ou politique. Ne croyez pas que les pouvoirs publics seront en mesure de régler tous les problèmes.

Vous, élus régionaux, avez un certain nombre d'initiatives à prendre, et nous sommes prêts à les soutenir. Vos collègues m'ont dit : « Si vous acceptez que l'on fasse des projets, nous en avons dans nos tiroirs. » Je m'en réjouis. C'est cela, la concertation entre le législatif et l'exécutif. Les pouvoirs que vous détenez sur le plan régional vous permettent, grâce à votre connaissance des hommes et des affaires, de faire un certain nombre de propositions que nous serons tout à fait disposés à soutenir.

Je voudrais également rétablir quelques vérités. Le drame de notre société, c'est que l'on parle toujours des mauvaises choses et pas des bonnes. C'est la grande habitude. Si une affaire ne

fait pas l'objet d'une certaine polémique, on n'en parle pas. C'est vrai pour les créations d'emploi : on parle toujours des fermetures d'usines, des suppressions d'emploi, mais jamais des créations.

Soyons logiques : je ne dis pas que les créations d'emploi sont toujours suffisantes, mais reconnaissez avec moi que, depuis quatre ou cinq ans, des emplois ont été créés à Valenciennes. Même s'il est vrai que des emplois ont été supprimés, d'autres ont été créés en nombre substantiel. D'autres le seront. De grâce, ne passez pas toujours sous silence les créations d'emploi !

Monsieur Poncelet, ce que j'ai dit pour la Lorraine est vrai aussi pour les Vosges, région qui a été terriblement menacée par une affaire importante. Les pouvoirs publics ont fait ce qu'ils devaient en ce qui concerne tant la reprise de l'affaire que la création, grâce à un plan, d'un certain nombre d'activités.

M. Poncelet a émis avec modération un certain nombre de critiques. J'ai remarqué qu'il approuvait le plan financier. Il a même reconnu qu'il n'y avait pas d'autre solution, ce dont je le remercie.

Vous avez posé, monsieur le sénateur, la question du coût pour le contribuable. Je vous ai expliqué ce que je crois être la vérité : pour les cinq prochaines années, environ 10 milliards de francs seront versés par la caisse d'amortissement, provenant d'emprunts émis sur le marché financier et de prêts consentis par le Trésor.

Monsieur Le Pors, dans votre introduction, vous avez dit que le dossier était impossible à plaider. J'aurais l'impression de perdre mon temps en tentant de le faire puisque mes chances d'essayer de vous convaincre sont bien compromises.

Compte tenu du temps — ce que je ne vous reproche pas, évidemment — durant lequel vous êtes resté à la tribune, je m'attendais à des propositions précises permettant de redonner du dynamisme à notre sidérurgie. Hélas ! vous avez formulé beaucoup de critiques, c'est vrai, mais finalement, vous avez regagné votre place sans avoir fait de suggestions précises, ce que j'ai beaucoup regretté.

Monsieur Le Pors, je rends hommage à votre intelligence — vous avez d'ailleurs été autrefois un fonctionnaire zélé — mais n'importe qui peut monter à la tribune pour émettre des critiques pendant trois quarts d'heure. Je suis aussi capable que vous de le faire. Seulement, en élu, en responsable, j'ai toujours tenté de me mettre à la place des autres et de faire des propositions, ce que, encore une fois, vous n'avez pas fait.

Quant à M. Ehlers, pour une fois, il a rendu hommage aux députés et sénateurs de la majorité sous prétexte qu'ils critiquaient le Gouvernement. Cela ne lui arrive pas souvent, sauf de temps à autre, quand cela l'arrange, car en général, messieurs, vous n'êtes pas tendres pour les parlementaires de la majorité.

M. Parmentier a surtout posé des questions relatives à l'industrie. Mon collègue M. Giraud se chargera donc de lui répondre.

Vous voudrez bien excuser, mesdames, messieurs, la brièveté de mes réponses, mais, comme je l'ai déjà dit, j'ai cru sentir, sur les travées de la majorité, une approbation assez générale du plan financier, ce dont je remercie les sénateurs qui y siègent.

Pour terminer, je souhaite vivement que, dans un moment, nous convertissions toute cette discussion en réalité positive, de telle sorte que nous puissions avancer rapidement dans le sens de la solution de vos problèmes.

Nous sommes conscients de la gravité de la situation. Nous sommes, comme vous, très conscients de l'importance du problème. C'est la raison pour laquelle, avec M. Giraud et quelques autres collègues, nous avons tenté de proposer des solutions à la mesure des problèmes difficiles qui se posent à nous. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDP, du RPR et à droite ainsi que sur plusieurs travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je vais m'efforcer de compléter les réponses qui viennent d'être apportées par le ministre de l'économie aux observations faites sur les projets de loi que le Gouvernement vous soumet.

D'abord, ce débat m'a paru instructif. J'ajouterai que les observations des élus des régions concernées par la transformation de la sidérurgie m'ont paru finalement assez modérées eu égard aux problèmes qui vont se poser, mais certaines avaient assurément un caractère poignant.

Ce qu'il faut retenir en premier lieu, me semble-t-il, c'est que ces projets de loi se présentent comme un acte de foi dans la sidérurgie française. Nous sommes partis de l'hypothèse que la France était aussi capable que tout autre pays de produire de l'acier dans des conditions compétitives. Nous ne voyons pas pour quelle raison elle ne saurait pas le faire aussi bien que l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, l'Italie, les Etats-Unis, voire le Japon dans la mesure où les conditions de concurrence seraient alignées.

Tel est l'objectif du plan gouvernemental. Que propose-t-il ?

Nos grandes sociétés sidérurgiques, actuellement, ne sont pas compétitives pour des raisons d'abord financières. Nous commençons donc par aligner les conditions financières de ces sociétés sur celles de leurs concurrentes. Cela conduit à une restructuration fondée sur les principes d'équité qui guident d'habitude les tribunaux de commerce lorsqu'ils règlent ce genre de questions pour des sociétés plus petites.

Cette transformation conduit à modifier l'actionnariat et à changer les responsables. Cela ne représente que la moitié du chemin ; il nous reste donc à parcourir la seconde moitié, c'est-à-dire à rendre la sidérurgie industriellement compétitive par des améliorations. Puis, en complément, le Gouvernement prévoit des moyens permettant de faire face aux problèmes sociaux et régionaux qui risquent d'en résulter.

Tel est le plan.

Comme le disait M. Monory, en écoutant les orateurs, nous avons recueilli, du côté de la majorité, un certain nombre de suggestions, et nous avons entendu des observations et des questions auxquelles il nous paraît nécessaire de répondre. Nous avons également pris note des observations et des questions émanant de l'opposition. Il nous faudra en tenir compte...

M. Gérard Ehlers. Enfin !

M. André Giraud, ministre de l'industrie... mais j'ai, moi aussi, vainement attendu l'amorce, l'esquisse d'une solution différente de celle que nous présentons.

Il a été proposé de réunir une commission regroupant des salariés, du patronat et du Gouvernement, qui déciderait de ce que l'on pourrait faire en matière de sidérurgie. Cela ne me paraît point être une solution au moment où l'état de cessation de paiement menace pratiquement 100 000 emplois.

M. Le Pors nous a ensuite suggéré de pratiquer une véritable nationalisation, a-t-il dit, mais il a apporté une précision qui nous a paru extrêmement intéressante, à savoir qu'il ne pouvait s'agir d'une nationalisation comme on en voit dans les pays capitalistes. Cela paraît suffisamment clair pour qu'on puisse garantir que c'est là une solution dont les Français ne voudraient pas.

Je disais voilà un instant que les parlementaires de la Lorraine et du Nord avaient présenté des observations parfois poignantes. Je pourrais les citer tous. M. Martin, représentant le pays haut, m'a — je dois l'avouer — particulièrement touché.

Je pense qu'il faut que nous distinguions, dans notre discussion, les éléments de solution du problème sidérurgique pour lesquels, me semble-t-il, il n'existe pas d'alternative. Des aménagements peuvent être apportés, certes, mais il n'y a pas d'alternative fondamentale et, par conséquent, pas de divergence. C'est uniquement à propos des problèmes complémentaires qu'on peut assurément discuter.

Il me semble qu'au-delà des critiques que l'on peut émettre et des imperfections que recèlent ces deux textes, il convient quand même de ne pas perdre de vue que la nation, si ces deux projets de loi sont adoptés, va manifester à ces deux régions sa solidarité d'une façon assez spectaculaire. Dans ces conditions, leurs représentants devraient considérer, d'abord, l'aspect de solidarité et, peut-être ensuite, les améliorations qui devraient être apportées en complément à la solution du problème sidérurgique proprement dit.

M. Ehlers a cherché à m'entraîner sur un terrain dont j'avoue qu'il ne me plaît pas, à savoir l'opposition avec mes prédécesseurs. Il a voulu me faire dire que je n'appréciais pas, voire que je méprisais leur travail. Je n'apprécie pas ce genre de remarques. Je tiens à le dire très clairement : lorsque l'on étudie ce qui a été fait dans le passé, il faut reconnaître que des initiatives fondamentales ont été prises qui ont permis à la sidérurgie, dans nombre de circonstances, de marquer des progrès.

M. Poncelet a fort justement dit que le plan Debré avait été une chance, car il avait pratiquement sauvé la sidérurgie à une certaine époque. Je le disais tout à l'heure : la sidérurgie française dispose du meilleur site européen avec Fos. C'est, en effet, à l'initiative d'un Gouvernement précédent qu'elle le doit, ce qui méritait d'être rappelé.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Gérard Ehlers. Nous n'en serions pas fiers !

M. André Giraud, ministre de l'industrie. L'essentiel des observations a porté sur la définition du plan industriel qui accompagne les mesures financières. M. le rapporteur général Blin, puis MM. Pouille et Poncelet, ont notamment souligné combien il était important que l'on y voie clair, et de nombreux orateurs ont posé des questions générales ou particulières sur ce sujet.

M. Schmitt et M. Rausch, notamment, nous ont demandé qui détiendra le pouvoir. Il est tout à fait clair que, bien que certains cherchent à troubler les esprits et à introduire la confusion, ceux qui détiendront le pouvoir demain ne seront pas ceux qui le détiennent aujourd'hui, puisqu'il est précisément prévu une restructuration des sociétés qui doit faire basculer la majorité.

Je n'ai pas très bien compris si l'opposition critique ou approuve qu'il y ait une influence accrue de l'Etat dans les sociétés nouvelles ; en tout cas, il y aura changement de responsables.

M. Gérard Ehlers. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. Ehlers, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Gérard Ehlers. Il s'agit simplement d'une précision, monsieur le ministre.

Vous avez déclaré qu'en définitive la responsabilité appartient au patronat. Je n'ai fait que répéter ce que vous avez déclaré, c'est tout. C'est pourquoi je persiste à penser, parce que vous l'avez dit, que la responsabilité appartient au patronat.

Alors, expliquez-vous sur ce point.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Je remercie M. Ehlers de faire des citations et de me prêter certains propos. Je prie l'assemblée de se reporter à ce que j'ai déjà dit. Je ne vois pas la nécessité de me répéter.

M. Gérard Ehlers. C'est clair !

M. André Giraud, ministre de l'industrie. En ce qui concerne ces problèmes de responsabilité, je pense qu'il faut que je revienne sur la répartition normale des responsabilités entre l'Etat et les entreprises. Je dis bien « entre l'Etat et les entreprises », tout en faisant observer qu'au fond les entreprises seraient entièrement publiques que le problème ne se poserait pas de façon fondamentalement différente de ce point de vue. Les fonctionnaires sont chargés d'exercer les fonctions dévolues aux administrations et il ne paraît pas très opportun, à mon avis, que ce soient des fonctionnaires, dans leur bureau, qui décident si telle installation industrielle doit fonctionner à telle cadence, comment elle se compare avec telle autre, si aujourd'hui, on fait marcher le train à poutrelles ou le train à fil.

M. Gérard Ehlers. Vous avez les syndicats !

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Je ne pense pas que ce soit le rôle des fonctionnaires.

M. Gérard Ehlers. Mais c'est le rôle des syndicats !

M. André Giraud, ministre de l'industrie. J'ai noté un certain nombre de suggestions. On nous a parlé d'une « sidérurgie de tables rondes ». Ce serait ces tables rondes qui décideraient, semble-t-il, ce que l'on va faire dans les usines.

On a également parlé d'une sidérurgie des syndicats. J'attache le plus grand intérêt aux positions et aux opinions des syndicats...

M. Gérard Ehlers. C'est nouveau !

M. André Giraud, ministre de l'industrie. ... mais ce n'est pas parce que les syndicats préconisent telle ou telle mesure qu'il faut nécessairement que la décision correspondante soit mise en application dans une usine ou dans une entreprise.

On a suggéré que des discussions se tiennent dans d'autres enceintes, réunissant des hommes politiques, des représentants syndicaux, des fonctionnaires et des industriels, discussions dans le cadre desquelles seraient gérées les usines et les entreprises.

Je ne pense pas qu'une telle proposition puisse résister à l'examen car on se demande comment on pourrait l'appliquer pour les décisions courantes à prendre dans l'industrie.

Ces observations nous amènent à distinguer, d'une part, le domaine de l'Etat, de l'administration, c'est-à-dire la définition des orientations générales, la tutelle, le contrôle de ce qui se passe, la pratique des négociations internationales dans la mesure où elles intéressent les relations entre nations et, d'autre part, le domaine des industriels, de ceux qui détiennent les éléments de gestion, les capacités juridiques de commandement et de décision ; ceux-ci doivent être pleinement responsables et subir aussi les conséquences de leur responsabilité le jour où les circonstances le commandent.

Si l'on considère le problème sous l'angle de la responsabilité de l'Etat — responsabilité partagée entre le Gouvernement qui propose et les assemblées qui approuvent ou refusent — vous êtes en droit d'attendre les éléments qui permettent de penser que les dispositions prises peuvent faire « gagner » notre sidérurgie, puisque tel est notre objectif, en complétant les mesures d'assainissement financier qui vous sont proposées par des améliorations d'ordre industriel. C'est ce que j'ai tenté de faire dans la définition des orientations générales que j'ai présentées au début de ce débat.

Je ne voudrais pas y revenir mais je rappellerai que nous devons gagner à peu près 8 p. 100 de compétitivité grâce aux effets des mesures industrielles. Compte tenu des possibilités offertes par les différentes voies techniques que j'ai présentées, on arrive à la conviction — car, depuis des mois, nous avons entrepris ces études en détail — que les 8 p. 100 complémentaires peuvent être gagnés par une gestion correcte des entreprises industrielles.

De nombreux orateurs ont insisté sur le problème des capacités. Contre toute vraisemblance, on a encore accusé l'Etat de ne pas fixer la production d'acier. Il est tout à fait inacceptable, a déclaré M. Le Pors, que les Français utilisent 450 kilogrammes d'acier par habitant, alors qu'en République fédérale d'Allemagne le chiffre est de 660 kilogrammes.

Dans notre pays, ce n'est pas le Gouvernement qui détermine la quantité d'acier que chaque citoyen doit consommer et qui lui donne les instructions nécessaires pour le faire. Notre système permet à chacun de se décider librement pour ses achats de biens de consommation.

Quant à la République fédérale d'Allemagne, elle a vu le solde net de ses exportations d'acier passer de 8,5 millions de tonnes en 1974 à seulement 1 million de tonnes en 1976 et 1977. Il y a donc eu une régression effective des exportations de l'Allemagne.

L'explication des 660 kilogrammes que chaque Allemand consomme en moyenne réside en grande partie dans le fait que l'Allemagne est fortement exportatrice non pas d'acier, mais de biens d'équipement. Cette situation est liée à la politique qu'elle applique en matière de compétitivité pour ses entreprises, et qui est identique à celle que j'ai exposée récemment mais qui n'a sans doute pas été comprise par tout le monde.

Souhaitons que le résultat de la politique économique générale menée par le Gouvernement nous permette d'accroître nos ventes directes ou indirectes d'acier ! Nous serons les premiers à nous en réjouir.

Ce débat sur les capacités de production est un faux débat. Nous devons produire l'acier que nous pouvons vendre à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières et veiller à ce que nos capacités de production compétitives soient suffisantes pour cadrer avec ces ventes. Elles le seront dans la mesure où nous ferons des progrès et cela fait litère de l'objection latente sur les possibilités offertes par la relance globale, faite par certains orateurs.

Je vous demande de calculer ce que représenterait deux points de croissance sur 22 millions de tonnes de consommation intérieure, si nous réussissions, ce qui est généralement considéré comme particulièrement difficile, à gagner ces deux points.

M. Gérard Ehlers. Difficile pour vous.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Le problème ne changerait pas de nature.

D'ailleurs, le plan qui a été proposé — dont le caractère succinct paraît assez évident par rapport à celui qui nous présentons — est quand même caractérisé par des chiffres très

intéressants, puisqu'il « tient debout ». En effet, il y est prévu un excédent brut d'exploitation de 17 270 millions de francs entre 1978 et 1980, et de 40 milliards de francs entre 1978 et 1983, c'est-à-dire qu'il suppose le problème résolu. Il serait, évidemment, très facile de régler le sort de la sidérurgie si nous supposions le problème résolu !

Je reviens aux orientations de l'évolution industrielle de notre sidérurgie. Comme l'a dit M. Laucournet, nous devons apporter le plus grand soin à essayer de tirer nos produits vers le haut de gamme.

Je rappelle, puisque certains orateurs ont évoqué cette question, que si, statistiquement, cet objectif nous conduit à une augmentation des produits plats, il est exact, comme l'a souligné M. Pouille, que des produits de haut de gamme figurent aussi bien parmi les produits longs que parmi les produits plats. La distinction entre les deux serait un peu sommaire si nous devions la pousser trop loin.

M. Blin a souligné l'importance d'une amélioration de la qualité de notre sidérurgie. Cette recherche doit être un de nos axes fondamentaux.

Des questions m'ont été posées par MM. Martin et Parmantier en ce qui concerne les mines de fer. J'en suis particulièrement heureux parce qu'une telle question m'avait été posée à l'Assemblée nationale par Mme Goeuriot, question à laquelle je n'avais pu répondre en raison du nombre des sujets soulevés. Je voudrais profiter de ce débat pour apporter la précision souhaitée en répondant par là même à MM. Martin, Schmitt, Le Pors et Parmantier.

Les ressources minières de Lorraine, qui sont à l'origine de la tradition sidérurgique de notre pays, doivent rester l'un des fondements de la sidérurgie lorraine. C'est un atout par rapport aux sidérurgies situées au bord de l'eau, telles celles de Dunkerque et de Fos.

Mais il ne faut pas handicaper la sidérurgie lorraine en voulant à tout prix lui faire absorber une quantité de minerai lorrain qui compromettrait sa rentabilité.

Il est judicieux d'effectuer certains mélanges pour augmenter très largement la capacité unitaire des installations. Le minerai lorrain subit un handicap du fait de sa faible teneur et son contenu en phosphore lui donne un caractère un peu particulier et ne lui permet pas d'être traité partout.

Ce minerai a perdu les marchés les plus éloignés de sa zone d'extraction ; il se replie, si je puis dire, sur des débouchés plus proches.

Notre souci est de faire en sorte que la structure des mines de fer soient aussi étroitement corrélées que possible avec les entreprises sidérurgiques, de façon que nous n'ayons pas de minerai en quantité supérieure aux débouchés assurés.

Il faut essayer de conserver une certaine stabilité à ces débouchés car le minerai lorrain a pour atout principal, en période de haute conjoncture, de constituer une garantie d'approvisionnement pour notre sidérurgie. Cette garantie n'est financièrement valable que dans la mesure où elle est permanente.

En même temps, nous avons le souci d'éviter l'écrémage des gisements.

Enfin, les sociétés qui exploitent le minerai de fer en Lorraine ne doivent pas être exagérément handicapées par les effets de situations antérieures, notamment par les charges spécifiques correspondant aux retraitements des personnels. Le Gouvernement étudie à cet égard des mesures particulières.

Sous ces réserves, il est possible de conserver une activité, certes réduite par rapport au passé, mais relativement stable de nos exploitations minières.

M. Grimaldi a évoqué la situation de Valenciennes. Cette question avait déjà été soulevée à l'Assemblée nationale.

Pour la région de Denain-Valenciennes, des modifications sont attendues en raison de l'évolution industrielle qui aura lieu. Les travailleurs de cette région le savent parfaitement et les cadres rédigent des documents — M. Grimaldi en a cité quelques-uns — soit pour soutenir, soit, parfois, au contraire, pour critiquer les solutions qui leur sont proposées.

Je ne souhaite pas entrer dans le détail, pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure. A vrai dire, mon tempérament me porterait, dans certains cas, à répondre d'une façon plus approfondie sur les évolutions industrielles.

Mais, si je veux rester fidèle à l'un des axes fondamentaux de l'évolution souhaitée par le Gouvernement dans le cadre de sa politique, c'est-à-dire la restauration d'une responsabilité

réelle au niveau de la direction des entreprises, je ne dois pas prendre position sur ce qui sera demain de la responsabilité des chefs d'entreprise.

Je me bornerai donc à dire, en ce qui concerne le train à bandes de Denain, qu'il est certes l'un des plus anciens de la Communauté économique européenne, mais qu'il conserve de solides atouts. Par ailleurs, le rapprochement d'Usinor et de Châtillon-Neuves-Maisons devrait permettre le transfert en France de certaines fabrications de produits plats qui sont actuellement exécutées à l'étranger et contribuer ainsi à l'accroissement du plan de charge.

Quant à l'usine de Valenciennes, elle trouvera sans doute son équilibre grâce au train à poutrelles modernisé dont elle est dotée. Il convient, chacun le comprendra, d'être assez réservé sur la mise en place d'une capacité complémentaire de fabrication moderne d'acier. Tout ce que j'ai indiqué précédemment montre que nous devons être prudents sur ce point.

Le cas de Neuves-Maisons a été évoqué à plusieurs reprises et ce n'est évidemment pas surprenant. Il a fait l'objet d'interventions particulièrement éloquentes, poignantes même, de la part de MM. Pouille, Boileau, Martin, Schmitt, Laucournet et Poncelet.

Chacun d'eux a souligné les problèmes propres à l'aciérie de Neuves-Maisons. M. Pouille l'a fait d'une façon extrêmement détaillée ; puis il a passé en revue les différentes solutions qui pouvaient être envisagées.

Chacun, bien entendu, a insisté sur ce que représentaient les investissements complémentaires qui ont été réalisés, et rappelé les sacrifices consentis par la région.

Tout cela ne doit certes pas être ignoré. Mais il faut bien se dire que, au cours des années 1965-1970, nos planificateurs et nos responsables industriels et gouvernementaux, et les autres d'ailleurs, car les commissions du Plan comprenaient également en leur sein des représentants du patronat et des syndicats, avaient de la situation une vision bien différente de celle que nous avons aujourd'hui.

M. Schmitt a évoqué les modifications qui avaient dû intervenir dans le cas de Thionville. Elles sont profondément regrettables. Mais n'est-il pas préférable, dans certains cas, de regarder les problèmes en face suffisamment à temps plutôt que de les laisser se perpétuer sans intervenir parce qu'ils ont le mérite de la continuité ?

Si je fais ces remarques, ce n'est pas du tout pour préparer le Sénat à une solution qui serait différente de celle que la plupart des orateurs paraissent souhaiter. Simplement, je ne crois pas que la décision puisse être annoncée par le Gouvernement à l'occasion de ce débat. Je voudrais, mesdames, messieurs les sénateurs, que vous le compreniez, ainsi que les travailleurs de Neuves-Maisons et de Longwy, dont M. Hubert Martin a rappelé qu'ils ne devaient pas être oubliés dans nos réflexions.

Cette décision devra être précédée d'une prise de position du responsable de la société qui regroupera Usinor et Châtillon-Neuves-Maisons, prise de position qui devra, si possible, intervenir avant même que les opérations de rapprochement soient achevées, de façon à raccourcir les délais, car, j'en conviens, il ne faut pas perdre de temps.

Je voudrais apporter des précisions sur plusieurs points : Neuves-Maisons n'a, en aucune façon, perdu ses chances dans le choix difficile entre deux localisations. Les études relatives à l'achèvement de l'aciérie de Neuves-Maisons ne se présentent pas aussi mal que certains l'affirment, lorsque l'on considère l'ensemble des éléments — qui doivent être évalués sur les plans financier, industriel et technique — lorsque l'on compare les coûts d'investissement et d'exploitation et que l'on fait entrer en ligne de compte la façon dont les différents coûts s'échelonnent dans le temps.

En tout état de cause, le Gouvernement est bien résolu à ne pas laisser inutilisé le canal à grand gabarit et les différents investissements logistiques qui sont réalisés dans la région. En effet, même si une autre solution devait être retenue, il serait impensable que ne soit pas utilisé, pour le plus grand bénéfice de la région, le fruit de l'effort immense qui a été consenti par les collectivités locales et par l'Etat. Mais cela paraît presque une évidence !

Vous devez comprendre, mesdames, messieurs, qu'une telle décision, qui touche l'emploi d'un grand nombre de travailleurs et les conditions de vie de leurs familles à Neuves-Maisons et à Longwy, est grave et qu'elle doit être prise selon une procédure inattaquable et offrant toutes les garanties d'objectivité. Il faut que la solution qui interviendra soit jugée équitable et parfaitement pesée. Il ne faudrait pas qu'elle apparaisse comme ayant été choisie dans le feu d'un débat.

M. Poncelet a évoqué l'avantage que pourrait présenter, pour la sidérurgie française, le recours à l'état de crise manifeste.

J'ai eu l'occasion de traiter à l'Assemblée nationale ce point fondamental. Nous désirons utiliser au mieux les possibilités que nous offre le traité de la communauté européenne du charbon et de l'acier, avec la seule restriction, que M. Monory et moi-même évoquions au début de ce débat, que cela ne mette pas en difficulté des industries situées en aval, comme la construction mécanique, la construction automobile, les bâtiments et travaux publics, qui représentent des centaines de milliers d'emplois en France et qui constituent l'une des forces vives de la nation. Il est donc absolument nécessaire que nous ne décalions pas la situation de notre sidérurgie par rapport à celle des autres pays.

En outre, il n'est absolument pas évident que la déclaration de l'état de crise manifeste soit, en tout cas dans les circonstances actuelles, favorable à notre industrie. Vous l'avez d'ailleurs dit, monsieur Poncelet, et je ne fais qu'apporter à votre assemblée des compléments à ce que vous avez indiqué.

Le quota de production de notre pays en Europe s'est augmenté entre 1973 et 1976, et il n'est pas du tout évident que la fixation de quotas de production européens serait à notre avantage ; au mieux, il est probable qu'elle ne changerait rien.

Par ailleurs, comme la France est sensiblement plus exportatrice vers les pays tiers que d'autres pays, il n'est pas évident que si nous faisons jouer le mécanisme du recours à l'état de crise manifeste nous ne retrouverions pas certaines pénalisations.

Il nous semble que la bonne façon d'employer la solidarité européenne peut être, dans certains cas, d'utiliser certaines armes relativement viriles et, dans d'autres cas — nous ne sommes pas privés de le faire et je puis vous donner l'assurance que nous ne nous en priverons pas quand cela sera nécessaire — de négocier des accords avec un certain nombre de pays, de pays tiers en particulier, selon des pratiques qui ont actuellement cours.

Nous devons bien prendre garde d'éviter le dumping des pays exportateurs et de ne pas provoquer, par certaines mesures, le protectionnisme des pays dans lesquels nous exportons, protectionnisme qui, bien évidemment, nuirait à nos intérêts.

Quant à l'esprit, nous sommes, je crois, entièrement d'accord. S'agissant des modalités, nous devons faire en sorte de pouvoir utiliser toute la gamme des moyens de défense en faveur de notre sidérurgie.

M. Poncelet et d'autres orateurs avec lui, dont MM. Grimaldi, Laucournet et Hubert Martin, ont insisté sur la nécessité de donner une dimension humaine à notre action et d'offrir des garanties aux travailleurs. Nous en sommes bien d'accord.

Il est certes assez difficile de traduire de telles intentions dans des textes à caractère financier. Mais les faits montrent que le Gouvernement ne se désintéresse pas de ce problème puisqu'il a, à l'avance, et en sachant précisément que le problème se présenterait, prévu des moyens considérables pour y faire face.

Dans cette affaire, qui touche directement les travailleurs, nous n'avons pas le droit d'introduire l'illusion ni de faire preuve de malhonnêteté.

M. Grimaldi a cité des méthodes telles que la réduction du temps de travail, l'utilisation d'une cinquième équipe, le recours aux retraites anticipées. Le Gouvernement ne les récuse pas ; mais, attention, nous ne devons pas nous détourner de l'objectif que nous poursuivons. Vouloir faire travailler moins, sans modifier leur rémunération, le même nombre de salariés pour améliorer la rentabilité d'une industrie n'est évidemment pas réaliste.

La réduction du temps de travail, la cinquième équipe sont des méthodes concevables, mais difficilement réalisables si l'on prévoit, dans le même temps, le maintien des rémunérations, du moins si nous poursuivons bien l'objectif de rendre compétitive notre industrie.

Quand nous demandons à la collectivité un effort financier en faveur de la sidérurgie d'une ampleur exceptionnelle, qui fera, certes, l'objet de remboursements ultérieurs, si la sidérurgie, justement, réussit à se rétablir, sacrifice auquel il faut ajouter les 3 milliards de francs du fonds de reconversion, nous avons le devoir de faire en sorte que l'argent des contribuables ne soit pas perdu.

En fait, je crois que, dans cette affaire, M. Hubert Martin a eu raison de dire que nous devions avoir recours le plus possible à la concertation avec les syndicats. Or cette concertation syndicale ne pouvait pas avoir lieu avant. Comment le

Gouvernement aurait-il pu ouvrir le dialogue avec les syndicats à la place des responsables qui vont prendre les rênes des sociétés et sans savoir si le Parlement donnerait les moyens financiers nécessaires au rétablissement de la sidérurgie ? Comment la concertation aurait-elle pu être réelle et complète ? C'était impossible.

Certes, il y a eu des contacts, vous le savez sans doute. Mais la concertation, la vraie, ne pourra réellement s'ouvrir que lorsque les nouveaux responsables auront en main la direction des entreprises nouvelles, lorsque la situation financière de celles-ci aura été assainie. Alors seulement, nous aurons une vision claire du problème.

Je crois que M. Schmitt a eu le mot juste s'agissant du problème social. Si nous n'avons pas l'énergie suffisante pour rendre à notre industrie sidérurgique sa compétitivité, nous aurons trompé la nation en lui demandant un tel effort financier. Mais, en sens inverse, si les mutations sont trop brutales, elles seront difficilement supportables par les régions et par les intéressés. Un équilibre est donc à trouver entre ces deux contraintes ; c'est dans cet équilibre que se situe la bonne solution.

Enfin, je répondrai d'un mot à la question posée par M. Max Lejeune au cours du débat à propos des immigrés.

La tradition de la France veut que les citoyens qu'elle accueille sur son sol soient traités avec la même dignité que les citoyens français. Tel est l'impératif fondamental auquel doivent obéir le Gouvernement et la nation en ce qui concerne les personnes qui résident sur son territoire.

Par ailleurs, des dispositions réglementent l'immigration. Elles prévoient des séjours dont la durée est déterminée et dont les conditions sont précisées.

Parfois, l'immigré n'est pas seul ; il a avec lui les membres de sa famille, qui sont installés depuis très longtemps dans la région et que les voisins et les collègues considèrent comme des leurs. C'est en fonction de ces éléments que doit être considérée la situation des salariés qui n'ont pas la citoyenneté française et qui travaillent dans la sidérurgie.

Je voudrais terminer sur le problème qui donne le plus matière à discussion, à savoir celui des créations industrielles.

D'abord, les résultats qui ont été obtenus ne doivent pas être sous-estimés. Je voudrais revenir un instant sur ce point.

M. Rausch a eu raison de souligner l'importance des infrastructures qui ont été réalisées dans la région. Si elles ne sont pas toujours complètement utilisées, si elles sont considérées par certains comme des erreurs, elles peuvent être considérées également comme une chance.

En ce qui concerne les créations d'emploi, on a contesté le chiffre de 12 500 emplois primés en cours de création que j'avais donné. J'ai vérifié ce chiffre. Ces emplois ne sont pas tous actuellement créés, mais ils le seront bientôt, puisqu'ils ont été primés.

Certes, l'usine de Batilly, par exemple, n'en est qu'à ses débuts, mais ses effectifs atteindront progressivement le chiffre prévu.

Enfin, on a également indiqué que la Lorraine était une région de mono-industrie. Ce n'est pas exact. En dehors de l'industrie traditionnelle du charbon qui est bien connue, il y a l'industrie chimique qui s'est branchée sur le charbon et qui est également bien connue. Je voudrais citer, en dehors de l'industrie sidérurgique avec 70 000 emplois, l'industrie métallurgique avec 64 000 emplois, l'industrie du bâtiment et des travaux publics, avec 64 000 emplois, le textile et l'habillement, avec 32 000 emplois. La Lorraine n'est donc pas une région de mono-industrie. Ne me faites pas dire par contre que nous n'avons pas la préoccupation d'y développer des industries complémentaires.

Il est exact, comme M. Rausch l'a souligné, que l'aide aux petites et moyennes entreprises ne va pas suffisamment vite. Elle a été mise en place, mais les formules sont trop complexes. Nous devons faire quelque chose sur ce point.

En réalité, ce problème des créations industrielles, on ne peut pas le nier, est difficile. Il faut le regarder en face. Observons que ce qui peut être fait aujourd'hui, c'est-à-dire le déclenchement de la solidarité nationale, est fait. Effectivement la nation apporte des moyens sans précédent pour procéder aux créations d'emplois. Il est nécessaire de redonner confiance à la région et il me semble qu'un premier acte effectif assez important a été accompli dans ce sens. Je crois qu'autant nous devons comprendre les préoccupations de nos collègues de Lorraine et du Nord, autant nous devons souligner qu'il n'est pas bon, pour attirer des industries nouvelles dans ces régions, de noircir le

tableau au-delà des réalités. Il ne faut pas oublier que si le problème des Vosges s'est réglé comme il l'a été, c'est parce que, justement, les parlementaires, les salariés et le Gouvernement ont gardé leur sang-froid et ont permis, effectivement, de réaliser cette opération de reconversion. Je me permets d'attirer votre attention et celle des salariés concernés sur cet aspect du problème, qui est extrêmement important.

Enfin, je pense que M. Hubert Martin a eu raison de dire que ce qui importait, c'est que nous nous y mettions tous. Un orateur a dit : « Je suis allé à Paris, j'espérais en rapporter des emplois, mais tel n'a pas été le cas. » Combien, lui, en a-t-il apporté ? Cette question doit être posée.

En réalité, nous avons les moyens d'accomplir le travail qui nous attend. Nous en avons les moyens financiers, mais il nous faut, effectivement, mettre en place une industrie avec les crédits que la nation a décidé de dégager.

Ce n'est pas seulement la tâche du Gouvernement, ce n'est pas seulement la tâche des ministres et de quelques fonctionnaires, si brillants et si dévoués soient-ils. C'est la tâche de tout le monde, M. Monory l'a souligné. C'est la tâche des élus locaux, c'est la tâche des responsables économiques de toutes sortes et de toutes tendances. Soyez assurés que nous accueillerons avec une particulière attention toutes les propositions, quelle qu'en soit l'origine.

Il ne me semble pas qu'il soit bon d'indiquer la date précise à laquelle la pendule s'arrêtera. La notion de plan à établir d'ici au 15 novembre est quelque peu fallacieuse, car ce qui sera acquis d'ici là sera certainement bon. Mais faut-il pour autant négliger ce qui pourra être acquis ultérieurement ?

J'ai précisé qu'aucune opération ne serait mise en route avant le mois d'avril 1979. Il nous faut profiter de cette période pour rechercher tous ensemble les moyens d'atténuer les difficultés que nous rencontrerons.

Quant au rapport périodique au Parlement qu'il nous a été demandé d'établir sur l'évolution de la situation, le Gouvernement est tout à fait disposé à le fournir.

Telles sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les réponses que je croyais devoir faire. J'ai été fort long, mais j'espère avoir répondu à l'essentiel. Signalons simplement que nous avons devant nous une sidérurgie à sauver et que nous devons nous mettre tous ensemble pour gagner une deuxième bataille, celle de la réanimation industrielle des deux régions touchées. (*Applaudissements à droite, sur les travées du RPR et de l'UCDP.*)

M. Anicet Le Pors. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Le Pors.

M. Anicet Le Pors. Monsieur le ministre, vous n'avez pas apporté grand-chose de nouveau dans vos réponses. Je vais d'abord faire une mise au point. Si je ne vous ai pas entendu l'autre jour, c'est parce que vous aviez déplacé du soir au matin le débat sur la question orale que j'avais posée et qu'à cette heure-là je devais tenir — M. le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement peut vous le confirmer — une conférence de presse sur la manipulation des statistiques et des indices économiques. M. le ministre de l'économie est parfaitement au courant puisque je lui ai envoyé le texte de cette conférence de presse aussitôt.

Maintenant, je vais au fait. Monsieur le ministre, je regrette que vous ayez souligné qu'il y avait des éléments positifs dans le bilan de l'emploi. Bien sûr, les choses ne sont jamais toutes blanches ou toutes noires, mais la réalité, c'est tout de même en septembre 230 000 demandes d'emploi non satisfaites en plus, par rapport au 1^{er} janvier. Cela est essentiel.

En ce qui concerne la demande, je serais prêt à souscrire à ce que vous avez dit. Il est vrai que, si l'on ne stimule pas la demande dans toute sa variété, on n'atteindra pas une production de 650 kilogrammes par habitant. Il n'y a pas besoin de décret à ce sujet. Il suffit d'avoir une politique économique qui soit cohérente entre ces objectifs.

Si vous nous dites qu'il y aura relance des importations, je réponds que c'est votre politique qui est en cause. Si nous avons un élasticité aussi difficile à tenir entre la relance interne et les importations, c'est à cause des décisions que vous avez prises en matière de biens d'équipement et de biens de consommation.

Vous regrettez que je n'aie pas fait d'autre proposition. Je crois que chacun ici peut être témoin que j'en ai fait au moins autant que vous ce soir. Vous renversez singulièrement les rôles. C'est vous qui êtes au Gouvernement, ce n'est pas moi. C'est à vous de rendre compte, pas à moi. Quoi qu'il en soit, je vous dirai simplement que nous sommes des gens ouverts, c'est-à-dire que

nous sommes prêts, nous aussi, à faire des propositions. Nous en avons déjà fait et lorsque nous avons présenté, il y a un an celles qui concernent la sidérurgie, M. Ferry, dans une réaction instinctive avait dit : « Ce plan du parti communiste français, je vais le démolir. » Il ne l'a pas démolit. Pour quelles raisons ? Parce que ce plan est bon et cohérent.

Si je ne vous ai présenté qu'un tableau de financement résumé, c'était pour que tout le monde comprenne. Mais j'ai un plan plus détaillé ; s'il vous intéresse, nous pouvons en discuter.

Vous objectez que l'excédent brut d'exploitation était trop élevé. Je suis prêt à l'examiner avec vous. Il repose sur une analyse de l'évolution des prix et de la consommation selon les différents *inputs* concernant la fabrication d'une tonne d'acier. Il s'agit d'un raisonnement on ne peut plus scientifique, qui se discute avec des chiffres et non avec des slogans, comme vous l'avez fait.

En tout état de cause, qu'il s'agisse des objectifs de politique industrielle ou qu'il s'agisse du financement, je constate simplement que nous avons fait des propositions — j'en ai donné quelques indications chiffrées dans ce débat — alors que vous, vous n'avez rien proposé, je le maintiens.

Je terminerai avec la question de la nationalisation. Oui, la nationalisation actuelle n'est pas une vraie nationalisation parce qu'elle n'est pas démocratique. Oui, les entreprises publiques actuelles sont des relais financiers pour l'ensemble de l'industrie. Je vous renvoie, pour votre information, à un article que j'ai écrit dans la revue *Economie et statistique* de juillet 1975.

Oui, les nationalisations, bien que perverties en leur usage, sont bonnes sociologiquement et socialement et elles ont défendu, dans des créneaux essentiels, l'indépendance de la France.

Même dans les conditions actuelles, nous estimons que la nationalisation de la sidérurgie serait une meilleure solution que celle que vous proposez. Mais, pour sa mise en œuvre comme pour la mise en œuvre d'une politique industrielle conforme à l'intérêt du pays, il faut d'autres hommes que vous. Vous êtes des hommes du passé. L'avenir ne vous appartient pas. Je crois que ce débat sur la sidérurgie l'a amplement démontré.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale commune est close.

Caisse d'amortissement pour l'acier.

M. le président. Nous passons à la discussion des articles du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux opérations de la caisse d'amortissement pour l'acier.

Article 1^{er}.

M. le président. « Art. 1^{er}. — Il est créé une caisse d'amortissement pour l'acier. L'Etat contrôle son fonctionnement et la constitution de son capital. Ses statuts sont approuvés par décret en Conseil d'Etat.

« Il est rendu compte chaque année au Parlement, dans un rapport particulier, des opérations réalisées et des résultats enregistrés par la Caisse. »

Par amendement n° 1, MM. Le Pors et Ehlers et les membres du groupe communiste et apparenté proposent de rédiger ainsi cet article :

« Il est créé un établissement public dénommé caisse d'amortissement pour l'acier. L'Etat contrôle son fonctionnement et la constitution de son capital. Ses statuts sont approuvés par décret en Conseil d'Etat.

« Le Conseil d'administration est composé de représentants du Gouvernement, des syndicats ouvriers, cadres et techniciens, ingénieurs et d'élus.

« Il est rendu compte chaque année au Parlement, dans un rapport particulier, des opérations réalisées et des résultats enregistrés par la caisse. »

La parole est à M. Le Pors.

M. Anicet Le Pors. Cet amendement modifie l'article 1^{er} qui nous est proposé en indiquant qu'il est créé un établissement public dénommé caisse d'amortissement pour l'acier. Je remarque au passage que M. le rapporteur général de la commission des finances a dit que cette éventualité n'était pas exclue par l'article. Alors, j'aurais tendance à dire que si cela va sans dire, cela va encore mieux en le disant.

Nous précisons également que le conseil d'administration doit être « composé de représentants du Gouvernement, des syndicats ouvriers, cadres et techniciens, ingénieurs et d'élus », pour bien montrer que la responsabilité des actions de cette caisse doit être aussi démocratique que possible.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. La commission des finances n'a pas donné un avis favorable à cet amendement. Il est exact qu'était mentionnée dans le texte d'origine du Gouvernement l'existence d'une société anonyme. Mais l'Assemblée nationale a modifié ce texte et a laissé ouvert le choix final du statut. Or, l'amendement de M. Le Pors fixe, d'ores et déjà, le choix que l'Assemblée nationale a laissé ouvert. La commission des finances s'est ralliée au point de vue de l'Assemblée nationale.

M. le président. En ma qualité de président de séance, je crois devoir rappeler qu'aux termes de l'article 34 de la Constitution, c'est la loi qui fixe les règles concernant la création de catégories d'établissements publics. Par conséquent, dans l'hypothèse que vous avez évoquée, il est bien entendu que le Gouvernement devrait déposer un projet de loi devant les assemblées.

Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le président, le Gouvernement est défavorable à cet amendement et ce que vous venez d'ajouter nous confirme tout à fait dans cette position. J'ajoute que le libellé de l'Assemblée nationale nous permet de choisir. Il s'agira probablement d'une société.

Le second paragraphe de l'amendement fait état de l'introduction, dans le conseil d'administration, des représentants des salariés. Je rappelle que la caisse d'amortissement pour l'acier est essentiellement une caisse financière, quasi comptable, dans laquelle se feront essentiellement des écritures d'entrée et de sortie, qui n'ont pas de rapport direct avec la gestion de l'entreprise. Je suis donc, comme la commission des finances, défavorable à cet amendement.

M. Anicet Le Pors. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Le Pors pour répondre au Gouvernement

M. Anicet Le Pors. Monsieur le ministre, en ce qui concerne le conseil d'administration, j'imagine que vous ne désirez pas que l'on précise les choses, parce que vous êtes en désaccord sur le fond.

En ce qui concerne l'établissement public, je suis très surpris. Je suis même tenté de voir là une manœuvre. Le texte d'origine mentionne une société anonyme. Puis on accepte une modification — c'est la position de la commission des finances et de son rapporteur — qui laisse croire à la création d'un établissement public. Enfin, vous dites : si on a laissé le choix ouvert, c'est pour revenir à l'ancienne formule. J'aimerais que les choses soient claires.

Je note la remarque faite par M. le président qui a précisé ce qui doit se passer pour la création d'un établissement public. Si cet article doit poser deux problèmes, on pourrait, pour gagner du temps, voter par division.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 1, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(L'article 1^{er} est adopté.)

Article additionnel.

M. le président. Par amendement n° 2, MM. Le Pors et Ehlers et les membres du groupe communiste et apparenté proposent, après l'article 1^{er}, d'insérer le nouvel article suivant :

« Le Gouvernement est chargé, dans l'attente de la mise en place de la caisse d'amortissement pour l'acier, de stopper tout démantèlement, tout licenciement dans l'industrie sidérurgique. »

La parole est à M. Ehlers.

M. Gérard Ehlers. Il me semble que cet amendement ne pose pas de problème et qu'il répond parfaitement aux vœux unanimes de la Haute Assemblée.

En effet, tous les orateurs inscrits ont parlé, avec beaucoup de sérieux et de gravité, de ces malheureux salariés et de la situation de nos industries sidérurgiques.

Le moment est venu de prendre ses responsabilités. C'est pourquoi nous proposons de préciser que le Gouvernement est chargé, dans l'attente de la mise en place de la caisse d'amortissement pour l'acier, de stopper tout démantèlement, tant lorrain que nordiste, tout licenciement dans l'industrie sidérurgique.

Pour nous, il apparaît essentiel de protéger, parce qu'il faut préserver l'avenir, tout le potentiel matériel et humain existant.

Tel est l'objet de notre amendement qui, selon moi, et si chacun est logique avec lui-même, devrait recueillir l'assentiment du Sénat unanime.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. La commission est défavorable à cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. René Monory, ministre de l'économie. Le Gouvernement y est également défavorable, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 2...

M. Gérard Ehlers. Je demande un scrutin public sur cet amendement, car il est important.

M. le président. Monsieur Ehlers, le vote est commencé ; d'autre part, je ne suis saisi d'aucune demande de scrutin public. Excusez-moi, monsieur Ehlers, mais je suis obligé d'appliquer le règlement, surtout à cette heure tardive.

M. Gérard Ehlers. Personnellement, je le regrette, monsieur le président.

M. le président. Vous êtes en droit de le regretter, monsieur Ehlers, mais je dois quand même appliquer le règlement.

M. Gérard Ehlers. Je voudrais qu'au *Journal officiel* les choses soient clairement exposées.

M. le président. Une demande de scrutin doit être déposée par le président de votre groupe dans les conditions requises par le règlement, que je suis chargé, encore une fois, de faire appliquer.

M. Gérard Ehlers. Les Lorrains apprécieront la position de leurs représentants !

M. le président. Je mets donc aux voix l'amendement n° 2, repoussé tant par la commission que par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Article 2.

M. le président. « Art. 2. — La caisse d'amortissement pour l'acier a pour mission d'assurer le paiement à bonne date des échéances des emprunts contractés avant le 1^{er} juin 1978 par les sociétés débitrices visées à l'article 2 bis auprès des organismes prêteurs visés au même article. »

Par amendement n° 3 rectifié bis, MM. Le Pors et Ehlers et les membres du groupe communiste et apparenté proposent de compléter cet article *in fine* par un alinéa nouveau ainsi conçu :

« Elle fait toutes recommandations utiles quant à l'efficacité des actions entreprises pour la mise en œuvre et le développement de la production sidérurgique. »

La parole est à M. Le Pors.

M. Anicet Le Pors. Monsieur le président, cet amendement dispose que la caisse dont on vient de parler « fait toutes recommandations utiles quant à l'efficacité des actions entreprises pour la mise en œuvre et le développement de la production sidérurgique ».

C'est dire que, contrairement à ce qu'a indiqué M. le ministre de l'économie tout à l'heure, nous n'entendons pas confiner cette caisse dans un rôle de gestion financière pur car, à notre avis, il n'est pas logique de dissocier les coûts et l'utilisation des fonds des effets, c'est-à-dire de l'efficacité globale.

Sans que revienne à cette caisse le rôle de définir la politique industrielle de la sidérurgie, nous pensons néanmoins qu'elle devrait avoir un droit de regard sur l'efficacité des opérations entreprises, puisqu'elle a en main les moyens.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. La commission a émis sur cet amendement un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. René Monory, ministre de l'économie. Il est également défavorable.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 3 rectifié bis, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

Je mets aux voix l'article 2.

(L'article 2 est adopté.)

Article 2 bis.

M. le président. « Art. 2 bis. — Les sociétés débitrices visées à l'article 2 sont les suivantes :

— Union sidérurgique du Nord et de l'Est de la France (Usinor) ;

— Aciéries et laminoirs de Lorraine (Saciilor) ;

— Société lorraine de laminage continu (Sollac) ;

— Société lorraine et méridionale de laminage continu (Solmer) ;

— Société sidérurgique Châtillon-Neuves-Maisons.

« Les organismes prêteurs visés à l'article 2 sont les suivants :

— Groupement de l'industrie sidérurgique (GIS) ;

— Groupement d'équipement pour le traitement des minerais de fer (Getrafer), pour les prêts que celui-ci a consentis au moyen de ressources fournies par le GIS ;

— Crédit national ;

— Groupement pour le financement des économies d'énergie (Generco) ;

— Groupement interprofessionnel financier anti-pollution (Gifiap) ;

— Groupement pour le financement de la région de Fos (Gifos) ;

— Groupement des industries de matériaux de construction (Gimat). » — (Adopté.)

Article additionnel.

M. le président. Par amendement n° 7, MM. Le Pors, Ehlers et les membres du groupe communiste et apparenté proposent, après l'article 2 bis, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« Un décret assurera le remboursement des pertes subies par les petits et moyens actionnaires sur la base du traitement réservé par la présente loi aux prêteurs obligataires. »

La parole est à M. Le Pors.

M. Anicet Le Pors. A notre avis, il est tout à fait injuste de prévoir un remboursement honnête pour les gens qui ont placé leur épargne en obligations et de ne pas réserver le même traitement à ceux qui ont cru devoir le faire en actions. Nous considérons que petits obligataires et petits actionnaires ne forment pas deux catégories différentes de gens et qu'il convient que les uns et les autres voient leur épargne correctement protégée.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. La commission a donné un avis défavorable à l'amendement de M. Le Pors, sans méconnaître l'intérêt que présente la suggestion — je m'en suis fait l'écho moi-même lors de la discussion générale — sur laquelle elle entendra avec intérêt les explications du Gouvernement.

M. le président. Quel est donc l'avis du Gouvernement ?

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le président, je rappelle ce que j'ai dit à la tribune en réponse au rapporteur général, à savoir que si, aujourd'hui, les pouvoirs publics n'intervenaient pas, les actions des principales entreprises sidérurgiques seraient demain sans valeur. Le plan financier du Gouvernement permet de redonner une valeur à ces actions. Cette valeur sera sans doute moins importante qu'elle ne l'était auparavant, mais elle ne sera pas négligeable. Si l'on vous suivait, on créerait un précédent extraordinaire : l'Etat devrait indemniser les actionnaires de toutes les entreprises dont les cours en Bourse baissent : cela pourrait nous conduire très loin.

Enfin, en pratique, je ne vois pas très bien comment cette indemnisation pourrait être organisée. C'est vous-même, monsieur le rapporteur général, qui avez dit que les petits et moyens actionnaires étaient plus de 100 000. Comment, dans ces conditions, procéder pour les retrouver et rembourser leurs pertes ? Comment d'ailleurs estimer ces pertes ?

Certaines sociétés gagnent de l'argent, d'autres en perdent ; c'est ainsi... A ma connaissance, on n'a, jusqu'à présent, jamais indemnisé aucune perte.

Pour ces raisons, le Gouvernement est défavorable à cet amendement. J'ajoute qu'il serait passible de l'article 40, que je n'invoque pas, car je suis convaincu que le Sénat ne suivra pas les propositions des sénateurs communistes.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 7, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Article 3.

M. le président. « Art. 3. — Les prêts mentionnés à l'article 2 font l'objet d'une conversion. Les sommes versées aux prêteurs par les sociétés sidérurgiques au titre de la rémunération et du remboursement des nouveaux prêts sont reversées à la caisse d'amortissement pour l'acier.

« Toutefois, la caisse d'amortissement pour l'acier, qui bénéficie d'une subrogation légale dans les droits du Crédit national, reçoit directement les sommes dues à ce titre par les sociétés. » — (Adopté.)

Article additionnel.

M. le président. Par amendement n° 4, MM. Le Pors et Ehlers et les membres du groupe communiste et apparenté proposent, après l'article 3, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« Le Gouvernement assure dans les négociations internationales concernant l'acier le développement de la coopération dans le cadre d'accords d'Etat à Etat établis sur la base des intérêts nationaux mutuels.

« Il use de toutes possibilités pour protéger la production sidérurgique française lorsque celle-ci est menacée par le dumping ou la concurrence déloyale. »

La parole est à M. Ehlers.

M. Gérard Ehlers. Il nous semble, monsieur le président, que les choses doivent être définies clairement.

D'une part, le Gouvernement doit assurer, dans les négociations internationales concernant l'acier, le développement de la coopération dans le cadre d'accords d'Etat à Etat établis sur la base des intérêts nationaux mutuels, ce qui n'a jamais été le cas d'ailleurs. D'autre part, il doit user, contrairement à la pratique de toutes les nations européennes, de toutes possibilités pour protéger la production sidérurgique française, lorsque celle-ci est menacée par le dumping ou la concurrence déloyale.

Tel est l'objet de notre amendement. Il nous semble — excusez-moi de le dire — que nous sommes, une fois de plus, les seuls à mettre en harmonie nos paroles et nos actes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. La commission a émis sur cet amendement un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Le Gouvernement fait observer que cet amendement est irrecevable en vertu de l'article 41 de la Constitution.

M. le président. Le Gouvernement soulève une exception d'irrecevabilité, prévue à l'alinéa 5 de l'article 45 de notre règlement, dont je rappelle les termes :

« Il n'y a pas lieu non plus à débat dans le cas d'une exception d'irrecevabilité soulevée par le Gouvernement s'il lui apparaît qu'une proposition ou un amendement n'est pas du domaine de la loi ou est contraire à une délégation accordée en vertu de l'article 38 de la Constitution, l'irrecevabilité étant admise de droit lorsqu'elle est confirmée par le président du Sénat. »

Je dois donc consulter le président du Sénat.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue le jeudi 19 octobre 1978, à zéro heure dix minutes, est reprise à zéro heure quinze minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Le Gouvernement a opposé l'exception d'irrecevabilité de l'article 41 de la Constitution à l'amendement n° 4 présenté par MM. Le Pors, Ehlers et les membres du groupe communiste et apparenté.

Aux termes de cet amendement :

« Le Gouvernement assure dans les négociations internationales concernant l'acier le développement de la coopération dans le cadre d'accords d'Etat à Etat établis sur la base des intérêts nationaux mutuels.

« Il use de toutes possibilités pour protéger la production sidérurgique française lorsque celle-ci est menacée par le dumping ou la concurrence déloyale. »

Le président du Sénat doit constater que cet amendement ne tend ni à « fixer les règles », ni à « déterminer les principes fondamentaux » dans l'un des domaines énumérés par l'article 34 de la Constitution, et qu'il ne trouve de base juridique dans aucune autre des dispositions de la Constitution portant définition du domaine de la loi.

La disposition proposée par l'amendement de MM. Le Pors, Ehlers et des membres du groupe communiste a un caractère de résolution.

Dans ces conditions, de même qu'il l'a fait précédemment, notamment le 19 novembre 1974, le président du Sénat ne peut que reconnaître l'exception d'irrecevabilité invoquée par le Gouvernement en vertu de l'article 41 de la Constitution à l'encontre de l'amendement n° 4 de MM. Le Pors, Ehlers et des membres du groupe communiste et apparenté.

En conséquence, l'amendement n° 4 est irrecevable.

Articles 5 et 7.

M. le président. « Art. 5. — Un décret en Conseil d'Etat fixe, en tant que de besoin, les conditions d'application de la présente loi. » — (Adopté.)

« Art. 7. — La participation des salariés au capital des sociétés sidérurgiques visées à l'article 2 bis ci-dessus sera mise en œuvre à l'issue d'une période de cinq ans à compter de la promulgation de la présente loi et avant le 30 juin 1984. » — (Adopté.)

Articles additionnels.

M. le président. Par amendement n° 5, MM. Le Pors et Ehlers et les membres du groupe communiste et apparenté proposent, après l'article 7, d'insérer le nouvel article suivant :

« La production sidérurgique, base essentielle de l'indépendance nationale, doit se développer pour répondre aux besoins du pays.

« Pour permettre la relance de l'activité sidérurgique le potentiel industriel et humain est préservé par l'arrêt immédiat de tout démantèlement d'entreprises et de tout licenciement.

« Une table ronde réunissant tous les intéressés : Gouvernement, élus, syndicats ouvriers, cadres, ingénieurs, représentants de la profession, définit un nouveau plan acier assurant la progression régulière de la production et satisfaisant les revendications des travailleurs de la sidérurgie et des mines de fer. »

La parole est à M. Le Pors.

M. Anicet Le Pors. Monsieur le président, une production sidérurgique importante est une base essentielle de l'indépendance nationale. Dans ces conditions, étant donné que les ministres n'ont fait état d'aucune véritable politique industrielle, il importe, estimons-nous, de prendre des mesures conservatoires pour éviter tout démantèlement d'entreprise et tout licenciement.

Chacun s'est plu dans cette assemblée à relever les dimensions humaines de la situation actuelle de la sidérurgie et nous pensons qu'il n'existe pas de meilleure solution pour en tenir compte que de faire participer les intéressés au débat, puis à la décision.

Aussi proposons-nous qu'une table ronde réunisse les différentes catégories visées dans notre amendement afin de définir pour la France une politique industrielle aussi raisonnable et aussi avancée que possible, ce que le Gouvernement a été incapable de faire au cours de ce débat.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. La commission est défavorable à cet amendement.

M. René Monory, ministre de l'économie. Le Gouvernement également.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 5, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Par amendement n° 6, MM. Le Pors et Ehlers et les membres du groupe communiste et apparenté proposent, après l'article 7, d'insérer le nouvel article suivant :

« Les comités d'entreprises de la sidérurgie sont obligatoirement informés et consultés sur tous les projets économiques et financiers, sur les programmes d'investissement et de financement, les plans des entreprises, la politique de rémunération, de formation et de promotion du personnel.

« Toutes mesures concernant l'embauche, les conditions de travail, le licenciement sont soumises à l'approbation des comités d'entreprises.

« Des comités centraux de groupes sont créés. Ils réunissent des représentants élus au prorata des effectifs des entreprises. »

La parole est à M. Ehlers.

M. Gérard Ehlers. Monsieur le président, pour être logiques avec nous-mêmes, de la même façon que nous pensons qu'il devrait être possible que les petits et moyens porteurs d'actions soient rémunérés convenablement, il nous semble qu'il conviendrait, si nous voulons aller vers le libéralisme, vers la démocratisation qu'on nous propose, que les comités d'entreprise de la sidérurgie soient obligatoirement informés et consultés sur tous les projets économiques et financiers, les programmes d'investissement et de financement, les plans des entreprises, la politique de rémunération, de formation et de promotion du personnel.

Nous proposons également que toutes mesures concernant l'embauche, les conditions de travail, le licenciement soient soumises à l'approbation des comités d'entreprise. Des comités centraux de groupes seraient créés à cet effet. Ils réuniraient des représentants élus au prorata des effectifs des entreprises.

Cet amendement se justifie par la nécessité que soit institué, enfin et pour la première fois, un contrôle par les comités d'entreprise de la vie d'entreprises qui deviennent pratiquement nationales.

Sur cet amendement important, nous demandons un scrutin public.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. La commission a émis un avis défavorable à cet amendement, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le président, les comités d'entreprise de toutes les sociétés sont régis par des lois et des règlements.

Il serait dommageable pour la cohérence législative et réglementaire de créer, à l'occasion de la discussion d'une loi comme celle que nous examinons aujourd'hui, une nouvelle législation pour les comités d'entreprise de la sidérurgie.

Je relève en passant — et je m'en réjouis — le désir affirmé par M. Ehlers d'aller vers une société plus libérale. J'ai trouvé qu'il avait fait des progrès depuis quelques instants.

Cela dit, le Gouvernement est défavorable à son amendement.

M. Gérard Ehlers. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Ehlers.

M. Gérard Ehlers. Comme on vous comprend, monsieur le ministre !

Permettez-moi de vous dire tout de même — je crois que vous auriez intérêt, de temps en temps, à nous écouter, pour parfaire votre information — que vous ne savez absolument pas ce qu'est un comité d'entreprise et la difficulté que rencontre un salarié pour être élu délégué du personnel ou délégué à un comité d'entreprise. Croyez-moi, j'en ai fait la triste expérience et je sais de quoi je parle.

M. André Méric. Très bien !

M. Gérard Ehlers. Ce que je veux dire par là, c'est que même si vous ne reconnaissez pas les erreurs commises par vos prédécesseurs, il serait bon que vous conveniez enfin, une fois pour toutes, qu'il s'agit aujourd'hui de permettre aux délégués du personnel et aux membres des comités d'entreprise de jouer véritablement leur rôle.

Il nous paraît pour le moins paradoxal qu'au moment où l'Etat finance le déficit de sociétés sidérurgiques, les travailleurs n'aient pas droit — alors que l'argent de l'Etat c'est celui des travailleurs, celui des contribuables — il serait, dis-je, paradoxal qu'ils n'aient pas la possibilité pour une fois — et ce serait la première fois — comme l'on dit vulgairement chez nous, de mettre un peu leur nez dans leurs affaires.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 6, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe communiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 8 :

Nombre des votants.....	290
Nombre des suffrages exprimés.....	290
Majorité absolue des suffrages exprimés..	146
Pour l'adoption	100
Contre	190

Le Sénat n'a pas adopté.

Vote sur l'ensemble.

M. le président. Je vais maintenant mettre aux voix l'ensemble du projet de loi.

M. Robert Laucournet. Le groupe socialiste demandera un scrutin public.

M. le président. La parole est à M. Carous, pour explication de vote.

M. Pierre Carous. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, à l'issue de ce débat où l'on a beaucoup parlé de technique, je voudrais, en tant que sénateur du Nord, en mon nom et en celui de Maurice Schumann, évoquer l'angoisse des hommes et des familles de notre région.

Le hasard, dont je ne tire aucune satisfaction, veut que, maire de Valenciennes depuis plus de trente ans et seul membre de l'assemblée résidant dans cet arrondissement, j'ai l'occasion de côtoyer tous les jours ces gens qui ont connu hier la reconversion des houillères et qui connaissent aujourd'hui le drame de la sidérurgie. Je dis bien « le drame », car au-delà des suppressions d'emploi inévitables, nous le savons — ce n'est pas en cachant un mal qu'on le guérit — il y a ce que l'on appelle les effets induits. Pour un arrondissement comme celui de Valenciennes, qui compte 375 000 habitants, soit plus que bien des départements français, cela signifie, à terme, la récession totale.

Bien sûr, je ne ferai aucun procès au Gouvernement, ce n'est ni mon rôle ni mon intention. Je suis persuadé, messieurs les ministres, que ce drame humain, vous l'avez apprécié, jaugé, que vous l'avez présent à l'esprit. Il serait malhonnête de ne pas le reconnaître. Mais vous admettez que, dès l'instant où l'on sait qu'une mesure inévitable va avoir des incidences sociales comme celles que nous connaissons, je puisse considérer qu'il est indispensable que des mesures d'accompagnement soient présentées et que nous sachions ce qui va être réellement fait pour créer de nouveaux emplois dans les régions ainsi touchées.

Je sors ici de mon arrondissement de Valenciennes pour rejoindre les collègues qui sont venus parler du drame lorrain, du drame d'autres provinces, là où des foyers sont actuellement dans l'angoisse.

J'aurais souhaité qu'à côté du texte que vous nous proposez, apparaissent au moins quelques précisions sur les mesures destinées à créer de nouveaux emplois dans ces régions qui sont littéralement sinistrées. Le projet de loi contient des déclarations d'intention, excellentes certes, mais dans lesquelles je ne trouve pas de garanties suffisantes.

Il n'est pas de ma vocation ni de celle de mon collègue Maurice Schumann de refuser au Gouvernement notre confiance, de voter contre ce qu'il nous propose. Mais nous ne pouvons pas non plus, parce que nous avons la responsabilité de ces familles

qui sont dans l'angoisse et qui devront peut-être demain faire face à des difficultés, voter ce texte. Nous n'avons pas reçu d'explications suffisantes quant aux mesures d'accompagnement des suppressions d'emplois, aux mesures qui seront prises pour en créer de nouveaux.

C'est difficile, je le sais. Je sais aussi que des problèmes du même genre se posent un peu partout. Mais la reconversion d'une profession met en péril l'emploi de ceux qui l'exerçaient. Même si elle est pénible, et peut-être parce qu'elle est pénible, ils y sont traditionnellement attachés. Appartenant à une famille de ce pays, je le sais et je le vis profondément.

Je vous demande d'excuser l'émotion qui me domine. Vous me rendrez cette justice que je n'ai pas souvent parlé, à cette tribune, du département que je représente et surtout de l'arrondissement dans lequel je vis. Mais ces gens tiennent à leur travail, ils aiment leur métier, ils veulent vivre honnêtement dans leur région, non pas avec des indemnités de chômage ou des retraites anticipées, mais dans la dignité. Et la dignité, jusqu'à nouvel ordre, c'est le travail.

Messieurs les ministres, nous ne refusons pas, Maurice Schumann et moi, ce que vous nous proposez, mais comme vous ne nous avez pas donné les garanties que nous attendions, nous nous abstenons en formant le vœu qu'à une prochaine séance vous nous apportiez ce que nous vous demandons. Alors, croyez-moi, ce sera vraiment du fond du cœur qu'au nom des populations que nous représentons, nous vous remercions et vous apporterons notre soutien. (Applaudissements sur les travées du R. P. R. et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Méric.

M. André Méric. Monsieur le président, mes chers collègues, le groupe socialiste voudrait tout d'abord observer que la gauche, notamment le parti socialiste, n'a aucune responsabilité dans la débâcle de la sidérurgie de notre pays. Nous constatons que le projet de loi qui est soumis à notre examen entraîne l'aide de l'Etat sans aucune contrepartie en matière de création d'emplois. Bien au contraire.

De 1966 à 1970, une aide de 8 milliards de francs a été accordée en faveur de la sidérurgie. En 1969, Fos entraînait une intervention du fonds de développement économique et social de 2 milliards de francs. En 1975, le plan de soutien s'élevait à 1 527 millions de francs. Malgré cela, 8 800 emplois étaient supprimés dès 1966.

Aujourd'hui, en dépit d'une intervention de 10 milliards de francs en cinq ans, la suppression de 16 200 emplois avant 1980 est prévue. Dix milliards de francs en cinq ans pour conserver 130 000 emplois, nous a-t-on dit. Cela représente tout de même la bagatelle de 76 923 francs lourds par emploi attribuée aux maîtres de forge.

Au nom du groupe socialiste, je ferai une observation générale. Je constate, par exemple, que le premier pacte national pour l'emploi a coûté 7 milliards de francs à l'Etat, que le deuxième pacte va coûter, selon les indications qui ont été apportées à cette tribune par M. le ministre du travail et de la participation, 2,5 milliards de francs. Récemment, il a été prévu un fonds spécial qui interviendrait pour trois milliards de francs, dont un milliard serait débloqué en 1979. Cela représente, au total, une intervention supérieure à 10,5 milliards de francs pour la création d'emplois.

Or, après le premier pacte national pour l'emploi, la plupart des jeunes qui avaient effectué un stage sont revenus s'inscrire à l'agence nationale pour l'emploi. La dépense engagée n'avait donc pas répondu aux espérances définies à cette tribune.

Nous pensons que cette somme de 10 milliards de francs pourrait permettre d'aider les entreprises à réduire le temps de travail, ce qui entraînerait automatiquement la création d'emplois permanents.

A cet argument, il nous est répondu que les entreprises n'utilisent que 60 p. 100 de leur capacité de production et que la réduction de la durée du travail n'entraînerait pas la création d'emplois, ce qui reste à démontrer. Mais ces mêmes crédits pourraient alors être affectés à la relance de la consommation, afin de provoquer l'utilisation totale des moyens de production des entreprises entraînant inéluctablement la création d'emplois.

Si le Gouvernement renonce à la réduction de la durée du travail, à l'augmentation raisonnable de la consommation, c'est qu'il considère que le chômage est un élément inéluctable dont on ne peut se dispenser et que toutes les méthodes qu'il préconise sont vouées à l'échec.

Nous considérons, en ce qui nous concerne, que toute intervention financière de l'Etat doit entraîner des créations d'emplois. Aujourd'hui, nous sommes obligés — et nous le regret-

tons — de constater que tout est fait pour maintenir le profit capitaliste, le profit pour les puissances financières, et pour faire supporter le principal effort de redressement économique et financier aux travailleurs de ce pays que l'on jette au chômage.

C'est pour cela que nous ne pouvons accepter une loi qui découle du libéralisme économique que nous condamnons. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Schmitt.

M. Robert Schmitt. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les élus lorrains qui sont intervenus dans le débat ont parlé avec leur cœur. Sur le projet lui-même et sur le dispositif financier qu'il met en œuvre, ils ont apporté leur accord. Mais, les uns avec un peu plus d'audace, les autres avec un peu plus de fermeté, tous ont souhaité des mesures d'accompagnement.

A la fin de mon propos, j'ai rappelé deux conditions qui avaient été émises à l'Assemblée nationale. Sur la première, M. le ministre de l'Industrie m'a donné satisfaction. Sur la seconde, il ne m'a pas répondu.

Le président Carous, avec cette efficacité qu'il sait donner à son propos, a demandé, au-delà de ce texte, des mesures d'accompagnement. Je les ai, moi aussi, demandées, monsieur le ministre.

J'en demande pardon à cette assemblée, mais je crois qu'une expérience de quelque dix ans dans cette maison me permet de le faire : j'ai eu soin de rappeler que nous ne demandons pas systématiquement des promesses forfaitairement précises. Mais je serais heureux si, avant que nous soyons appelés à nous prononcer, le ministre de l'Économie voulait bien prendre un engagement au sujet des mesures d'accompagnement avec tout ce que cela comporte à la fois de précis, mais aussi un peu d'imprécis.

Je sais qu'il ne peut pas, à lui seul, prendre toutes les décisions au nom du Gouvernement, mais il a été notre collègue dans cette maison et, à ce titre, je lui demande, au nom des Lorrains et, bien sûr, de tous les autres Français, de prendre l'engagement que, très prochainement, seront décidées, dans le domaine de la sidérurgie, un certain nombre de mesures d'accompagnement.

Tout à l'heure, je laissais présumer que je m'abstiendrais, mais, il se pourrait que je vote ce texte, s'il voulait bien prendre un tel engagement.

Monsieur le président, veuillez m'excuser : ce n'est plus une explication de vote, puisque c'est un plaidoyer. Mais j'aimerais, avant de déterminer mon vote, que M. le ministre veuille bien me répondre.

M. le président. La parole est à M. Le Pors.

M. Anicet Le Pors. Je serai très bref.

On ne sait pas où l'on va, on ne sait pas avec quels moyens.

Vous avez refusé, monsieur le ministre, un établissement public qui aurait permis une garantie démocratique et un contrôle d'efficacité. Vous avez refusé d'adopter une attitude positive au regard de l'extérieur, qui aurait permis à la France d'affirmer sa personnalité nationale. Vous avez négligé volontairement les petits actionnaires. Vous vous êtes opposé à l'intervention des travailleurs. Alors, sur quoi vote-t-on ? Sur un chèque en blanc ?

Le groupe communiste persiste et ne signe pas. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. René Monory, ministre de l'Économie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Économie.

M. René Monory, ministre de l'Économie. Monsieur le président, j'ai écouté, comme mon ami M. Giraud, avec émotion M. Carous, qui a exprimé ce qu'il ressent profondément du fait de ses attaches à sa région ; je le comprends tout à fait. J'ai écouté également M. Schmitt, qui a lancé un appel au ministre de l'Économie pour qu'il fasse une déclaration.

Vous me connaissez suffisamment ; j'ai vécu au milieu de vous et j'ai appris beaucoup de choses dans cette maison, notamment qu'il ne faut jamais s'engager à la légère en faisant des propositions ou des promesses que l'on n'est pas sûr de tenir. Je vais cependant en faire quelques-unes, mais que je pense pouvoir honorer.

Je rappellerai, tout d'abord, que lorsqu'au ministère de l'Économie, nous avons entrepris la mise en place du plan de restructuration financier, nous nous sommes rendus compte que ce plan

devrait nécessairement déboucher sur une adaptation industrielle de la sidérurgie et que cette adaptation sans doute par des réductions d'emploi. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé la création du fonds spécial d'adaptation industrielle.

Je le répète parce que c'est important : toutes les mesures que l'on pourrait vous proposer resteraient lettre morte si elles n'étaient pas accompagnées de moyens financiers.

Ce fonds est créé. Vous voterez tout à l'heure à son intention, à l'occasion du deuxième texte qui vous est soumis, une première dotation qui a été souhaitée par l'Assemblée nationale. Cela démontre bien la volonté du Gouvernement de mettre à la disposition des entreprises qui interviennent pour créer des emplois, des crédits qui devraient normalement être tout à fait incitatifs puisqu'ils sont essentiellement réservés aux régions touchées par les restructurations de la sidérurgie des chantiers navals ou encore sous certaines conditions de l'industrie textile. Ainsi les trois milliards de francs, une fois votés, seront répartis entre le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine et certaines zones des régions méditerranéennes et atlantiques. C'est un premier point.

Deuxième point : je peux vous affirmer que j'ai eu, la semaine dernière, une longue conversation avec le délégué à l'aménagement du territoire, qui me faisait part des différentes démarches qu'il avait entreprises. Il a, soit directement, soit indirectement, contacté de très nombreux industriels. Il s'est également rendu à l'étranger pour exposer les moyens que nous mettons en place.

Je ne puis vous garantir aujourd'hui que des implantations industrielles nouvelles pourront être annoncées à bref délai. Mais, de toute façon, en 1978, 1979 ou 1980, un certain nombre d'investissements seront engagés qui pourront bénéficier de l'aide exceptionnelle du fonds.

La promesse que je puis vous faire ce soir au nom du Gouvernement, c'est vraiment d'apporter avec dynamisme, conviction et fermeté, le soutien du Gouvernement aux investissements opérés en Lorraine comme dans le Nord-Pas-de-Calais, ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire, vendredi dernier, à Roubaix-Tourcoing. Tel est l'engagement que nous pouvons prendre.

Même si nous ne sommes pas, comme vous, monsieur le président Carous, au contact aussi immédiat des réalités, nous sommes nous aussi, vous le savez bien, conscients du problème et nous percevons le désarroi qui, dans la circonstance, peut naître dans ces populations comme chez les élus. Vous pouvez donc être assuré que le Gouvernement, qui fait tout son possible, quoi qu'en disent certains, pour maintenir le développement de l'emploi dans notre pays, fera porter ses efforts sur ces régions menacées.

Monsieur Schmitt, je n'irai pas jusqu'à vous dire, que dans huit jours, un mois ou six mois, nous aurons créé plusieurs milliers d'emplois dans votre région, car vous risqueriez de me le reprocher dans quelques mois ; mais notre volonté ne saurait être mise en doute.

Les moyens nécessaires seront dégagés. Déjà, des contacts ont été pris avec un nombre important d'industriels. Mon collègue, M. Giraud et moi-même, en avons déjà rencontrés.

Le délégué à l'aménagement du territoire, que vous connaissez bien puisqu'il était dans votre région, s'en est occupé avec un très grand dynamisme. C'est un homme de grande qualité. Je suis persuadé qu'on va aboutir et que d'ici à la fin de l'année — j'ajoute là un point d'interrogation — on aura déjà décidé quelques investissements, en nombre suffisamment significatif pour vous donner l'espoir. Voilà ce que je peux vous dire.

Sachez que dans cette épreuve, devant ces difficultés, vous n'êtes pas seuls. Vous apportez votre soutien, depuis longtemps et sans défaillance, au Gouvernement. C'est le moment pour lui, de montrer la confiance qu'il a dans l'avenir de cette région.

La fidélité que vous avez toujours manifestée dans le passé à son égard lui crée une obligation. Je prends donc aujourd'hui l'engagement, au nom du Gouvernement, de maintenir cette pression, cette fermeté pour que la région de la Lorraine et pour que la région du Nord-Pas-de-Calais sachent qu'elles ne sont ni délaissées, ni sinistrées, mais qu'elles représentent, pour la France tout entière, véritablement des régions pilotes qui démontreront, demain, aux autres régions que dans la difficulté on peut se diversifier.

C'est notre objectif et je suis persuadé qu'ensemble nous y parviendrons. (*Applaudissements sur plusieurs travées du RPR et à droite.*)

M. Robert Schmitt. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schmitt.

M. Robert Schmitt. Mon cher ami ministre, permettez-moi de vous appelez ainsi parce que, voyez-vous, votre formulation n'est peut-être pas définitive, et vous connaissez l'amitié que je vous témoignais lorsque vous siégiez avec nous dans cette maison. Ces appréhensions que j'ai eues et que j'ai signifiées avec vigueur...

M. Gérard Ehlers. A genoux !

M. Robert Schmitt. ... quoi qu'en pensent les collègues qui siègent en face de nous — je les ai signifiées ainsi parce que je suis Lorrain — traduisent le fait que je me sens responsable de ma région.

Mais je sais aussi faire un choix lorsque la difficulté est grande. Mon cher ami ministre, merci de vos paroles, merci de ce que vous dites. (*Rires sur les travées communistes et socialistes.*)

L'expérience apprend que dans la vie publique on n'est peut-être pas toujours satisfait, mais je vous fais confiance et je vous dis à nouveau merci.

M. Gérard Ehlers. Et voilà !

M. le président. La parole est à M. Ehlers.

M. Gérard Ehlers. Je prends la parole, à la fois pour explication de vote, monsieur le président, et pour donner quelques précisions.

Monsieur le ministre, je vous demande d'être sérieux. Ce débat réclame un très grand sérieux. Ce que vous dites aujourd'hui est absolument faux. Nous sortons de chez le délégué à l'aménagement du territoire — pour ne pas le nommer M. Chadeau, ancien préfet de la région Nord-Pas-de-Calais. Or, il n'a pas le moindre soupçon d'emplois à nous proposer pour le Nord-Pas-de-Calais.

Les choses sont claires, nettes et bien définies. Alors, de grâce, ne nous racontez pas d'histoires. Le débat était trop sérieux pour qu'on puisse le galvauder en fin de séance !

M. René Monory, ministre de l'économie. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie.

M. René Monory, ministre de l'économie. Monsieur le président, je n'admettrai pas d'entendre M. Ehlers me traiter de menteur.

Si j'ai dit que j'ai eu des conversations avec M. Chadeau et que nous étudions actuellement un assez grand nombre de données que je compte voir aboutir, je vous donne ma parole d'honneur que c'est la vérité. Aussi je n'admettrai pas que, tout communiste que vous êtes, vous puissiez mettre en doute ma parole.

Vous me connaissez suffisamment, moi qui ai travaillé très sérieusement dans cette assemblée. Je n'admets donc pas vos critiques et la façon dont vous me traitez de menteur. C'est pourquoi je vous demande de retirer ce que vous avez dit ! (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'UCDP ainsi qu'à droite.*)

M. Gérard Ehlers. Je ne le retire pas !

M. René Monory, ministre de l'économie. Alors vous êtes bien tel que je le pensais !

M. Gérard Ehlers. Nous en reparlerons sous peu !

M. le président. Monsieur le ministre, si M. Ehlers vous avait traité de menteur, je l'aurais immédiatement rappelé à l'ordre.

M. René Monory, ministre de l'économie. Il a prétendu que ce que j'avais dit était faux !

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 9 :

Nombre des votants	290
Nombre des suffrages exprimés	287
Majorité absolue des suffrages exprimés..	144
Pour l'adoption	180
Contre	107

Le Sénat a adopté.

Loi de finances rectificative pour 1978.

M. le président. Nous allons passer maintenant à la discussion des articles du projet de loi de finances rectificative pour 1978, adopté par l'Assemblée nationale.

Article 1^{er}.

M. le président. « Art. 1^{er}. — L'Etat garantit l'équilibre des opérations effectuées par la caisse d'amortissement pour l'acier en application de la loi n° du 1978. A cet effet, le ministre de l'économie est autorisé à consentir des prêts à la caisse d'amortissement pour l'acier. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(*L'article 1^{er} est adopté.*)

Articles 2 à 6.

M. le président. « Art. 2. — Le ministre de l'économie est autorisé à donner à la caisse d'amortissement pour l'acier la garantie de l'Etat pour les emprunts qu'elle contractera en vue de la réalisation des opérations effectuées en application de la loi n° du 1978. » — (*Adopté.*)

« Art. 3. — Une convention entre l'Etat et la caisse d'amortissement pour l'acier fixe les conditions dans lesquelles les fonds libres de la caisse sont déposés au Trésor. » — (*Adopté.*)

« Art. 4. — Il est ouvert dans les écritures du Trésor un compte spécial intitulé « Prêts à la caisse d'amortissement pour l'acier » et destiné à retracer :

« — en dépenses, les prêts visés à l'article premier ci-dessus ;

« — en recettes, les sommes versées par la caisse d'amortissement pour l'acier, notamment en remboursement de ces prêts. » — (*Adopté.*)

« Art. 5. — Il est ouvert au ministre de l'économie, au titre des comptes de prêts et de consolidation, des crédits de paiement supplémentaires s'élevant à la somme de deux milliards et demi de francs. » — (*Adopté.*)

« Art. 6. — Peuvent donner lieu à report en 1979 les crédits disponibles au compte « Prêts à la caisse d'amortissement pour l'acier. » — (*Adopté.*)

Article 7.

M. le président. « Art. 7. — Il est ouvert aux ministres, au titre des dépenses en capital des services civils, des autorisations de programme et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant à la somme de 300 000 000 F applicables au titre V du budget de l'économie et des finances I. — Charges communes. »

Par amendement n° 2, MM. Le Pors, Ehlers et les membres du groupe communiste et apparenté proposent de supprimer cet article.

La parole est à M. Le Pors.

M. Anicet Le Pors. Monsieur le président, messieurs les ministres, nous considérons que cette caisse n'est pas en place et qu'il serait plus convenable d'en discuter dans le cadre de la loi de finances pour 1979.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous estimons la procédure assez bureaucratique. Etant donné que, sur le fond, nous sommes hostiles au montage financier que vous avez proposé, nous demandons purement et simplement de ne pas retenir cette dotation.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Maurice Blin, rapporteur général. Son avis est défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. René Monory, ministre de l'économie. Si nous suivions M. Le Pors, nous aggraverions la situation. Les échéances de la sidérurgie sont déjà difficiles. Or, les crédits qui vont alimenter la caisse d'amortissement pour l'acier sont destinés à permettre

d'assurer ces échéances. Si on les supprimait, dans quelques semaines, la sidérurgie serait en faillite et ce débat n'aurait servi à rien.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement est défavorable à l'amendement.

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° 2, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'article 7.

(L'article 7 est adopté.)

Article 8.

M. le président. « Art. 8. — Il est ouvert aux ministres, au titre des dépenses en capital des services civils, des autorisations de programme et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant à la somme de 500 000 000 F applicables au titre VI du budget de l'économie et des finances I. — Charges communes. » — (Adopté.)

Article additionnel.

M. le président. Par amendement n° 1, M. Poncelet propose d'insérer *in fine* le nouvel article suivant :

« Faute pour la Commission économique européenne d'appliquer les dispositions du traité relatives à l'état de crise manifeste avant le 1^{er} décembre 1978, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires à la sauvegarde et au développement de notre industrie sidérurgique. »

La parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Avec mon amendement, je tente d'apporter au Gouvernement l'arme qu'il a sollicitée tout à l'heure pour pouvoir défendre avec fermeté, dans les négociations internationales, la position de la France.

Voici près d'un an, j'avais l'honneur de présenter devant cette assemblée, comme rapporteur spécial de la commission des finances, les comptes spéciaux du Trésor et, en exposant les activités du fonds de développement économique et social, j'indiquais que celles-ci seraient marquées, en 1978, par un effort exceptionnel en faveur de la sidérurgie. Cet effort s'élevait à 1 300 millions de francs à raison de 500 millions de francs pour Usinor et 800 millions de francs pour Sacilor. J'exposais, empruntant la formule au Gouvernement, qu'il était nécessaire de consentir cet effort pour conforter nos sociétés sidérurgiques en difficulté. J'ajoutais que la réussite de ce plan supposait cependant une harmonisation de la concurrence internationale et surtout la mise en place d'une protection communautaire plus efficace.

Si vous aviez la curiosité de relire le *Journal officiel*, vous constateriez que notre assemblée avait été presque unanime pour approuver une telle recommandation.

Or, qu'avons-nous observé? La Commission de Bruxelles, hélas! n'a pas fait preuve d'une particulière rigueur, d'où est née la situation dans laquelle nous nous trouvons, ce qui a conduit le Gouvernement à nous présenter un plan dont le coût est beaucoup plus élevé que le plan initial, d'un montant, je le rappelle, de 1 300 millions de francs.

Pour qu'un tel plan réussisse, il est nécessaire que, dans le cadre des négociations internationales, nous puissions faire respecter les traités que nous avons signés au titre de la Communauté économique européenne.

Un danger existe-t-il? Comme le disait cet après-midi M. le ministre Giraud, avec une franchise dont je tiens à le féliciter, « il existe des conditions anormales de concurrence »; et il ajoutait : « des négociations sont en cours pour aboutir à leur disparition ».

Je pose donc la question suivante : que se passera-t-il si les négociations en cours n'aboutissent pas?

M. Giraud déclarait, en outre : « Il faut surveiller l'attitude de Bruxelles qui est essentielle en la circonstance. » Oui, monsieur le ministre, elle est essentielle et je partage votre appréciation en la matière.

Je pose encore une fois la question : que se passera-t-il si la Commission de Bruxelles demeure aussi laxiste? Nous nous retrouverons dans une situation comparable à celle d'aujourd'hui

et nous serons à nouveau obligés de répondre à la proposition du Gouvernement et de voter de nouveaux crédits pour conforter les sociétés sidérurgiques.

Si, le 1^{er} janvier 1979, le plan Davignon n'est pas prorogé, si certaines conditions que le Gouvernement a réussi à imposer — il faut le reconnaître — à nos partenaires, mais qui sont valables seulement jusqu'au 31 décembre, ne sont pas reconduites, nous nous trouverons dans une situation que M. Michel Durafour, président de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, a qualifiée d'« anarchique » et nous serons aux prises avec une concurrence à nouveau tous azimuts.

Notre sidérurgie, enfant malade de l'économie française, ne sera pas encore, à cette époque, suffisamment rétablie pour affronter cette dure concurrence. Il conviendra de prendre des dispositions pour la protéger.

Qu'on ne me fasse pas dire ce que je ne pense pas. Il ne s'agit pas d'élever des barrières à nos frontières, de revenir à un protectionnisme que personne n'approuve, il s'agit de faire respecter des traités qui prévoyaient la situation dans laquelle nous nous trouvons et qui imposaient à nos partenaires de prendre certaines mesures.

Je souhaite éviter au Gouvernement d'avoir à revenir devant le Parlement pour solliciter de nouveaux crédits. Ma proposition entre dans le champ d'application de l'article 42 — je le dis au Gouvernement s'il était tenté de me l'opposer — puisque cet article dispose qu'il convient de contrôler l'utilisation des fonds publics.

Mon amendement, messieurs les ministres, vous donne une arme pour contrôler les conditions dans lesquelles les crédits publics seront utilisés afin d'éviter que, demain, nous ne nous retrouvions devant une situation comparable à celle d'aujourd'hui à la suite du laxisme de la Commission de Bruxelles, afin d'éviter aussi que vous ne soyez obligés de solliciter à nouveau le contribuable pour faire face à une telle situation.

Je demande au Gouvernement d'accepter cet amendement, car il disposera là d'un moyen d'être particulièrement ferme dans ses négociations avec la Commission de Bruxelles. (Applaudissements sur les travées du RPR et à droite.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Maurice Blin, rapporteur général. Je voudrais connaître auparavant l'avis du Gouvernement.

M. le président. Je m'en doutais! (Sourires.)

Quel est l'avis du Gouvernement?

M. René Monory, ministre de l'économie. Sur le fond, M. Poncelet a développé une très bonne argumentation.

La même discussion a eu lieu à l'Assemblée nationale où le même amendement a été déposé par M. Michel Debré. Mais celui-ci, qui est un homme de grand talent et très sourcilleux lorsqu'il s'agit de la Constitution, savait aussi que cet amendement n'était pas pleinement acceptable dans une loi de finances.

D'ailleurs, M. Poncelet, qui m'a appris, lorsqu'il était secrétaire d'Etat et que j'étais moi-même rapporteur général, comment on appliquait les articles de procédure, a pris les devants en m'expliquant que cet amendement se justifiait dans une loi de finances.

Je lui donne raison sur le fond. S'il fallait prendre des mesures exceptionnelles que la Communauté n'aurait pas prises, eh bien, vous pouvez compter sur la résolution du Gouvernement pour y recourir.

Si, aujourd'hui, l'amendement de M. Poncelet était voté, le Conseil constitutionnel, l'expérience nous l'a appris dans le passé, annulerait ce qu'il considérerait comme un cavalier budgétaire. Pour le Sénat comme pour le Gouvernement, il ne serait pas agréable qu'une telle annulation intervienne.

C'est pourquoi je demande à M. Poncelet de retirer son amendement.

M. le président. L'amendement est-il maintenu?

M. Christian Poncelet. J'observe que M. Monory, ministre de l'économie, est plus sévère que ne l'était M. Monory, rapporteur général du budget, car, en consultant quelques notes, je me suis aperçu qu'à une certaine époque, en qualité de rapporteur général, il laissait à la sagesse de l'assemblée le soin de savoir si un tel amendement, qui s'apparente, c'est vrai, à un cavalier financier, était recevable ou non.

Mais, tout à l'heure, un argument identique a été développé pour s'opposer à l'amendement n° 4 portant sur le précédent projet de loi. Je ne veux pas que l'on aille consulter une nouvelle fois le président du Sénat pour savoir si l'amendement est recevable ou non.

Par conséquent, ayant bien conscience que le rapporteur général ne manquera pas de suivre l'opinion du ministre au sujet de l'application de l'article 42 et au nom de l'amitié qui nous lie au ministre Monory, je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° 1 est donc retiré.

Je voudrais signaler à M. Poncelet que, pour l'application de l'article 42 de l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances, il n'est pas nécessaire de consulter le président du Sénat; il suffit de demander l'avis de la commission des finances.

Vote sur l'ensemble.

M. Pierre Carous. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Carous.

M. Pierre Carous. Je me suis plaint tout à l'heure, au nom d'un de mes collègues du Nord et en mon nom personnel, de la faiblesse des moyens d'accompagnement du plan de sauvegarde de la sidérurgie. La logique veut que je ne refuse pas les moyens de financement qui nous sont maintenant proposés. Aussi je voterai le projet de loi de finances rectificative.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

En application de l'article 59 du règlement, le scrutin public est de droit. Il va y être procédé dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 10 :

Nombre des votants	290
Nombre des suffrages exprimés	290
Majorité absolue des suffrages exprimés..	146
Pour l'adoption	184
Contre	106

Le Sénat a adopté.

— 4 —

NOMINATIONS A DES COMMISSIONS

M. le président. Je rappelle au Sénat que le groupe de l'union centriste des démocrates de progrès et le groupe socialiste ont présenté des candidatures pour la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, celle des affaires économiques et du Plan et celle des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

Le délai d'une heure prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures validées et je proclame :

M. François Prigent, membre de la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. François Dubanchet, démissionnaire;

M. François Dubanchet, membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. André Colin, décédé;

M. Franck Sérusclat, membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Léopold Heder, décédé.

— 5 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Louis Minetti, Paul Jargot, Jacques Eberhard, Mme Danielle Bidard, MM. Serge Boucheny, Fernand Chatelain, Raymond Dumont, Gérard Ehlers, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Marcel Gargar, Bernard Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, Anicet Le Pors, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Camille Vallin, Hector Viron une proposition de loi tendant à permettre le développement et la généralisation librement consentie de la coopération au niveau de la production par la création de coopératives d'utilisation de matériel agricole et de production (Cumapro).

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 37, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. *(Assentiment.)*

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à ce jour, jeudi 19 octobre 1978, à dix heures, quinze heures et le soir :

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant certaines dispositions du code de procédure pénale en matière d'exécution des peines privatives de liberté. [N°s 4 et 30 (1978-1979). — M. Jean-Marie Girault, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.]

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à ce projet de loi n'est plus recevable.

Dans l'après-midi :

Scrutin pour l'élection d'un délégué représentant la France à l'Assemblée unique des communautés européennes (Parlement européen), en remplacement de M. André Colin, décédé.

Ce scrutin aura lieu pendant la séance publique dans la salle des conférences, conformément à l'article 61 du règlement. Il sera ouvert pendant une heure.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 19 octobre 1978, à une heure vingt minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOIS.

Nomination de membres de commissions permanentes.

Dans sa séance du mercredi 18 octobre 1978, le Sénat a nommé :

M. François Prigent pour siéger à la commission des affaires économiques et du Plan, en remplacement de M. François Dubanchet, démissionnaire ;

M. François Dubanchet pour siéger à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. André Colin, décédé ;

M. Franck Sérusclat (démissionnaire de la commission des affaires culturelles) pour siéger à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, en remplacement de M. Léopold Heder, décédé.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 18 OCTOBRE 1978

(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

Situation de l'emploi dans une entreprise du bâtiment.

2346. — 18 octobre 1978. — **M. Guy Schmaus** appelle l'attention de **M. le ministre du travail et de la participation** à propos du démantèlement progressif de l'entreprise du bâtiment Oger, dont le siège est à Clichy (Hauts-de-Seine). Il lui rappelle que ses services ont déjà autorisé le licenciement de 87 salariés en janvier 1978 puis de 180 salariés en juillet 1978. Cette fois-ci la direction vient d'annoncer officiellement son intention de licencier encore 234 travailleurs, ce qui prouve sa volonté d'abandonner à court terme toutes ses activités dans la région Ile-de-France. Or, la société Oger, filiale du groupe Campenon-Bernard, n'est pas en difficulté ; elle s'est tout simplement « redéployée » à l'étranger, plus précisément en Arabie Saoudite. Ce redéploiement est extrêmement lourd de conséquence pour l'emploi dans ce secteur de notre économie déjà très affecté. Et pourtant les besoins en logements sociaux et autres équipements collectifs sont particulièrement aigus dans notre région. Aussi il lui demande : 1° de donner les instructions les plus fermes pour que soient refusés les licenciements annoncés par la direction ; 2° de prendre les dispositions nécessaires pour qu'une concertation s'engage en vue de l'ouverture de chantiers du bâtiment dans l'Ile-de-France. Il y a trop de besoins et trop de sans-travail pour que son ministère puisse avaliser ce nouveau mauvais coup contre les travailleurs et l'économie du pays.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 18 OCTOBRE 1978

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Hôpital Boucicaut : situation.

27740. — 18 octobre 1978. — **M. Serge Boucheny** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la famille** sur la situation de l'hôpital Boucicaut, Paris (15^e). Sur instructions gouvernementales, 43 licenciements doivent avoir lieu. La direction de cet hôpital se trouverait ainsi en difficulté pour en assurer le fonctionnement. Déjà le personnel partant volontairement ou en retraite n'est pas remplacé, la direction bloquant toute embauche. Cette réduction des effectifs sous des modalités diverses équivaut à des licenciements camouflés. Les conditions de travail du personnel et le service hospitalier s'en trouvent dégradés. La déqualification du travail (infirmiers remplacés par des aides-soignants) suscite les plus vives inquiétudes. De plus, la création d'un service d'urgence provoque un surcroît de travail nécessitant un personnel qualifié. Il lui demande quelle décision elle compte prendre afin d'assurer le bon fonctionnement de l'hôpital Boucicaut afin qu'il puisse remplir son rôle de service public.

Entreprises familiales : avantages fiscaux.

27741. — 18 octobre 1978. — **M. Octave Bajoux** expose à **M. le ministre du budget** que dans sa réponse à M. Fouqueteau, député (*Journal officiel*, Débats AN du 25 mars 1978, n° 43982), Mme le ministre de la santé et de la famille a paru admettre l'exclusion de la base imposable aux cotisations de sécurité sociale de l'avantage gratuit (logement) accordé par des parents à leur enfant majeur occupé comme salarié dans l'entreprise familiale et habitant avec ceux-ci, dans la mesure où cette prestation peut être considérée comme constituant l'expression des liens familiaux normaux. Il lui demande : 1° si une position identique peut être admise sur le plan fiscal tant pour le calcul du revenu imposable du bénéficiaire que pour la détermination de l'assiette des différentes cotisations parafiscales dues par l'employeur (taxe d'apprentissage notamment) dans les hypothèses ci-après : a) le domicile des parents est distinct géographiquement du lieu d'exercice de la profession (cas fréquents dans les villes dites dortoirs) ; b) le domicile des parents est situé au même endroit que le siège commercial ; 2° si la situation doit être réglée suivant les mêmes principes pour l'évaluation de la nourriture accordée gratuitement audit salarié ; 3° à quels chiffres doivent être éventuellement arrêtés sur le plan fiscal lesdits avantages (nourriture et logement).

Agents de la fonction publique : prise en compte des services accomplis au titre de la coopération.

27742. — 18 octobre 1978. — **M. Jean-Pierre Cantegrit** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre**, sur la situation des agents contractuels, ayant accompli des services au titre de la coopération, qui intègrent la fonction publique à la suite d'un concours interne. Conformément à la circulaire du 23 avril 1974, relative à l'application des nouvelles dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel civil de coopération, les services accomplis en coopération sont assimilés à des services accomplis en France. Ce principe étant rappelé, il s'avère que les ministères dont dépendent les fonctionnaires concernés refusent de prendre en compte les services accomplis comme contractuel au titre de la coopération dans le calcul des traitements et l'état de l'avancement. Il lui demande de bien vouloir préciser quelles dispositions il compte prendre pour mettre fin à une situation dont sont victimes certains agents de la fonction publique, et pour rétablir l'esprit de la circulaire du 23 avril 1974.

Pas-de-Calais : pénurie de personnel dans les services postaux.

27743. — 18 octobre 1978. — **M. Michel Darras** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications** sur la situation du département du Pas-de-Calais en matière d'effectifs des services postaux qui est particulièrement désastreuse. Le nombre de « points de trafic » par agent y dépasse de 59 p. 100 la moyenne nationale. Un reliquat de 90 000 jours de congés ou repos compensateurs restera à prendre par l'ensemble des personnels titulaires du département en fin d'année 1978, alors que sont imposées aux chefs d'établissement des restrictions draconiennes en matière d'utilisation d'heures d'auxiliaires, et tandis que 3 700 agents titulaires de la poste, originaires du Pas-de-Calais, ont actuellement établi en vain des fiches de vœux en vue de leur mutation dans ce département. Irritation du personnel et insatisfaction des usagers vont grandissant. Aussi est-ce avec une toute particulière insistance qu'il lui demande de bien vouloir lui indiquer si remède va pouvoir commencer à être porté en 1979 aux retards et insuffisances dont souffre le Pas-de-Calais en ce qui concerne la poste, avec pour objectif de mettre rapidement un terme à l'inadmissible détérioration de la qualité de ce service public indispensable à la vie d'un département de plus de 1 400 000 habitants déjà tant éprouvé dans beaucoup d'autres domaines.

IDEN : situation dans le Pas-de-Calais.

27744. — 18 octobre 1978. — **M. Bernard Chochoy** considérant que les propositions budgétaires pour 1979 faites en faveur des inspecteurs départementaux de l'éducation nationale sont insuffisantes, demande à **M. le ministre de l'éducation** par quels moyens il envisage de régler la situation de ces personnels et de procéder aux nominations nécessaires d'inspecteurs dans l'académie de Lille et en particulier dans le département du Pas-de-Calais. En effet, sur trente circonscriptions sept sont actuellement sans titulaires.

Académie de Nancy-Metz : insuffisance du personnel.

27745. — 18 octobre 1978. — **M. André Bohl** demande à **M. le ministre de l'éducation** les mesures qu'il compte prendre pour doter l'académie de Nancy-Metz en postes de personnels de services en nombre suffisant. Compte tenu des normes actuelles, le bon entretien des locaux scolaires mis à la disposition de l'Etat par les collectivités locales propriétaires sera mis en cause. La diminution des effectifs ne modifie en rien l'existence des surfaces et des volumes occupés. Pour l'académie de Nancy-Metz, et sur la base des critères de 1966, un contingent de cent vingt postes serait nécessaire. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour résoudre ces difficultés.

Situation hospitalière de la France : amélioration.

27746. — 18 octobre 1978. — **M. Guy Robert** attire l'attention de **Mme le ministre de la santé et de la famille** sur une recommandation contenue dans l'avis adopté par le Conseil économique et social concernant la situation démographique de la France. Il y est notamment précisé qu'en matière de mortalité infantile, des disparités régionales, bien qu'elles aient tendance à se réduire, subsistent encore notamment dans la région Poitou-Charentes. Il lui demande, dans ces conditions, de bien vouloir lui préciser les dispositions qu'elle envisage de prendre tendant à améliorer la densité et la qualité des équipements hospitaliers ainsi que la couverture médicale en personnel spécialisé dans cette région.

Situation démographique de la France.

27747. — 18 octobre 1978. — **M. Guy Robert** demande à **M. le ministre de la santé et de la famille** de bien vouloir lui préciser la suite qu'elle envisage de réserver à une recommandation formulée dans l'avis adopté par le Conseil économique et social sur la situation démographique de la France. Il est notamment suggéré, afin de déceler et de freiner les processus de vieillissement, d'étudier la structure par âge de la population par « pays » autour des villes grandes et moyennes afin de pouvoir bien définir le niveau géographique d'intervention et y réaliser des actions préventives. Ainsi, sous certaines conditions de déséquilibre démographique, des secteurs pourraient avoir un statut particulier qui ferait l'objet de contrats transférés à la Datar en accord avec la rénovation rurale, ce qui permettrait de stabiliser les populations en milieu rural et freiner les grandes agglomérations.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA
séance du 18 octobre 1978.

SCRUTIN (N° 8)

Sur l'amendement n° 6 présenté par MM. Le Pors et Ehlers et les membres du groupe communiste et apparenté tendant à insérer un article additionnel après l'article 7 dans le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux opérations de la caisse d'amortissement pour l'acier.

Nombre des votants.....	291
Nombre des suffrages exprimés.....	291
Majorité absolue des suffrages exprimés	146
Pour l'adoption	101
Contre	190

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.	Gilbert Belin.	Auguste Billiemaz.
Henri Agarande.	Jean Béranger.	Serge Boucheny.
Charles Alliès.	Noël Perrier.	Marcel Brégégère.
Antoine Andrieux.	Mme Danielle Bidard.	Louis Brives.
André Barroux.	René Billères.	Jacques Carat.

Marcel Champeix.
Fernand Chatelain.
René Chazelle.
Bernard Chochoy.
Félix Ciccolini.
Georges Constant.
Raymond Courrière.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Georges Dayan.
Marcel Debarge.
René Debesson.
Emile Didier.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Guy Durbec.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.
Jean Filippi.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Jean Geoffroy.
François Giacobbi.
Léon-Jean Grégory.
Roland Grima'di.
Robert Guillaume.

Bernard Hugo.
Maurice Janetti.
Paul Jargot.
Maxime Javelly.
André Jouany.
Robert Lacoste.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
France Lechenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Anicet Le Pors.
Louis Longequeue.
Mme Héène Luc.
Philippe Machefer.
Pierre Marcihacy.
James Marson.
Marcel Mathy.
Jean Mercier.
André Méric.
Louis Minetti.
Gérard Minvielle.
Paul Mistral.
Josy Moinet.
Michel Moreigne.
Jean Nayrou.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Bernard Parmantier.
Albert Pen.

Jean Périquier.
Mme Rolande Perlican.
Louis Perrein (Val-d'Oise).
Hubert Peyou.
Maurice Pic.
Edgard Pisani.
Robert Pontillon.
Roger Quilliot.
Mlle Irma Rapuzzi.
Roger Rinchet.
Marcel Rosette.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Abel Sempé.
Franck Serusclat.
Edouard Soldani.
Robert Souquet.
Georges Spénae.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Henri Tournan.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Maurice Verillon.
Jacques Verneuil.
Hector Viron.
Emile Vivier.

Ont voté contre :

MM.
Michel d'Aillières.
Jean Amelin.
Hubert d'Andigné.
Jean de Bagneux.
Octave Bajoux.
René Ballayer.
Armand Bastit
Saint-Martin.
Charles Beaupetit.
Jean Bénard
Mousseaux.
Georges Berchet.
André Bettencourt.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
André Bohl.
Roger Boileau.
Edouard Bonnefous.
Eugène Bonnet.
Jacques Bordeneuve.
Roland Boscary-Monsservin.
Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Pierre Bouneau.
Amédée Bouquerel.
Raymond Bourguine.
Philippe de Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Louis Boyer.
Jacques Boyer-Andrivet.
Jacques Braconnier.
Raymond Brun.
Henri Caillavet.
Michel Caldaguès.
Gabriel Calmels.
Jean-Pierre Cantegrit.
Pierre Carous.
Jean Cauchon.
Pierre Ceccaldi-Pavard.
Jean Chamant.
Jacques Chaumont.
Michel Chauty.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Lionel Cherrier.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
Francisque Collomb.
Jacques Coudert.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoli.
Etienne Dailly.
Jacques Descours Desacres.
Jean Desmarests.
Gilbert Devèze.
François Dubanchet.
Hector Dubois.

Charles Durand (Cher).
Yves Durand (Vendée).
Yves Estève.
Charles Ferrant.
Maurice Fontaine.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Jean Francou.
Henri Fréville.
Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud (Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault (Calvados).
Paul Girod (Aisne).
Henri Goetschy.
Adrien Gouteyron.
Jean Gravier.
Mme Brigitte Gros.
Paul Guillard.
Paul Guillaume.
Jacques Habert.
Jean-Paul Hammann.
Baudouin de Haute-clocque.
Jacques Henriot.
Marcel Henry.
Gustave Héon.
Rémi Herment.
Marc Jacquet.
René Jager.
Pierre Jeambrun.
Pierre Jourdan.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Michel Labéguerie.
Pierre Labonde.
Christian de la Malène.
Jacques Larché.
Jean Lecanuet.
Modeste Leguez.
Bernard Legrand.
Edouard Le Jeune (Finistère).
Max Lejeune (Somme).
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Charles-Edmond Lenglet.
Roger Lise.
Georges Lombard.
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Paul Malassagne.

Kléber Malécot.
Raymond Marcellin.
Hubert Marin Meurthe et Moselle).
Louis Martin (Loire).
Pierre Marzin.
Serge Mathieu.
Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Ménard.
Jean Mézard.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
Claude Mont.
Geoffroy de Montalembert.
Henry Moreau (Charente-Maritime).
Roger Moreau (Indre-et-Loire).
André Morice.
Jacques Mossion.
Jean Natali.
Henri Olivier.
Paul d'Ornano.
Louis Orvoen.
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Gaston Pams.
Sosefo Makape Papilio.
Guy Pascaud.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Pierre Perrin (Isère).
Guy Petit.
André Picard.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Christian Poncelet.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Maurice PrévotEAU.
François Prigent.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Georges Repiquet.
Paul Ribeyre.
Guy Robert.
Victor Robini.
Eugène Romaine.
Roger Romani.
Jules Roujen.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Paul Seramy.

Albert Sirgue.
Michel Sordel.
Pierre-Christian
Taittinger.
Bernard Talon.
Jacques Thyraud.
René Tinant.

Lionel de Tinguy.
René Touzet.
René Travert.
Georges Treille.
Raoul Vadepied.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.

Jean-Louis Vigier.
Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
Frédéric Wirth.
Michel Yver.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

Max Lejeune
(Somme).
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Charles-Edmond
Lenglet.
Roger Lise.
Georges Lombard.
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Raymond Marcellin.
Hubert Martin (Meur-
the-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Pierre Marzin.
Serge Mathieu.
Michel Maurice-Boka-
nowski.
Jacques Ménard.
Jean Mézard.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
Claude Mont.
Geoffroy de Monta-
lembert.
Henri Moreau (Cha-
rente-Maritime).

Roger Moreau (Indre-
et-Loire).
André Morice.
Jacques Mossion.
Jean Natali.
Henri Olivier.
Paul d'Ornano.
Louis Orvoen.
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makape
Papilio.
Charles Pasqua.
Bernard Pellarin.
Guy Petit.
André Picard.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Christian Poncelet.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Maurice PrévotEAU.
François Prigent.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Georges Repiquet.
Paul Ribeyre.
Guy Robert.
Victor Robini.
Eugène Romaine.

Roger Romani.
Jules Roujon.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Paul Séramy.
Albert Sirgue.
Michel Sordel.
Pierre-Christian
Taittinger.
Bernard Talon.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
Lionel de Tinguy.
René Touzet.
René Travert.
Georges Treille.
Raoul Vadepied.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Jean-Louis Vigier.
Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
Frédéric Wirth.
Michel Yver.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

N'a pas pris part au vote :

MM. Hamadou Barkat Gourat et Jean David.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Maurice Schumann, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

M. Michel Yver à M. Michel d'Aillières.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	290
Nombre des suffrages exprimés.....	290
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	146
Pour l'adoption	100
Contre	190

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 9)

Sur l'ensemble du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif aux opérations de la caisse d'amortissement pour l'acier.

Nombre des votants.....	290
Nombre des suffrages exprimés.....	287
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	144
Pour l'adoption	180
Contre	107

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Michel d'Aillières.
Jean Amelin.
Jean de Bagneux.
Octave Bajoux.
René Ballayer.
Armand Bastit.
Saint-Martin.
Charles Beaupetit.
Jean Bénard.
Mousseaux.
Georges Berchet.
André Bettencourt.
Jean-Pierre Blanc.
Maurice Blin.
André Bohl.
Edouard Bonnefous.
Eugène Bonnet.
Roland Boscary.
Monsservin.
Charles Bosson.
Jean-Marie Bouloux.
Pierre Bouneau.
Amédée Bouquerel.
Raymond Bourguine.
Philippe de Bourgoing.
Raymond Bouvier.
Louis Boyer.
Jacques Boyer-
Andrivet.
Jacques Braconnier.
Raymond Brun.
Michel Caldagués.
Gabriel Calmels.
Jean-Pierre Cantegrit.
Jean Cauchon.

Pierre Ceccaldi-
Pavard.
Jean Chamant.
Jacques Chaumont.
Michel Chaufy.
Adolphe Chauvin.
Jean Chérioux.
Lionel Cherrier.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
Francisque Collomb.
Jacques Coudert.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoli.
Etienne Dailly.
Jacques Descours
Desacres.
Jean Desmarests.
Gilbert Devèze.
François Dubanchet.
Hector Dubois.
Charles Durand
(Cher).
Yves Durand
(Vendée).
Yves Estève.
Charles Ferrant.
Maurice Fontaine.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Jean Francou.
Henri Fréville.
Lucien Gautier.

Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud (Val-
de-Marne).
Jean-Marie Girault
(Calvados).
Paul Girod (Aisne).
Henri Gœtschy.
Adrieff Gouteyron.
Jean Gravier.
Mme Brigitte Gros.
Paul Guillard.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.
Jean-Paul Hammann.
Baudouin de Haute-
clocque.
Jacques Henriet.
Marcel Henry.
Gustave Héon.
Rémi Herment.
Marc Jacquet.
René Jager.
Pierre Jourdan.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Michel Labèguerie.
Pierre Labonde.
Christian de
La Malène.
Jacques Larché.
Jean Lecauuet.
Modeste Legouez.
Edouard Le Jeune.
(Finistère).

MM.
Henri Agarande.
Charles Alliès.
Antoine Andrieux.
André Barroux.
Gilbert Belin.
Jean Béranger.
Noël Berrier.
Mme Danielle Bidard.
René Billères.
Auguste Billiemaz.
Jacques Bordeneuve.
Serge Boucheny.
Marcel Brégégère.
Louis Brives.
Henri Caillavet.
Jacques Carat.
Marcel Champeix.
Fernand Chatelain.
René Chazelle.
Bernard Chochoy.
Félix Ciccolini.
Georges Constant.
Raymond Courrière.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Georges Dayan.
Marcel Debarge.
René Debesson.
Emile Didier.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Guy Durbec.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.

Ont voté contre :

Jean Filippi.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Jean Geoffroy.
François Giacobbi.
Léon-Jean Grégory.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Bernard Hugo.
Maurice Janetti.
Paul Jargot.
Maxime Javelly.
Pierre Jeambrun.
André Jouany.
Robert Lacoste.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
France Lechenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Bernard Legrand.
Anicet Le Pors.
Louis Longequeue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Machefer.
Pierre Marcilhacy.
James Marson.
Marcel Mathy.
Jean Mercier.
André Méric.
Louis Minetti.
Gérard Minvielle.
Paul Mistral.
Josy Moinet.
Michel Moreigne.

Jean Nayrou.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Gaston Pams.
Bernard Parmantier.
Guy Pascaud.
Albert Pen.
Jean Péridier.
Mme Rolande
Perlican.
Louis Perrein (Val-
d'Oise).
Hubert Peyou.
Maurice Pic.
Edgard Pisani.
Robert Pontillon.
Roger Quilliot.
Mlle Irma Rapuzzi.
Roger Rinchet.
Marcel Rosette.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Abel Sempé.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.
Marcel Souquet.
Georges Spénaie.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Henri Tournan.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Maurice Verrillon.
Jacques Verneuil.
Hector Viron.
Emile Vivier.

Se sont abstenus :

MM. Roger Boileau, Pierre Carous et Pierre Perrin (Isère).

N'ont pas pris part au vote :

MM. Hubert d'Andigné, Hamadou Barkat Gourat et Jean David.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Maurice Schumann, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

M. Michel Yver à M. Michel d'Aillières.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 10)

Sur l'ensemble du projet de loi de finances rectificative pour 1978,
adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre des votants.....	291
Nombre des suffrages exprimés.....	291
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	146

Pour l'adoption	184
Contre	107

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM. Michel d'Aillières. Jean Amelin. Hubert d'Andigné. Jean de Bagnaux. Octave Bajoux. René Ballayer. Armand Bastit Saint-Martin. Charles Beaupetit. Jean Bénard Mousseaux. Georges Berchet. André Bettencourt. Jean-Pierre Blanc. Maurice Blin. André Bohl. Roger Boileau. Edouard Bonnefous. Eugène Bonnet. Roland Boscarry- Monsservin. Charles Bosson. Jean-Marie Bouloux. Pierre Bouneau. Amédée Bouquerel. Raymond Bourguine. Philippe de Bour- going. Raymond Bouvier. Louis Boyer. Jacques Boyer- Andrivet. Jacques Braconnier. Raymond Brun. Michel Caldaguès. Gabriel Calmels. Jean-Pierre Cantegrit. Pierre Carous. Jean Cauchon. Pierre Ceccaldi- Pavard. Jean Chamant. Jacques Chaumont. Michel Chauty. Adolphe Chauvin. Jean Chérioux. Lionel Cherrier. Auguste Chupin. Jean Cluzel. Jean Colin. Francisque Collomb. Jacques Coudert. Pierre Croze. Michel Crucis. Charles de Cuttoli. Etienne Dailly. Jacques Descours Desacres. Jean Desmarests.	Gilbert Devèze. François Dubanchet. Hector Dubois. Charles Durand (Cher). Yves Durand (Vendée). Yves Estève. Charles Ferrant. Maurice Fontaine. Louis de la Forest. Marcel Fortier. André Fosset. Jean-Pierre Fourcade. Jean Francou. Henri Fréville. Lucien Gautier. Jacques Genton. Alfred Génin. Michel Giraud (Val- de-Marne). Jean-Marie Girault (Calvados). Paul Girod (Aisne). Henri Goetschy. Adrien Gouteyron. Jean Gravier. Mme Brigitte Gros. Paul Guillard. Paul Guillaumot. Jacques Habert. Jean-Paul Hamman. Baudouin de Haute- clocque. Jacques Henriet. Marcel Henry. Gustave Héon. Rémi Herment. Marc Jacquet. René Jager. Pierre Jourdan. Léon Jozeau-Marigné. Louis Jung. Paul Kauss. Michel Labèguerie. Pierre Labonde. Christian de la Malène. Jacques Larché. Jean Lecanuet. Modeste Legouez. Edouard Le Jeune (Finistère). Max Lejeune (Somme). Marcel Lemaire. Bernard Lemarié. Louis Le Montagner. Charles-Edmond Lenglet. Roger Lise.	Georges Lombard. Pierre Louvot. Roland du Luart. Marcel Lucotte. Paul Malassagne. Kléber Malécot. Raymond Marcellin. Hubert Martin (Meur- the-et-Moselle). Louis Martin (Loire). Pierre Marzin. Serge Mathieu. Michel Maurice-Boka- nowski. Jacques Ménard. Jean Mézard. Daniel Millaud. Michel Miroudot. Claude Mont. Geoffroy de Monta- lembert. Henri Moreau (Cha- rente-Maritime). Roger Moreau (Indre- et-Loire). André Morice. Jacques Moisson. Jean Natali. Henri Olivier. Paul d'Ornano. Louis Orvoen. Dominique Pado. Francis Palmero. Sosefo Makape Papilio. Charles Pasqua. Bernard Pellarin. Pierre Perrin. Guy Petit. André Picard. Paul Pillet. Jean-François Pintat. Christian Poncelet. Roger Poudonson. Richard Pouille. Maurice PrévotEAU. François Prigent. André Rabineau. Jean-Marie Rausch. Joseph Raybaud. Georges Repiquet. Paul Ribeyre. Guy Robert. Victor Robini. Eugène Romaine. Roger Romani. Jules Roujon. Marcel Rudloff. Roland Ruet.
---	--	---

Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.
Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Paul Séramy.
Albert Sirgue.
Michel Sordel.

Pierre-Christian
Taittinger.
Bernard Talon.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
Lionel de Tinguy.
René Touzet.
René Travert.
Georges Treille.

Raoul Vadepied.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Jean-Louis Vigier.
Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
Frédéric Wirth.
Michel Yver.
Joseph Yvon.
Charles Zwicker.

Ont voté contre :

MM.
Henri Agarande.
Charles Alliès.
Antoine Andrieux.
André Barroux.
Gilbert Belin.
Jean Béranger.
Noël Berrier.
Mme Danielle Bidard.
René Billères.
Auguste Billiemaz.
Jacques Bordeneuve.
Serge Boucheny.
Marcel Brégégère.
Louis Brives.
Henri Caillaudet.
Jacques Carat.
Marcel Champeix.
Fernand Chatelain.
René Chazelle.
Bernard Chochoy.
Félix Ciccolini.
Georges Constant.
Raymond Courrière.
Georges Dagonia.
Michel Darras.
Georges Dayan.
Marcel Debarge.
René Debesson.
Emile Didier.
Henri Duffaut.
Raymond Dumont.
Guy Durbec.
Emile Durieux.
Jacques Eberhard.
Léon Eeckhoutte.
Gérard Ehlers.

Jean Filippi.
Claude Fuzier.
Pierre Gamboa.
Jean Garcia.
Marcel Gargar.
Jean Geoffroy.
François Giacobbi.
Léon-Jean Grégory.
Roland Grimaldi.
Robert Guillaume.
Bernard Hugo.
Maurice Janetti.
Paul Jargot.
Maxime Javelly.
Pierre Jeambrun.
André Jouany.
Robert Lacoste.
Tony Larue.
Robert Laucournet.
France Lechenault.
Charles Lederman.
Fernand Lefort.
Bernard Legrand.
Anicet Le Pors.
Louis Longuequeue.
Mme Hélène Luc.
Philippe Machefer.
Pierre Marcihacy.
James Marson.
Marcel Mathy.
Jean Mercier.
André Méric.
Louis Minetti.
Gérard Minvielle.
Paul Mistral.
Josy Moinet.
Michel Moreigne.

Jean Nayrou.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Gaston Pams.
Bernard Parmantier.
Guy Pascaud.
Albert Pen.
Jean Périquier.
Mme Rolande
Perlican.
Louis Perrein
(Val-d'Oise).
Hubert Peyou.
Maurice Pic.
Edgard Pisani.
Robert Pontillon.
Roger Quilliot.
Mlle Irma Rapuzzi.
Roger Rinchet.
Marcel Rosette.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.
Abel Sempé.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.
Marcel Souquet.
Georges Spénale.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Henri Tournan.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Maurice Véron.
Jacques Verneuil.
Hector Viron.
Emile Vivier.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Hamadou Barkat Gourat et Jean David.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Maurice Schumann,
qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

M. Michel Yver à M. Michel d'Aillières.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	290
Majorité des suffrages exprimés.....	290
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	146

Pour l'adoption	184
Contre	106

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformé-
ment à la liste de scrutin ci-dessus.

ABONNEMENTS

	FRANCE et Outre-mer.		ÉTRANGER
	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :			
Débats	22	40	
Documents	30	40	
Sénat :			
Débats	16	24	
Documents	30	40	

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION

26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone } Renseignements : 579-01-95.
Administration : 578-61-39.